



**DELIBERATION N° 22/158 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT L'AVENANT MODIFICATIF ET LA CONVENTION D'APPLICATION
FINANCIÈRE 2022 DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LE CINÉMA
ET L'IMAGE ANIMÉE 2020-2022 ENTRE L'ÉTAT, LE CENTRE NATIONAL DU
CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE ET LA COLLECTIVITÉ DE CORSE**

**CHÌ APPROVA L'AGHJUSTU MUDIFICATIVU E L'AGHJUSTU FINANZIARIU DI A
CUNVENZIONI DI CUUPERAZIONI 2020-2022 TRÀ U STATU, U CENTRU
NAZIUNALE DI U CINEMA É DI L'IMAGINA ANIMATA E A CULLETTIVITÀ DI
CORSICA**

REUNION DU 23 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt trois novembre, la Commission Permanente, convoquée le 10 novembre 2022, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Christelle COMBETTE, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean BIANCUCCI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Mme Valérie BOZZI à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Véronique ARRIGHI
M. Romain COLONNA à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Xavier LACOMBE à Mme Christelle COMBETTE
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
Mme Julia TIBERI à M. Saveriu LUCIANI

LA COMMISSION PERMANENTE

VU le règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) (UE) n° 651/2014 de la Commission européenne déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité de fonctionnement de l'Union européenne du 17 juin 2014, publié au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2014, et prolongé par le règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n° 1407/2013 en ce qui concerne sa prolongation et modifiant le règlement (UE) n° 651/2014 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter, publié au Journal officiel le 7 juillet 2020,

- VU** la communication cinéma de la Commission européenne (2013/C 332/01) du 14 novembre 2013,
- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 111-2 (2°), L. 112-2, R. 112 et D. 311-1,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 15/284 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 portant approbation de la convention d'application financière 2015 et l'avenant modificatif n° 1 de la convention de coopération cinématographique et audiovisuelle 2014-2016, à signer entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image Animé et la Collectivité territoriale de Corse, des règlements modifiés du fonds d'aides à la création et du placement sous RGEC du fonds d'aides à la création,
- VU** la délibération n° 17/136 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juin 2017 portant sur les règles de fonctionnement des comités d'experts d'aide à la décision dans le secteur culturel et autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à procéder aux nominations de leurs membres,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 approuvant le règlement des aides pour la culture,
- VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/036 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} avril 2022 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022,
- VU** la délibération n° 20/173 CP de la Commission Permanente du 25 novembre 2020 approuvant la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2020/2022 et la convention d'application financière 2020 entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC) et la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 22/084 CP de la Commission Permanente du 29 juin 2022 approuvant les modifications du règlement des aides Culture,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2022-47 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 22 novembre 2022,

APRES avis de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le projet d'avenant modificatif à la convention triennale et tripartite 2020-2022 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée et la Collectivité de Corse, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le projet de convention d'application financière au titre de l'année budgétaire 2022 de la convention triennale et tripartite 2020-2022 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée et la Collectivité de Corse, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'avenant modificatif et la convention d'application financière au titre de l'année budgétaire 2022 de la convention triennale et tripartite 2020-2022 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée et la Collectivité de Corse, et à conduire toutes procédures afférentes.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 23 novembre 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 23 NOVEMBRE 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**APPRUBAZIONI DI L'AGHJUSTU MUDIFICATIVU E DI
L'AGHJUSTU FINANZIARIU DI A CUNVENZIONI DI
CUUPERAZIONI 2020-2022 TRÀ U STATU, U CNC E A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**APPROBATION DE L'AVENANT MODIFICATIF ET DE LA
CONVENTION D'APPLICATION FINANCIÈRE 2022 DE LA
CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LE CINÉMA ET
L'IMAGE ANIMÉE 2020-2022 ENTRE L'ETAT, LE CENTRE
NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE ET LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen concerne l'approbation des projets d'avenant modificatif et de Convention d'application financière 2022 de la Convention triennale et tripartite de coopération pour le cinéma et l'image animée 2020-2022 entre l'Etat (Préfecture de Corse - Direction régionale des affaires culturelles de la Corse, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et la Collectivité de Corse.

I) CONVENTION TRIENNALE ET TRIPARTITE DE COOPERATION POUR LE CINEMA ET L'IMAGE ANIMEE 2020-2022 :

La convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2020 – 2022 vise à préciser les conditions de partenariat entre les signataires dans le but de coordonner et d'amplifier les soutiens apportés au cinéma et à l'audiovisuel dans le cadre régional. Par cette convention, les signataires s'engagent à mener une politique conjointe dans les domaines de la création et de la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, de la diffusion culturelle, de l'éducation artistique et du développement des publics, de l'exploitation cinématographique et du patrimoine cinématographique et audiovisuel.

Ainsi, pour la durée de la convention 2020-2022, les partenaires se sont donnés comme objectifs prioritaires dans le prolongement du nouveau cadre de l'action culturelle de la Collectivité de Corse :

- ✓ Le renforcement de la politique de soutien à la création et à la production d'œuvres de qualité en lien, notamment, avec l'identité du territoire et son positionnement méditerranéen en favorisant l'émergence de générations de cinéastes insulaires, les nouvelles écritures et les supports de diffusion qui leur sont dédiés ;
- ✓ Le renforcement de l'attractivité du territoire et de la structuration de la filière en valorisant ses atouts naturels de décor déspatialisé tant en termes géographiques que d'empreintes temporelles ainsi que ses aspects méditerranéens et balnéaires ;
- ✓ L'accompagnement du tissu entrepreneurial insulaire et de ses spécificités dans son essor industriel et dans l'évolution des formats d'écriture, des supports de diffusion et des technologies ;
- ✓ La politique de soutien à l'exploitation renouvelée avec une priorité au développement de complexes cinématographiques modernes dans les centres urbains, à l'itinérance et au regroupement communal pour le rural ;

- ✓ L'innovation dans l'éducation à l'image et la citoyenneté pour inventer le public de demain en travaillant sur l'axe de l'analyse et la production d'image du territoire ;
- ✓ Un maillage adapté en termes de diffusion culturelle et une politique active dans le domaine du patrimoine cinématographique insulaire et méditerranéen, orientée sur la coopération et la circulation des œuvres dans son bassin culturel naturel.

Comme le mentionne cette convention, les aides de la Collectivité de Corse se doivent de respecter les dispositions de l'article 107.3.d du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne.

Les dispositifs d'aides de la Collectivité de Corse ne doivent pas comporter de dispositions contraires aux dispositions du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dans des domaines autres que les aides d'Etat, en vue d'éviter toute discrimination, au sein de l'Union, en raison de la nationalité des bénéficiaires des aides, et d'assurer la liberté d'établissement, de circulation des marchandises et de libre prestation des services.

En 2014, dans le cadre de la délibération n° 14/244 AC de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2014, la Collectivité de Corse a donc effectué une première mise en conformité des règlements du fonds d'aides à la création avec les nouvelles règles communautaires de la Communication Cinéma (2013/C 332/01) du 14 novembre 2013. En 2015, dans le cadre de la délibération n° 15/284 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 ces règlements ont été placés sous le règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014, conformément aux directives de la Commission européenne.

En 2017, dans le cadre de la délibération n° 17/285 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau règlement des aides relatifs à l'action culturelle de la Collectivité de Corse, et en 2018, dans le cadre de la délibération n° 18/114 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 adoptant le règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse, des modifications ont été apportées au règlement du fonds d'aides à la création pour prendre en compte les possibilités offertes par les évolutions réglementaires du CNC, notamment en faveur des œuvres dites difficiles. En 2019, une augmentation du plafond d'aide à la production de longs-métrages cinématographiques a été actée par la délibération n° 19/418 AC de l'Assemblée de Corse du 28 novembre 2019. Dans le cadre de cette délibération, l'Assemblée de Corse a également approuvé les modalités de mise en œuvre du dispositif « Eco Migliorenza » représentant un bonus de 15 % du montant de la subvention aux productions s'engageant sur un tournage éco-responsable.

Un nouveau règlement des aides, approuvé en 2021 par la délibération n° 21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021, reprend les avancées des précédents règlements et modifie le plafond de l'aide à la production de série.

Ce règlement, pour sa partie fonds d'aides à la création cinématographique et audiovisuelle, fait l'objet d'un renouvellement de l'information à la communication européenne dans le cadre de son placement sous le Règlement général d'exemption

par catégorie (RGEC) n° 651/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, le précédent placement arrivant à échéance.

En 2022, de nouvelles modifications ont été apportées au règlement des aides par délibération n° 22/084 CP de la Commission Permanente du 29 juin 2022.

Ce règlement réactualisé du fonds d'aides à la création, conformément à la Communication cinéma de la Commission européenne et au Règlement d'exemption par catégorie, inclut les SMAD (service de médias à la demande) au même titre que les chaînes de télévision pour toutes les œuvres audiovisuelles des règlements d'aide à la production requérant la présence d'un diffuseur au plan de financement.

Par conséquent, l'aide à la production de téléfilms devient aide à la production de fictions audiovisuelles avec un plafond de 150 000 € pour les œuvres destinées à une diffusion sur un service de télévision et de 250 000 € pour les œuvres destinées à une diffusion sur un service de médias à la demande.

La philosophie de cette génération de convention de coopération, comme cela était déjà le cas pour la précédente, est de dresser une photographie la plus précise possible de la politique cinématographique et audiovisuelle de chaque région et de la mise en actions de cette politique en parallèle de celle du CNC.

La convention triennale et tripartite 2020-2022 reprend les avancées des conventions précédentes en ce qui concerne notamment, les champs d'application de la mesure « 1 euro pour deux euros » du CNC abondant le fonds d'aides à la création de la CdC, l'accompagnement financier des contrats d'objectifs et de moyens signés entre la Collectivité de Corse et les télévisions locales de son territoire, le soutien en faveur de l'éducation à l'image et les chapitres consacrés à l'exploitation cinématographique et à la collecte, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine cinématographique.

L'accent est mis sur l'émergence des talents, l'éducation à l'image dès le plus jeune âge, le soutien aux œuvres dites difficiles, la diffusion des œuvres aidées et la médiation culturelle, des axes sur lesquels des mesures d'accompagnement financier du CNC sont proposées.

Elle définit également un certain nombre de nouvelles priorités autour de la parité homme/femme dans les comités de sélection ainsi que pour les auteurs et les sujets des œuvres aidées. De plus, elle acte la prise en compte des problématiques environnementales dans les processus de production.

La convention comprend une partie détaillant la philosophie et les différents champs culturels et économiques de la politique cinématographique et audiovisuelle de la région et une partie détaillant les modalités techniques afférentes à sa mise en œuvre.

I. RAPPEL DES PRINCIPAUX AXES D'INTERVENTION DE LA CONVENTION 2020-2022 (Partie modalités techniques)

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire et de ses possibilités budgétaires, le CNC accompagne financièrement l'effort prévisionnel de la Collectivité de Corse par une subvention globale annuelle destinée à accroître l'intervention financière de

la Collectivité de Corse.

Après un bilan annuel fourni par la Collectivité de Corse, le montant de la participation du CNC est proratisé en fonction du montant effectivement engagé par la Collectivité de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel.

Cette participation du CNC sur les différents titres de la convention se décline comme suit :

- **TITRE I : SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA PRODUCTION**

Le CNC, depuis la précédente convention, a mis en place un volet concernant **l'émergence des talents** (cf. article 4). Le CNC soutient désormais à hauteur de **5 000 €** l'opération « Talents en court » en région dont le but est d'aller à la rencontre de jeunes talents au potentiel artistique identifié mais éloignés du réseau professionnel pour des raisons sociales et/ou géographiques afin de les aider à mettre en œuvre leur projet.

Il soutient également selon la modalité du 1 € du CNC pour 2 € de la Collectivité de Corse, le **dispositif de bourses de résidence aux auteurs** mis en place dans le cadre du nouveau règlement de la Collectivité de Corse. Ce dispositif a été pensé pour aider les auteurs et les réalisateurs à sortir de leur isolement. Cette aide peut concerner des dispositifs déjà mis en place sur le territoire (Ateliers Varan / résidence d'écriture du GREC) mais également de nouveaux dispositifs en cours de création (techniques de la conception de séries, résidence d'écriture en langue corse, par exemple) et des formations reconnues basées sur le continent.

Le CNC n'intervient plus financièrement pour le moment dans le champ des **aides à la création classique** (écriture et développement de fiction et de documentaire).

Néanmoins il participe de manière forfaitaire, à **l'écriture et au développement de projets d'œuvres destinés aux nouveaux médias**, à l'exclusion des jeux vidéo (cf. article 5), c'est-à-dire à une exploitation sur des services ou sous forme de services, mis à disposition du public par tout terminal, fixe ou mobile, permettant l'accès à l'internet.

Le CNC continue à intervenir financièrement dans le cadre du dispositif « un euro CNC pour deux euros CdC » pour les aides à :

- **La production d'œuvres cinématographiques de courte durée (cf. article 6) ;**
- **La production d'œuvres cinématographiques de longue durée (cf. article 7) ;**
- **La production d'œuvres audiovisuelles (cf. article 8).**

Pour compléter ce soutien aux œuvres, la convention accompagne financièrement des contrats d'objectifs et de moyens (cf. article 9) signés entre la Collectivité de Corse et les télévisions locales de son territoire pour le **financement de l'écriture et de la production de documentaires de création et d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants** dans le cadre d'un abondement d'1 euro pour 3 euros.

La convention précise également les montants minimums d'intervention de la

Collectivité de Corse pour chaque catégorie et les caractéristiques de ces œuvres qui les rendent éligibles au soutien du CNC. Afin de maîtriser son budget, le CNC plafonne le montant de ses interventions par région. **Ce plafond, en ce qui concerne la Collectivité de Corse, s'élève à deux millions d'euros (2 M€) de manière globale.**

- **TITRE II : SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS**

Le CNC poursuit, dans le cadre de cette convention, le soutien aux associations assurant la diffusion des œuvres aidées par la Collectivité de Corse, à hauteur de 50 % sur la base d'un descriptif et d'un bilan financier des actions mises en œuvre.

Le CNC apporte, dans le même cadre que la précédente convention, **son soutien financier aux dispositifs « Ecole et cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma »**. Le CNC prend également en charge le tirage des copies neuves et la conception des documents pédagogiques. Il reste ouvert pour apporter son soutien à de nouvelles initiatives de la Collectivité de Corse comme la création d'un pôle régional aux images.

D'autre part, le CNC souhaite **relancer les ciné-clubs dans les établissements scolaires** en s'appuyant sur des jeunes en service civique encadrés par des médiateurs culturels de salle de cinéma. La constitution d'un réseau de médiateurs culturels reste un préalable à la mise en place par la Collectivité de Corse de ce dispositif qui serait soutenu financièrement par le CNC.

- **TITRE III : SOUTIEN A L'EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE**

Dans le cadre du maintien d'un parc de salles diversifié, permettant de garantir le pluralisme de l'offre cinématographique, le CNC et la Collectivité de Corse s'engagent à se tenir informés de leurs actions respectives et de leurs critères d'intervention concernant leur soutien à l'exploitation cinématographique sur le territoire en investissement et en fonctionnement, notamment en ce qui concerne leurs interventions en direction de la création et la modernisation des salles de cinéma.

La société MSG Cinéma a ainsi reçu le soutien conjoint de la Commission d'aide sélective du CNC et de la Collectivité de Corse pour la création du complexe cinématographique « Ellipse » à Ajaccio.

Le complexe « Galaxy », qui a ouvert ses portes durant l'été 2019 à Purtivechju, a également bénéficié d'une aide de 450 000 € du CNC et d'un soutien à hauteur de 467 500 € de la Collectivité de Corse. Plus récemment, un projet de complexe composé de 3 petites salles en centre-ville d'Ajaccio sur le site de l'ancien cinéma « Le Laetitia » et porté par l'exploitant du complexe « Ellipse » a été soutenu en 2019 à hauteur de 300 000 € par la Collectivité de Corse et de 250 000 € par le CNC.

Enfin en 2021, la SARL LE REGENT a également bénéficié du soutien conjoint de la Collectivité de Corse et du CNC pour la création du complexe « Le Cube » sur la commune de Furiani. Un financement à hauteur de 1 000 000 € a été accordé par la CdC et de 650 000 € par le CNC. Le complexe, dont l'ouverture est prévue pour l'année 2023, finalisera l'équipement en établissements cinématographiques de l'île

tel qu'il a été préconisé dans l'étude portant sur l'exploitation cinématographique lancée en 2009 par la Collectivité de Corse.

La Corse, avec environ 728 000 entrées en 2019, est la région en France qui a enregistré la plus forte hausse de sa fréquentation (+ 13,04 %) en 2019. La crise sanitaire a brisé cet essor du fait de l'obligation de fermeture des salles de cinéma pendant de longs mois. Les chiffres 2020 publiés par le CNC dans sa géographie du cinéma pour une analyse de la fréquentation font état d'une baisse du chiffre d'affaires des salles fermées estimée à 69,7 % pour la Corse-du-Sud et 75,9 % pour la Haute-Corse. Un fonds de soutien aux salles de cinéma fermées d'un montant de 365 486 € a été mis en place en 2021 par la CdC pour accompagner ces établissements.

Le CNC encourage également à la création de réseaux de salles. Elle a initié dans le cadre de cette convention un soutien au financement des postes de médiateurs culturels de salles de cinéma à hauteur d'1 € du CNC pour 2 € CdC sur la base de la prise en compte à hauteur de 75 % par la Collectivité de Corse du financement de ces postes. Une première initiative a vu le jour en 2019 avec l'organisation en Costa Verde de la première édition des rencontres professionnelles « Ciné Stelle » entre les distributeurs de films et les exploitants de salles de cinéma de l'île.

- TITRE IV : ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE

La convention reprend le volet concernant les actions en faveur de la collecte, de la conservation, de la restauration et de la valorisation du patrimoine cinématographique sur lesquels le CNC apporte une aide à l'expertise et à l'évaluation.

Elle initie un volet concernant la numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique, une action autour de laquelle la Collectivité de Corse et le CNC pourraient être amenés à collaborer.

II) AVENANT MODIFICATIF A LA CONVENTION DE COOPERATION POUR LE CINEMA ET L'IMAGE ANIMEE 2020-2022 :

Dans le cadre de l'article « 4.3 Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence » du « Titre I : Soutien à la création et à la production » de la Convention de coopération pour le Cinéma et l'image animée 2020-2022 entre l'Etat, le CNC et la Collectivité de Corse, la Collectivité de Corse accorde un soutien aux auteurs afin de leur permettre de travailler au sein d'une résidence qui leur donne accès à un suivi par un tuteur, des échanges avec d'autres auteurs, à des masterclass, etc., répondant à la circulaire de la ministre de la culture et de la communication du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences afin de réaliser leur projet (fiction, animation, documentaire, expérimental, œuvres immersives et/ou interactives et nouveaux usages liés au numérique).

Ce soutien se fait soit par l'octroi par la CDC d'une bourse à l'auteur pour lui donner l'opportunité d'entrer en résidence soit par un soutien direct à des résidences d'écriture spécialisées et identifiées sur le territoire.

La Fabrica Casell'Arte, basée à Venacu, constitue la première résidence du territoire

à être identifiée par le CNC pour bénéficier du soutien conjoint du CNC et de la CdC.

Ce soutien se fera par le biais d'une subvention annuelle versée à la structure par la CdC et abondée par le CNC.

L'avenant modificatif 2022 propose donc d'intégrer le soutien direct à des résidences d'écriture spécialisées et identifiées sur le territoire.

III) CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE 2022 DE LA CONVENTION TRIENNALE ET TRIPARTITE DE COOPERATION POUR LE CINEMA ET L'IMAGE ANIMEE 2020-2022 :

La convention d'application financière est basée sur les prévisions d'individualisation des fonds inscrits au budget primitif 2022 de la Collectivité de Corse. Elle matérialise les engagements prévisionnels des partenaires de la convention.

Ces engagements sur le fonds d'aides à la création et les actions soutenues conjointement par la Collectivité de Corse et le CNC sont les suivants :

ACTIONS	CNC	CdC	TOTAL
<i>Titre I - Article 4.1</i> Le déploiement de l'opération Talents en Court	5 000 €	15 000 €	20 000 €
<i>Titre I - Article 4.2</i> Le soutien sélectif à l'écriture et au développement	0 €	240 000 €	240 000 €
<i>Titre I - Article 4.3</i> Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence	20 000 €	93 000 €	113 000 €
<i>Titre I - Article 6</i> Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée	148 000 €	296 000 €	444 000 €
<i>Titre I - Article 7</i> Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée	250 000 €	500 000 €	750 000 €
<i>Titre I - Article 8</i> Aide à la production d'œuvres audiovisuelles	566 000 €	1 462 000 €	2 028 000 €
<i>Titre I - Article 9</i> Soutien à la production des documentaires de création et des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales	90 000 €	270 000 €	360 000 €

<p align="center"><i>Titre II - Article 13</i></p> <p>Actions de diffusion culturelle a) <i>Soutien à la diffusion des œuvres soutenues</i></p>	a) 12 500 €	a) 12 500 €	a) 25 000 €
<p align="center"><i>Titre II - Article 14</i></p> <p>Dispositifs d'éducation à l'image dans le temps scolaire</p> <p>14.1 Le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma »</p> <p>14.2 Le dispositif « Collège au cinéma »</p> <p>14.3 Le dispositif « Ecole et cinéma »</p>	9 000 €	11 000 €	20 000 €
	2 000 €	28 000 €	30 000 €
	2 000 €	48 000 €	50 000 €
TOTAUX	1 104 500 €	2 975 500 €	4 080 000 €

La globalité des engagements respectifs prévisionnels pour l'année 2022, dans le cadre des actions cofinancées par le CNC et la Collectivité de Corse (excepté les aides à l'écriture et au développement) qui figurent sur le tableau ci-dessus, s'élève à **4 080 000 €** avec une répartition **72,93 % CdC** (2 975 500 €), **27,07 % CNC** (1 104 500 €) à peu près équivalente à l'année précédente (73,24 % CdC (3 022 500 €) et 26,76 % CNC (1 104 500 €)).

Le montant total de l'abondement du CNC au fonds d'aides à la création pour 2022, sous réserve de la fiabilité des prévisions, s'élève à 964 000 € sur un total de 3 462 000 €.

On peut ajouter à ce montant l'aide à la résidence d'écriture comptabilisée dans les nouveaux engagements.

Le montant de la participation du CNC aux autres axes de la convention s'élève pour l'année 2022 à **140 500 €**. Ce montant inclut la participation du CNC aux opérations d'éducation à l'image pour 2022 d'un montant de **13 000 €**, toujours stationnaire du fait du faible niveau de fréquentation du dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma ».

La convention d'application financière (cf. annexe 2 de la délibération) mentionne également à titre indicatif le montant consacré aux actions économiques de développement de la filière (cf. article 11.2 de la convention de coopération). La somme indiquée représente le montant prévisionnel des aides susceptibles d'être octroyées par l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC) dans le cadre de ses actions en faveur des entreprises de la filière.

Le montant total de la politique cinématographique et audiovisuelle menée par la Collectivité de Corse en 2022 autour des axes de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée comprenant les actions cofinancées par le CNC et la CdC ainsi que les actions uniquement financées par la CdC s'élève à 5 374 900 €. (Cf. convention d'application financière en annexe de la délibération).

Le bilan 2021 de la Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2020-2022 figure en annexe 3 de ce rapport.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver le projet d'avenant modificatif à la convention triennale et tripartite 2020-2022 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, tel qu'il figure en annexe 1 à la délibération.
- D'approuver le projet de convention d'application financière au titre de l'année budgétaire 2022 de la convention triennale et tripartite 2020-2022 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, tel qu'il figure en annexe 2 à la délibération.
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention d'application financière au titre de l'année budgétaire 2022 de la convention triennale et tripartite 2020-2022 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, et à conduire toutes procédures afférentes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

AVENANT MODIFICATIF N°1 DE LA CONVENTION DE COOPERATION POUR LE CINEMA ET L'IMAGE ANIMEE 2020-2022

ENTRE

**L'ÉTAT (Préfecture de Corse – Direction régionale des affaires
culturelles de Corse)**

LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE

LA COLLECTIVITE DE CORSE

Vu le code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 111-2 (2°), R. 112-5 et R. 112-23 ;

Vu le Règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l'image animée, notamment son article 113-2 ;

Vu le Règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, section 11 article 53 aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine (RGEC Culture) ;

Vu le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 7 juillet 2020, modifiant le règlement (UE) n° 651/2014 en ce qui concerne sa prolongation pour la période 2020-2023 et les adaptations à y apporter ;

Vu le Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Vu le régime cadre exempté n°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020, prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par le régime SA.61230, notifié le 15 janvier 2021 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-4, L. 1511-2 et L. 4211-1 (6°) ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination du président du Centre national du cinéma et de l'image animée – M. Dominique BOUTONNAT ;

Vu la délibération n° 2010/CA/03 du 30 novembre 2010 du Conseil d'administration du Centre national du cinéma et de l'image animée relative aux conditions générales d'autorisation et de passation des contrats, conventions, accords-cadres et marchés ;

Vu le budget du Centre national du cinéma et de l'image animée pour 2022 ;

Vu la délibération n° 15/284 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 portant approbation des règlements modifiés du fonds d'aides à la création de la Collectivité Territoriale de Corse et du placement sous RGEC du fonds d'aides à la création ;

Vu la délibération n° 17/136 AC de l'Assemblée de Corse du 1er juin 2017 portant sur les règles de fonctionnement des comités d'experts d'aide à la décision dans le secteur culturel et autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder aux nominations de leurs membres ;

Vu la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse ;

Vu la délibération n° 21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 adoptant le règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n°21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil Exécutif de Corse et à son Président,

Vu la délibération n°21.195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

Vu la délibération n°22.036 AC de l'Assemblée de Corse du 1er avril 2022 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022,

Vu la délibération n°22/084 CP de la Commission Permanente du 29 juin 2022 approuvant les modifications du règlement des aides Culture,

Vu la délibération n° 20/ 173 CP de la Commission Permanente du 25 novembre 2020 portant approbation de la convention de coopération 2020-2022 pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le CNC et la Collectivité de Corse et autorisant son Président à signer la présente convention ;

Considérant le document « Ma classe au cinéma – engagements des partenaires » ;

Considérant la circulaire de la ministre de la culture et de la communication du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences,

ENTRE

L'État, représenté par le Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud, Monsieur Amaury de Saint-Quentin ci-après désigné « l'État »,

Le Centre national du cinéma et de l'image animée, représenté par son Président, Monsieur Dominique BOUTONNAT, ci-après désigné « le CNC »,

ET

La Collectivité de Corse, représentée par le Président du Conseil Exécutif, Monsieur Gilles SIMEONI, ci-après désignée « la Collectivité de Corse »,

ARTICLE 1 – Objet de l’avenant modificatif n° 1 à la convention de coopération pour le cinéma et l’image animée

Le présent avenant à la convention de coopération pour le cinéma et l’image animée 2020-2022 conclue entre l’Etat (Préfecture de Corse – Direction régionale des affaires culturelles de Corse), le CNC, et la Collectivité de Corse a pour objet de modifier dans ladite convention :

- L’article 4 du Titre I

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 2 – Prise en compte de l’ouverture du fonds métropolitain au genre de la fiction

Le présent avenant a pour objet d’entériner le soutien conjoint de la Collectivité de Corse et du CNC à la résidence d’écriture de long-métrage et de série de fiction de la Fabrika Culturelle « Casell’Arte » à Venacu.

ARTICLE 3 – Modification de l’article 4

L’article 4 du titre I est désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 4 - Soutien à l’émergence et au renouveau des talents

4.1- Le déploiement de l’opération Talents en Court

La Collectivité de Corse a confié à l’association DIFFUSION KVA la charge de déployer sur le territoire régional l’opération Talents en court. Celle-ci met en œuvre des actions répondant à la Charte Talents en court telle que définie par le CNC (<http://www.cnc.fr/web/fr/talents-en-court>).

A la condition d’une intervention annuelle minimum de cinq mille euros (5 000 €), le CNC accompagne financièrement l’effort de la Collectivité de Corse dans la limite de 5 K€ par territoire régional et par an sous réserve de la règle de l’annualité budgétaire et de ses disponibilités financières et de la remise par les bénéficiaires d’un rapport d’activité et d’un bilan financier annuel.

4.2- Le soutien sélectif à l’écriture et au développement

La Collectivité de Corse accorde un soutien sélectif à l’écriture et au développement d’œuvres cinématographiques et audiovisuelles selon les modalités suivantes.

Les aides à l’écriture s’adressent à tout réalisateur ou scénariste d’œuvre cinématographique ou audiovisuelle qui propose un synopsis ou un projet de scénario.

Les aides au développement sont destinées à participer aux frais de préparation et d’écriture, de démarches auprès des diffuseurs et des co-producteurs. Elles sont

accordées à une entreprise de production cinématographique ou de production audiovisuelle constituée sous forme de société commerciale.

- Critères et procédure d'attribution

Les aides de la Collectivité de Corse sont attribuées après avis du comité de lecture, en considération notamment de la nature du sujet, ainsi que des caractéristiques et des qualités des projets.

- Montants des aides

Ces aides prennent la forme de subvention.

La Collectivité de Corse fixe le montant de chaque aide attribuée dans la limite de plafonds précisés à l'annexe technique de la présente convention. Ces aides n'entraînent pas automatiquement l'attribution d'un soutien à la production si la demande en est faite ultérieurement.

4.3- Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence

La Collectivité de Corse accorde un soutien aux auteurs afin de leur permettre de travailler au sein d'une résidence qui leur donne accès à un suivi par un tuteur, des échanges avec d'autres auteurs, à des masterclass... répondant à la circulaire de la ministre de la culture et de la communication du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences afin de réaliser leur projet (fiction, animation, documentaire, expérimental, œuvres immersives et/ou interactives et nouveaux usages liés au numérique).

Ce soutien se fait soit par l'octroi par la Collectivité de Corse d'une bourse à l'auteur pour lui donner l'opportunité d'entrer en résidence, soit par un soutien direct à des résidences d'écriture spécialisées et identifiées sur le territoire. Dans ce cadre, la Collectivité de Corse et le CNC soutiennent en 2022 la résidence d'écriture de la Fabrica Culturale « Casell'Arte » à Venacu, dédiée principalement à l'écriture de long-métrage et de série de fiction.

- Critères et procédure d'attribution

Les aides de la Collectivité de Corse sont attribuées après avis du comité de lecture dans le cadre des bourses directes à l'auteur, en considération notamment de la nature du sujet, ainsi que des caractéristiques et des qualités des projets

Le soutien à la Fabrica Culturale « Casell'Arte » fait l'objet d'une subvention annuelle versée à la structure.

- Montants des aides

Ces aides prennent la forme de subvention.

La Collectivité de Corse fixe le montant de chaque aide attribuée dans la limite de plafonds précisés à l'annexe technique de la présente convention en ce qui concerne les bourses directes aux auteurs.

Ces aides n'entraînent pas automatiquement l'attribution d'un soutien à la production si la demande en est faite ultérieurement.

- Participation financière du CNC

Le CNC accompagne financièrement l'effort prévisionnel de la Collectivité de Corse selon la modalité du 1€ du CNC pour 2€ de la collectivité destinée à accroître l'intervention financière de la Collectivité de Corse dans ce domaine dans la limite de soixante-quinze mille euros (75 000 €) par an et par convention sous réserve des dispositions de l'article 23 de la présente convention. Seuls les projets ayant reçu un avis positif du comité de lecture inscrit dans le procès-verbal sont comptabilisés pour le calcul de la participation effective du CNC. Après remise du bilan qualitatif et quantitatif annuel fourni par la Collectivité de Corse et d'une attestation des sommes mandatées par projet, le montant de la participation du CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Collectivité de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel inscrit dans la convention annuelle d'application financière.

Le présent avenant est signé en six exemplaires originaux

A Ajaccio, le

Pour la Collectivité de Corse,
le Président du Conseil Exécutif de Corse

Pour l'État,
le Préfet de Corse,
Préfet de la Corse du sud

Gilles SIMEONI

Amaury de SAINT-QUENTIN

Pour le Centre national
du cinéma et de l'image animée,
le Président

Pour le Centre national
du cinéma et de l'image animée,
le contrôleur général économique et
financier,

Dominique BOUTONNAT

Romuald GILET

**CONVENTION D'APPLICATION FINANCIÈRE
AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2022
DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION
POUR LE CINEMA ET L'IMAGE ANIMEE**

2020-2022

ENTRE

L'ÉTAT

**(Ministère de la culture et de la communication
- Préfecture de Corse -
- Direction régionale des affaires culturelles
de Corse)**

**LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA
ET DE L'IMAGE ANIMÉE**

ET

LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

Vu le Règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l'image animée, notamment son article 113-2 ;

Vu le Règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, section 11 article 53 aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine (RGEC Culture) ;

Vu le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 7 juillet 2020, modifiant le règlement (UE) n° 651/2014 en ce qui concerne sa prolongation pour la période 2020-2023 et les adaptations à y apporter ;

Vu le Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Vu le régime cadre exempté n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020, prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par le régime SA.61230, notifié le 15 janvier 2021 ;

Vu le code du cinéma et de l'image animée, notamment ses articles L. 111-2 (2°), R. 112-5 et R. 112-23 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-4, L. 1511-2 et L. 4211-1 (6°) ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination du président du Centre national du cinéma et de l'image animée - M. Dominique BOUTONNAT ;

Vu la délibération n° 2010/CA/03 du 30 novembre 2010 du Conseil d'administration du Centre national du cinéma et de l'image animée relative aux conditions générales d'autorisation et de passation des contrats, conventions, accords-cadres et marchés ;

Vu le budget du Centre national du cinéma et de l'image animée pour 2022 ;

Vu la délibération n° 15/284 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 portant approbation des règlements modifiés du fonds d'aides à la création de la Collectivité Territoriale de Corse et du placement sous RGEC du fonds d'aides à la création ;

Vu la délibération n° 17/136 AC de l'Assemblée de Corse du 1er juin 2017 portant sur les règles de fonctionnement des comités d'experts d'aide à la décision dans le secteur culturel et autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder aux nominations de leurs membres ;

Vu la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse ;

Vu la délibération n° 21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 adoptant le règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil Exécutif de Corse et à son Président,

Vu la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

Vu la délibération n° 22/036 AC de l'Assemblée de Corse du 1er avril 2022 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022,

Vu la délibération n° 20/173 CP de la Commission Permanente du 25 novembre 2020 portant approbation de la Convention de coopération 2020-2022 pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le CNC et la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n° 22/084 CP de la Commission Permanente du 29 juin 2022 approuvant les modifications du règlement des aides Culture,

Vu la délibération n° 22/158 CP de la Commission Permanente du 23 novembre 2022 portant approbation de l'avenant n° 1 à la Convention de coopération 2020-2022 pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le CNC et la Collectivité de Corse et autorisant son Président à signer la présente convention ;

Vu la délibération n° 22/158 CP de la Commission Permanente du 23 novembre 2022 portant approbation de la convention d'application financière 2022 de la Convention de coopération 2020-2022 pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le CNC et la Collectivité de Corse et autorisant son Président à signer la présente convention ;

ENTRE

L'État, représenté par le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud, M. Amaury DE SAINT-QUENTIN, ci-après désigné « l'État »,

Le Centre national du cinéma et de l'image animée, représenté par son Président, M. Dominique BOUTONNAT, ci-après désigné « le CNC »,

ET

La Collectivité de Corse, représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse, M. Gilles SIMEONI, ci-après désignée « la Collectivité de Corse »,

En application de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée pour la période 2020-2022, signée entre l'Etat, le Centre national du cinéma et de l'image animée et la Collectivité de Corse en date du 11 février 2021 et notamment de son article 23 relatif aux dispositions financières, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES

L'engagement prévisionnel global de chacun des partenaires de la convention à la mise en œuvre des axes contractuels pour l'année 2022 s'établit comme suit :

Collectivité de Corse	4 270 400 €
CNC	1 104 500 €

En tout état de cause, l'engagement définitif global du CNC ne peut excéder le montant indiqué ci-dessus.

L'engagement prévisionnel des partenaires est réalisé sous forme de subvention.

ARTICLE 2 - TABLEAU FINANCIER RÉCAPITULATIF 2022

Le présent tableau détaille l'engagement prévisionnel de chacun des partenaires, propre à chaque action engagée. Ces engagements sont réalisés sous forme de subvention excepté pour l'accueil de tournage intégré à la Collectivité de Corse et les opérations d'éducation à l'image (Titre II) dont les montants sont attribués aux opérateurs retenus sous la forme de marché public.

ACTIONS	CNC	CdC	TOTAL
<i>Titre I - Article 4.1</i> Le déploiement de l'opération Talents en Court	5 000 €	15 000 €	20 000 €
<i>Titre I - Article 4.2</i> Le soutien sélectif à l'écriture et au développement	0 €	240 000 €	240 000 €
<i>Titre I - Article 4.3</i> Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence	20 000 €	93 000 €	113 000 €
<i>Titre I - Article 5</i> Aide au développement de projets d'œuvres immersives et/ou interactives	0 €	0 €	0 €
<i>Titre I - Article 6</i> Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée	148 000 €	296 000 €	444 000 €
<i>Titre I - Article 7</i> Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée	250 000 €	500 000 €	750 000 €
<i>Titre I - Article 8</i> Aide à la production d'œuvres audiovisuelles	566 000 €	1 462 000 €	2 028 000 €
<i>Titre I - Article 9</i> Soutien à la production des documentaires de création et des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales	90 000 €	270 000 €	360 000 €
<i>Titre I - Article 11.1</i> Accueil des tournages et soutien à la Commission régionale du film	0 €	70 000 €	70 000 €
<i>Titre I - Article 11.2</i> Le soutien au développement de la filière	0 €	100 000 €	100 000 €

<i>Titre I - Article 12</i> Formation professionnelle relative aux métiers de la création, de la production et de l'accueil des tournages	0 €	165 000 €	165 000 €
<i>Titre II - Article 13</i> Actions de diffusion culturelle a) <i>Soutien aux festivals</i> b) <i>Soutiens à la diffusion des œuvres soutenues</i> c) <i>Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle relayées sur le territoire régional</i>	a) 0 € b) 12 500 € c) 0 €	a) 724 900 € b) 12 500 € c) 0 €	a) 724 900 € b) 25 000 € c) 0 €
<i>Titre II - Article 14</i> Dispositifs d'éducation à l'image dans le temps scolaire 14.1 Le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma » 14.2 Le dispositif « Collège au cinéma » 14.3 Le dispositif « Ecole et cinéma »	9 000 € 2 000 € 2 000 €	11 000 € 28 000 € 48 000 €	20 000 € 30 000 € 50 000 €
<i>Titre III - Article 16</i> Le soutien pour un parc dense, moderne et diversifié	<i>(Pour mémoire)*</i> 695 262 €*	115 000 €	115 000 €
<i>Titre III - Article 16.4</i> Le soutien aux réseaux de salles	0 €	20 000 €	20 000 €
<i>Titre IV - Article 19</i> Actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique	0 €	100 000 €	100 000 €
<i>Titre IV - Article 20</i> Plan de numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique	0 €	0 €	0 €
TOTAUX	1 104 500 €	4 270 400 €	5 374 900 €

* Montant des aides sélectives du CNC attribuées aux salles de cinéma de la Collectivité de Corse : aide sélective petite et moyenne exploitation 2021 (650 000 €) et diffusion art & essai 2021 (45 262 €).

ARTICLE 3 : SUBVENTIONS DU CNC

Les subventions du CNC à la Collectivité de Corse, d'un montant prévisionnel global de 1 104 500 €, seront versées en deux fois à l'ordre de M. le Payeur de Corse sur le compte suivant : C2000000000, Code banque 30001, Code guichet 00109, Clé 78. Le premier versement soit 556 750 € intervient à la signature de la présente convention sous réserve de la tenue effective d'un ou plusieurs comités de lecture.

Le solde intervient à la suite de la réception du bilan visé à l'article 22 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée pour la période 2020-2022, des délibérations du

Conseil exécutif de Corse, de l'attestation de la réalisation des projets aidés, des sommes mandatées par projet ou par œuvre.

Pour chaque action indiquée ci-dessous, le montant total versé par le CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Collectivité de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel.

Ces subventions sont imputées comme suit :

- **TITRE I - SOUTIEN A LA CREATION ET A LA PRODUCTION**

- **Titre I - Article 4.1**

« Le déploiement de l'opération Talents en Court » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

5 000 € à la signature,

- **Titre I - Article 4.3**

« Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

10 000 € à la signature,

Le solde au plus tard le 31 décembre 2025, après réception d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions et de l'attestation des sommes mandatées par projet.

- **Titre I - Article 6**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

74 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2025, après réception des documents visés au premier paragraphe du présent article et vérification que les œuvres aidées ont obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC.

- **Titre I - Article 7**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

125 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2025, après réception des documents visés au premier paragraphe du présent article et vérification que les œuvres aidées ont obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC.

- **Titre I - Article 8**

« Aide à la production d'œuvres audiovisuelles » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

283 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2025, après réception des documents visés au premier paragraphe du présent article et vérification que les œuvres aidées ont obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC.

Les sommes pouvant bénéficier du 1 € du CNC pour 2 € de la Collectivité de Corse affectées à une enveloppe spécifique peuvent, à condition d'une demande écrite de la collectivité avant

le dernier comité de lecture du genre ainsi concerné et avec l'accord exprès du CNC, dans la limite de cinquante mille euros (50 000 €) bénéficiant à une autre enveloppe.

- **Titre I - Article 9**

« Soutien à la production des documentaires de création et des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

45 000 € à la signature,
le solde au plus tard le 31 décembre 2025, après réception des documents visés au premier paragraphe du présent article et vérification que les œuvres aidées ont obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC.

- **Titre II - SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS**

- **Titre II - Article 13 b)**

« Soutien à la diffusion des œuvres soutenues » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

6 250 € à la signature,
le solde à la réception d'un bilan annuel relevant notamment le nombre de films diffusés, le nombre de points de projection et leur répartition sur le territoire, le nombre de projections ayant fait l'objet d'une présentation par les réalisateurs (ou par un autre membre de l'équipe) ainsi que le coût définitif de l'action ainsi menée.

- **Titre II - Article 14.1**

« Lycéens et apprentis au cinéma » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D3145 :

4 500 € à la signature,
le solde, sur la base d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier annuel remis au plus tard le 31 décembre 2025.

- **Titre II - Article 14.2**

« Collège au cinéma » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D3145 :
2 000 € à la signature,

- **Titre II - Article 14.3**

« Ecole et cinéma » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D3145 :
2 000 € à la signature,

L'ordonnateur de la dépense est le Président du CNC, et le comptable assignataire, l'Agent comptable du CNC.

ARTICLE 4 - SUBVENTIONS DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

Les subventions et montants des marchés publics de la Collectivité de Corse abondés par le CNC (à l'exception de l'aide à l'écriture et au développement) d'un montant global de 2 975 500 € seront versés de la manière suivante :

• TITRE I - SOUTIEN A LA CREATION ET A LA PRODUCTION

• Titre I - Article 4.1

« Le déploiement de l'opération Talents en Court » : ces aides seront directement versées à la structure en charge de l'opération comme suit :

- 1^{er} acompte de 50 % sur justificatif du commencement de l'opération ;
- Solde : au prorata des dépenses réalisées et sur présentation des pièces justificatives.

• Titre I - Article 4.2

« Aide à l'écriture et au développement : ces aides seront directement versées aux auteurs (aide à l'écriture), aux sociétés de production porteuses des projets (aide au développement) comme suit :

- 1^{er} acompte de 50 % à la signature sur appel de fonds (écriture), et sur présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution attestant de la mise en œuvre du projet (développement)
- Solde au prorata des dépenses réalisées à la fin des travaux et sur présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

• Titre I - Article 4.3

« Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence » : ces aides seront directement versées aux auteurs comme suit :

- 100 % à la signature de la convention sur appel de fonds et présentation du devis de l'organisme organisant la résidence d'écriture et de l'attestation d'inscription.

Dans le cadre de l'aide octroyée à la Fabbrica Casell'Arte pour les résidence d'écriture dédiées au cinéma (LM, Doc,... détail), le versement se fera comme suit :

- 50 % à la signature de la convention sur appel de fonds,
- Acompte intermédiaire et solde au prorata des dépenses réalisées à la fin des travaux et sur présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution (bilan quantitatif et qualitatif).

• Titre I - Article 6

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée » : ces aides seront directement versées aux sociétés de production porteuses des projets comme suit :

- 1^{er} acompte de 40 % sur appel de fonds et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution attestant de la mise en œuvre du projet ;
- 2^{ème} acompte de 40 % sur appel de fonds et présentation d'un justificatif signé par le gérant ou le président de la personnalité morale et attestant le démarrage du tournage accompagné du contrat de réalisateur/technicien mentionnant la date de début de tournage ;
- Solde à la fin des travaux au prorata des dépenses réalisées et sur présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

• Titre I - Article 7

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée » : ces aides seront directement versées aux sociétés de production porteuses des projets comme suit :

- 1^{er} acompte de 40 % sur appel de fonds et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution attestant de la mise en œuvre du projet ;
- 2^{ème} acompte de 40 % sur appel de fonds et présentation d'un justificatif signé par le gérant ou le président de la personnalité morale et attestant le démarrage du tournage

accompagné du contrat de réalisateur/technicien mentionnant la date de début de tournage ;

- Solde à la fin des travaux au prorata des dépenses réalisées et sur présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

- **Titre I - Article 8**

« Aide à la production d'œuvres audiovisuelles » : ces aides seront directement versées aux sociétés de production porteuses des projets comme suit :

- 1^{er} acompte de 40 % sur appel de fonds et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution attestant de la mise en œuvre du projet ;
- 2^{ème} acompte de 40 % sur présentation d'un justificatif signé par le gérant ou le président de la personnalité morale et attestant le démarrage du tournage accompagné du contrat de réalisateur/technicien mentionnant la date de début de tournage ;
- Solde à la fin des travaux au prorata des dépenses réalisées et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

- **Titre I - Article 9**

« Soutien à la production des documentaires de création et des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales : ces aides seront directement versées aux télévisions locales comme suit :

- 1^{er} acompte 50 % à la notification de l'avenant ou de la convention ;
- Solde à la suite du comité de suivi de l'exercice.

- **Titre II - SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS**

- **Titre II - Article 13 b)**

« Soutien à la diffusion des œuvres soutenues » : ces aides seront directement versées à la structure en charge de l'opération comme suit :

- 1^{er} acompte de 50 % sur justificatif du commencement de l'opération ;
- Solde : au prorata des dépenses réalisées et sur présentation des pièces justificatives.

- **Titre II - Article 14.1**

« Lycéens et apprentis au cinéma » : Ces aides seront directement versées aux opérateurs chargés de la mise en œuvre au niveau local du dispositif.

- **Titre II - Article 14.2**

« Collège au cinéma » : Ces aides seront directement versées aux opérateurs chargés de la mise en œuvre au niveau local du dispositif.

- **Titre II - Article 14.3**

« Ecole et cinéma » : Ces aides seront directement versées aux opérateurs chargés de la mise en œuvre au niveau local du dispositif.

ARTICLE 5 - CLAUSE DE REVERSEMENT

S'il apparaît que les engagements des contractants ne sont pas tenus en tout ou partie dans les mêmes délais, chaque partie peut demander le reversement du montant de sa contribution aux opérations qui ne sont pas réalisées.

ARTICLE 6 - DISPOSITION FINALE

La présente convention ne peut en aucun cas être opposée aux présents signataires par les personnes morales ou leurs représentants cités à la présente, celle-ci ne valant engagement qu'entre les signataires.

La présente convention est signée en six exemplaires originaux

A Aiacciu, le

Pour la Collectivité de Corse,
le Président du Conseil Exécutif de Corse

Pour l'État,
le Préfet de Corse,
Préfet de la Corse-du-Sud

Gilles SIMEONI

Amaury DE SAINT-QUENTIN

Pour le Centre national
du cinéma et de l'image animée,
le Président

Pour le Centre national
du cinéma et de l'image animée,
le contrôleur général économique et
financier,

Dominique BOUTONNAT

Romuald GILET

BILAN 2021

CONVENTION 2020-2022 DE COOPERATION POUR LE CINEMA ET L'IMAGE ANIMEE

Entre l'Etat :

Ministère de la Culture et de la Communication

Préfecture de Corse

Direction Régionale des Affaires culturelles de Corse

Le Centre National du Cinéma et de l'Image animée,

La Collectivité de Corse

Table des matières

TITRE I : SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA PRODUCTION.....	4
BILAN DU FONDS D'AIDE POUR L'ANNEE 2021	4
ARTICLE 4.1 - LE DEPLOIEMENT DE L'OPERATION « TALENTS EN COURT ».....	7
ARTICLE 4.2 - LE SOUTIEN SELECTIF A L'ECRITURE ET AU DEVELOPPEMENT.....	11
ARTICLE 4.3 - SOUTENIR L'AUTEUR PAR L'OCTROI D'UNE BOURSE DE RESIDENCE.....	11
ARTICLE 6 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES CINEMATOGRAPHIQUES DE COURTE DUREE.....	12
ARTICLE 7 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES CINEMATOGRAPHIQUES DE LONGUE DUREE.....	19
ARTICLE 8 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES AUDIOVISUELLES.....	24
A) Documentaires audiovisuels (séries et unitaires).....	24
B) Captations / Recréations.....	34
C) Téléfilms et fictions TV (séries et unitaires).....	35
D) Aide à la musique de film.....	37
E) Aide à la diffusion.....	38
ARTICLE 9 - SOUTIEN A LA PRODUCTION DES DOCUMENTAIRES DE CREATION ET DES ADAPTATIONS AUDIOVISUELLES DE SPECTACLES VIVANTS FINANCES PAR LES TELEVISIONS LOCALES.....	39
A) Télépaese.....	39
B) France 3 Corse Via Stella.....	41
ARTICLE 11.1 - ACCUEIL DES TOURNAGES ET SOUTIEN A LA COMMISSION REGIONALE DU FILM.....	45
A) Les tournages.....	45
B) Base Talents - Techniciens, artistes, figurants, une base en constante augmentation.....	49
C) Base décors, un outil territorial en cours de construction.....	49
D) Des outils spécifiques en cours de création.....	50
E) Intégration de la labellisation Ecoprod dans le règlement des aides et mise en place d'un dispositif spécifique à la Corse.....	51
F) Des outils de communication.....	51
G) Festivals - Evènementiel.....	54
ARTICLE 11.2 - LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE.....	56
ARTICLE 12 - FORMATION PROFESSIONNELLE RELATIVE AUX METIERS DE LA CREATION, DE LA PRODUCTION ET DE L'ACCUEIL DES TOURNAGES.....	57
TITRE II : SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS.....	59
ARTICLE 13 - ACTIONS DE DIFFUSION CULTURELLE.....	59
A) Soutien aux festivals.....	59
B) Soutien à la diffusion des œuvres soutenues.....	60
C) Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle relayées sur le territoire régional.....	64
ARTICLE 14 - DISPOSITIFS REGIONAUX D'EDUCATION A L'IMAGE.....	64
A) Lycéens et apprentis au cinéma 2019/2020.....	65
B) Collège au cinéma 2019-2020.....	66
C) Ecole et cinéma 2019-2020.....	67
TITRE III : SOUTIEN A L'EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE.....	69
ARTICLE 16 - LE SOUTIEN POUR UN PARC DENSE, MODERNE ET DIVERSIFIE.....	69
ARTICLE 16.4 - LE SOUTIEN AUX RESEAUX DE SALLES.....	71
TITRE IV : ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE.....	71
ARTICLE 19 - ACTIONS DE COLLECTE, DE CONSERVATION, DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE.....	72
A) Activités de la Cinémathèques.....	72
B) Les projets en cours.....	76
C) Bilan budgétaire et financier.....	77
D) Bilan en matière de ressources humains (effectifs, organigramme, ...).....	78

TITRE I : SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA PRODUCTION

BILAN DU FONDS D'AIDE POUR L'ANNEE 2021

4 sessions d'examen du comité technique ont été organisées dans l'année **en date des 12 mars, 2 juillet, 2 septembre et 18 novembre 2021**. Ce comité technique est composé d'environ deux tiers de professionnels continentaux et d'un tiers de professionnels régionaux. Il a été renouvelé partiellement en 2012, 2015, 2016, 2017 et le sera de nouveau pour un tiers en 2022.

Les subventions liées aux projets retenus ont été individualisées à la suite de ces 4 réunions du comité technique par les arrêtés n° 21.2054 CE du 20 avril 2021 (1^{er} comité), n° 21.176 CE du 21 septembre 2021 (2^{ème} comité), n° 21.308 CE du 2 novembre 2021 (3^{ème} comité) et n° 21.513 CE du 7 décembre 2021 (4^{ème} comité).

Le montant des crédits effectivement utilisés s'est élevé à 3 444 892 € en 2021 (3 469 000 € en 2020, 3 176 492 € en 2019, 2 945 301 € en 2018, 2 641 928 € en 2017, 2 265 500 € en 2016, 2 382 093 € en 2015, 2 178 950 € en 2014, 2 298 750 € en 2013, 2 523 717 € en 2012, 2 001 125 € en 2011, 2 044 680 € en 2010, 2 560 000 € en 2009, 2 139 800 € en 2008, 2 180 120 € en 2007, 1 652 080 € en 2006, 1 633 100 € en 2005) sur autant d'autorisations de programme.

En incluant les 6 aides à la première œuvre du D.U. CREATACC de l'Université de Corse produites par le Groupe de recherche et d'essais cinématographiques (GREC), le montant total pour 2021 s'élève à **3 572 892 €**.

Ces crédits ont concerné **108 projets (+ les 6 du D.U. CREATACC) sur 196 présentés (taux de sélectivité d'environ 55.10 %)**, (124 en 2020, 103 en 2019, 92 en 2018, 92 en 2017, 73 en 2016, 81 en 2015, 74 en 2014, 74 en 2013, 107 en 2012, 78 en 2011, 71 en 2010, 96 en 2009, 77 en 2008, 85 en 2007, 74 en 2006, 88 en 2005).

Dans ce cadre ont été répartis :

- **240 292 €** au titre des **aides à l'écriture et au développement auxquelles s'ajoutent 6 195 € pour une aide à la résidence d'écriture attribuée à Emma PAOLI individualisée lors du 2^{ème} Comité Technique 2021**, (372 000 € en 2020, 263 000 € en 2019, 256 000 € en 2018, 251 940 € en 2017, 189 500 € en 2016, 172 000 € en 2015, 286 700 € en 2014, 187 000 € en 2013, 346 325 € en 2012, 312 700 € en 2011, 197 500 € en 2010, 264 500 en 2009, 199 100 en 2008, 240 150 en 2007, 185 580 € en 2006, 166 100 € en 2005).

- **546 000 €** au titre de **l'aide au court-métrage**, (806 000 € en 2020, 527 000 € en 2019, 499 000 € en 2018, 500 750 € en 2017, 410 000 € en 2016, 280 000 € en 2015, 415 000 € en 2014, 365 000 € en 2013, 465 500 € en 2012, 375 000 € en 2011, 301 500 € en 2010, 245 000 € en 2009, 209 500 € en 2008, 250 000 € en 2007, 144 500 € en 2006, 330 000 € en 2005).

- **1 808 800 €** au titre de l'aide aux projets audiovisuels, (1 329 000 € en 2020, 2 020 000 € en 2019, 1 795 000 € en 2018, 1 398 738 € en 2017, 1 390 000 € en 2016, 1 336 000 € en 2015, 1 120 500 € en 2014, 1 591 750 € en 2013, 1 542 550 € en 2012, 874 765 € en 2011, 1513 230 € en 2010, 1 552 500 € en 2009, 1 254 200 € en 2008, 1 386 000 € en 2007, 783 000 € en 2006 et 987 000 € en 2005).

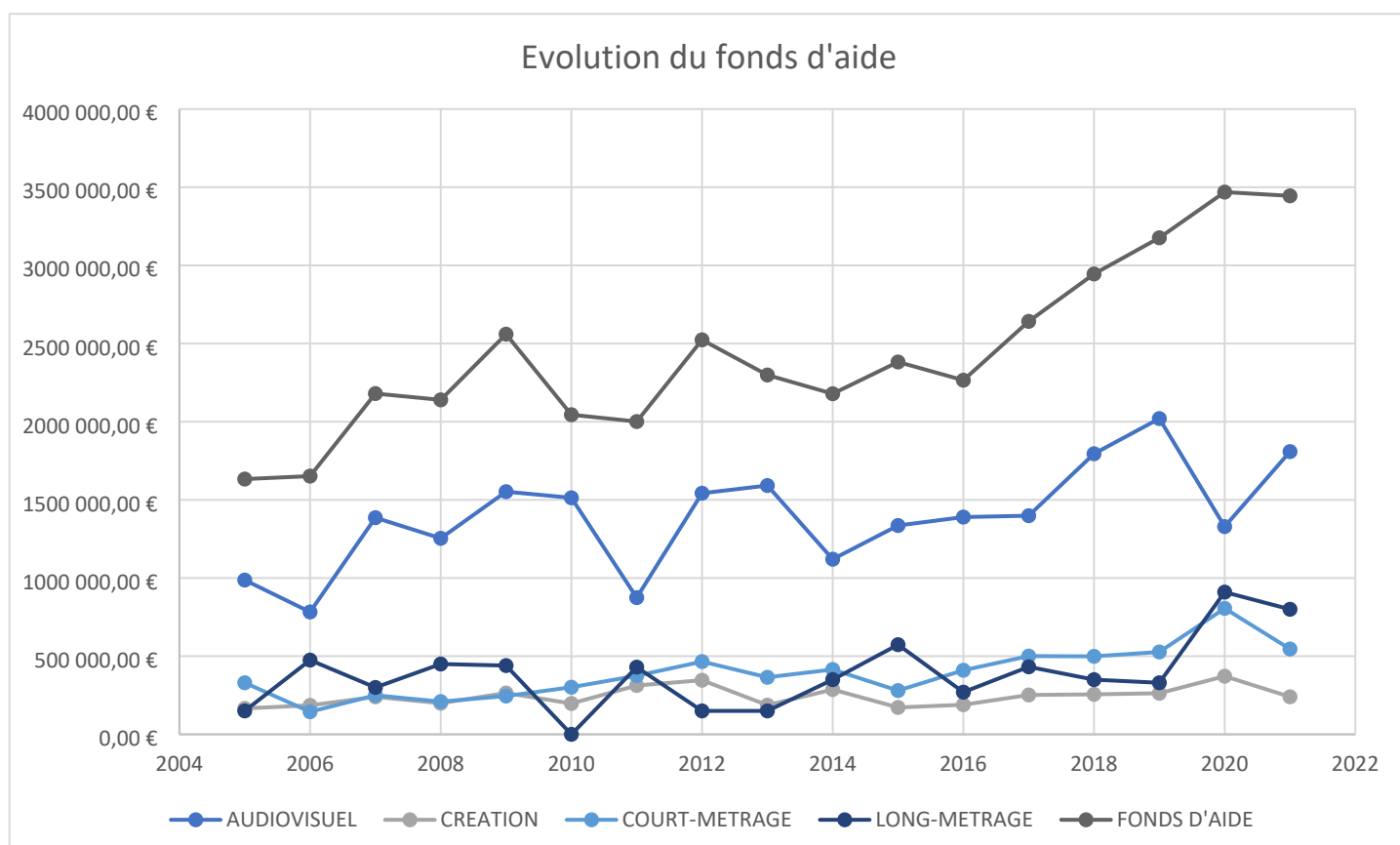
- **800 000 €** au titre de l'aide au long métrage, (910 000 € en 2020, 330 000 € en 2019, 350 000 € en 2018, 432 000 € en 2017, 270 000 € en 2016, 573 643 € en 2015, 350 000 € en 2014, 150 000 € en 2013, 150 000 € en 2012, 430 000 € en 2011, 0 € en 2010, 440 000 € en 2009, 450 000 € en 2008, 300 000 € en 2007, 475 000 € en 2006, et 150 000 € en 2005).

- **12 000 €** au titre de l'aide à la diffusion (16 500 € en 2020),

- **37 800 €** au titre de l'aide à la musique (35 500 € en 2020),

A cela on peut rajouter **128 000 €** au titre de l'aide aux projets des 6 films des étudiants du D.U. CREATACC de l'Université de Corse produits par le Groupe de recherche et d'essais cinématographiques (GREC).

TABLEAU COMPARATIF



EVOLUTION REGLEMENTAIRE

Le règlement du fonds d'aides à la création audiovisuelle et cinématographique de la CdC (Collectivité de Corse) a été placé sous RGEC (Règlement général d'exemption par catégorie) en 2015. Ce règlement reprenait les règles pour le cinéma et l'audiovisuel édictées par la nouvelle Communication cinéma. Ce règlement 2015 entérinait notamment l'augmentation

du plafond de certaines aides afin de favoriser l'attractivité du territoire et s'ouvrait à la catégorie du long métrage documentaire.

Une actualisation de ce règlement de la CdC a été votée en 2017, puis en 2018 faisant l'objet d'une modification du placement sous RGEC dans le cadre de la nouvelle Collectivité de Corse pour prendre en compte les avancées réglementaires récentes du CNC. Ces changements portent notamment sur la prise en compte des œuvres linéaires destinées aux SMAD, la modification des taux d'intervention publique en faveur des projets difficiles et l'ouverture au développement de projets destinés aux nouveaux médias et aux nouveaux modes de diffusion. Cette hausse des taux d'intervention publique sur les œuvres difficiles devrait favoriser la production d'œuvres en langue corse difficile à financer hors de ce contexte.

En 2019, une nouvelle actualisation de ce règlement a été faite avec un relèvement du plafond du long métrage à hauteur de 300 000 euros et l'introduction d'un bonus de tournage écoresponsable d'un montant de 15 % de la subvention dans le cadre du dispositif « Eco Migliurenza ».

En 2021, le règlement a de nouveau été révisé, notamment l'aide à la production de séries documentaires avec la modification de la durée minimum par épisode désormais établie à 3,5 minutes et l'intégration d'un bonus archives : une subvention complémentaire de 25 % du montant attribué est accordé pour les séries documentaires intégrant des archives payantes dans une proportion supérieure à 1/3 tiers de la durée totale de la série.

Enfin, dans le cadre des aides à la production - pour lesquelles la présence d'un diffuseur est obligatoire au plan de financement -, les SMAD sont désormais inclus au même titre que les chaînes de télévision pour toutes les œuvres audiovisuelles.

ARTICLE 4.1 - LE DEPLOIEMENT DE L'OPERATION « TALENTS EN COURT »

Le dispositif « TALENTS EN COURT », coordonné et porté par l'Association DIFFUSION KVA, a concerné 8 jeunes réalisateurs insulaires. Les actions 2021 se sont déroulées selon le programme suivant :

BILAN ACTION CREATION CINEMATOGRAPHIQUE - EXERCICE 2021					
LES TALENTS EN COURTS SUR LE TERRITOIRE CORSE/ PARIS ET EN MEDITERRANEE >> DISPOSITIF TALENTS EN COURT					
Activité cinématographique - Dispositifs - Rencontres professionnelles					
TYPE D'ACTION	DATES	INTERVENANTS PROFESSIONNELS PRESENTS	TALENTS	ACTIONS	En partenariat Lieu / Commune
DISPOSITIF TALENTS EN COURT - Territoire Corse et en dehors					
TEC in Corsica > LE PITCH PRESENTATION DE PROJETS	19-mai	Angela LUCCHINI (CdC) Marie Pierre VALLI (CdC) L SIMONPOLI (FR3 Corse ViaStella) Gérome BOUDA (ALLINDI) MF VALENTINI (ALLINDI) G LODOVICI (CASA DELL'ARTE) Marc GUIDONI (Producteur) G ORTIOU CAMPION (COPEAM) Sam BOBINO (LA BAULE) JF LUCCIONI (Fiction FTVS) S REGOLI (Producteur)	GhJulia PIERRINI Projet : ON DISAIT QUE.. Ana VINCELONI Projet : MIETTE David OLIVESI Projet : A CASA Kevin MORETTI Projet : FLONS FLONS DU MAL Rebekah FIESCHI Projet : UNE MOITIE SEULEMENT	Pitchs des projets devant des professionnels EN MATINEE 14e édition des Nuits MED	FURIANI Cinéma U PARADISU
TEC in Corsica > DE L'ECRIT A L'ECRAN PARTAGE D'EXPERIENCE	20-mai	Ange BASTERGA (Réalisateur)	GhJulia PIERRINI Projet : ON DISAIT QUE.. Ana VINCELONI Projet : MIETTE David OLIVESI Projet : A CASA Kevin MORETTI Projet : FLONS FLONS DU MAL Rebekah FIESCHI Projet : UNE MOITIE SEULEMENT	De l'écrit à l'écran Partage d'expérience du long-métrage à la série avec le projet CAÏD 14e édition des Nuits MED	FURIANI Cinéma U PARADISU
TEC in Corsica > TRAVAIL D'ARCHIVES PARTAGE D'EXPERIENCE	03-juin	Thierry DE PERETTI (Réalisateur)	GhJulia PIERRINI Projet : ON DISAIT QUE.. Ana VINCELONI Projet : MIETTE David OLIVESI Projet : A CASA Kevin MORETTI Projet : FLONS FLONS DU MAL Rebekah FIESCHI Projet : UNE MOITIE SEULEMENT Valécien BONNOT-GALLUCCI Projet : LES ARCHIVES DE LA MER Florent AGOSTINI Projet : GOD CASTING	Partage d'expérience travail d'archives UNE VIE VIOLENTE 14e édition des Nuits MED	PORTO VECCHIO Cinémathèque de Corse
TEC in Corsica > PARTAGE D'EXPERIENCE DE L'ECRIT A L'ECRAN	02-juin	Angélique MULLER (Réalisatrice)	GhJulia PIERRINI Projet : ON DISAIT QUE.. Ana VINCELONI Projet : MIETTE David OLIVESI Projet : A CASA Kevin MORETTI Projet : FLONS FLONS DU MAL Rebekah FIESCHI Projet : UNE MOITIE SEULEMENT Valécien BONNOT-GALLUCCI Projet : LES ARCHIVES DE LA MER Florent AGOSTINI Projet : GOD CASTING	Partaged 'expérience De l'écrit à l'écran court-métrage JOHNNY JOHNNY	PORTO VECCHIO Cinémathèque de Corse

TEC in Corsica > PARTAGE D'EXPERIENCE DE L'ECRIT A L'ECRAN	05-juin	Wissam CHARAF (Réalisateur)	GhJulia PIERRINI Projet : ON DISAIT QUE.. Ana VINCELONI Projet : MIETTE David OLIVESI Projet : A CASA Kevin MORETTI Projet : FLONS FLONS DU MAL Rebekah FIESCHI Projet : UNE MOITIE SEULEMENT Valécien BONNOT-GALLUCCI Projet : LES ARCHIVES DE LA MER Florent AGOSTINI Projet : GOD CASTING	Partaged 'expérence De l'écrit à l'écran court-métrage SOUVENIR INOUBLIABLE D'UN AMI	LECCI Le Galaxy
TEC in Corsica > JURY DES TALENTS COMPETITION MEDITERRANEENNE DE COURT-METRAGE	31 Mai au 5 Juin	PRIX DES TALENTS POUR LE COURT-METRAGE COME A MICONO de Alessandro PORZIO <i>"Mélange des genres scénaristiques. Croisement du discours politique avec la farce et la comédie"</i> Valécien Bonot-Gallucci Président du jury	GhJulia PIERRINI Projet : ON DISAIT QUE.. Ana VINCELONI Projet : MIETTE David OLIVESI Projet : A CASA Kevin MORETTI Projet : FLONS FLONS DU MAL Rebekah FIESCHI Projet : UNE MOITIE SEULEMENT Valécien BONNOT-GALLUCCI Projet : LES ARCHIVES DE LA MER Florent AGOSTINI Projet : GOD CASTING	Sensibilation des talents au visionnage des courts- métrages pour une stimulation en vue de leurs projets	PORTO VECCHIO Cinémathèque de Corse
TEC in Corsica > PARTAGE D'EXPERIENCE	08-juil	Gabriel LE BOMIN	GhJulia PIERRINI Projet : ON DISAIT QUE.. (Francescu ARTILY JP RICCI Samir BOUALLEGUE, Camille JAULENT)	Partage d 'expérence DE GAULLE	CARQUEIRANNE Amphithéâtre de Clair Val PLEIN AIR

TEC in Corsica > PARTAGE D'EXPERIENCE COMPOSITION POUR L'IMAGE	18 août 28 octobre	Jean-François VINCENTI (CdC) Gilles ALONZO (Compositeur - CNSMD de Lyon)	GhJulia PIERRINI Projet : ON DISAIT QUE.. David OLIVESI Projet : A CASA Florent AGOSTINI Projet : GOD CASTING Délia SEPULCRE NATIVI Projet : EST-CE QUE JE T'AI CONNU...	Pitchs des projets devant des professionnels EN MATINEE XXIe EDITION RMCC	CALENZANA Salle le préau RMCC
TEC in Mediterraniu> PARTAGE D'EXPERIENCE DE L'ECRIT A L'ECRAN	04-déc	Valécien BONNOT GALLUCCI (Réalisateur) Adrein BRETET (Producteur)	Etudiants tunisiens Autodidactes	Partage d 'expérence De l'écrit à l'écran LES ARCHIVES DE LA MER	TUNISIE La Marsa VUES SUR LES ARTS
TEC in Mediterraniu > PARTAGE D'EXPERIENCE DE L'ECRIT A L'ECRAN	02-déc	Rinatu FRASSATTI (Réalisateur) Alix FERRARIS (Dir de prod Béatrice)	Etudiants et autodidates tunisiens	Partaged 'expérence Comédien De l'écrit à l'écran court-métrage BEATRICE	TUNISIE La Marsa VUES SUR LES ARTS

Plusieurs projets TEC des années précédentes ont été réalisés ou sont en préparation :

NOM PRENOM	AVANCEMENT DU PROJET	TITRE DU PROJET
Alexandre OPPECINI	Réalisé	« Arabacciu »
Valécien BONNOT-GALLUCCI	Réalisé	« Les Archives de la mer »
Hélène GUIDICELLI	Réalisé	« In Festa »
Florent AGOSTINI	En production	« Godcasting »
Carla PAOLI	En préparation	« Phare »
GhJulia PIERRINI	En préparation	« On disait que... »

Les courts-métrages d’Alexandre OPPECINI (« Arabacciu » - préachat Arte), de Valécien BONNOT-GALLUCCI (« Les Archives de la Mer ») et d’Hélène GUIDICELLI (« In Festa ») sont terminés et ont été diffusés. Le projet de Florent AGOSTINI « God Casting » (anciennement « Tundera ») est en production avec la société MARANGONU (Allindi).

D’autres opérations sont développées par l’association DIFFUSION KVA pour favoriser l’émergence de talents, notamment avec l’organisation de résidences d’écriture autour du court métrage dans le cadre de l’opération « MED IN SCENARIO », en partenariat avec FRANCE TELEVISIONS. La résidence s’est déroulée du 30 mai au 6 juin 2021 à Purtivechju.

33 % des films sélectionnés à cette résidence d’écriture ont été réalisés.

RESIDENCE MED IN SCENARIO EXERCICE 2021 – PRIX FTVS à Benjamin BEHAEGHEL (« Une Reine »)			
HOLLART Aurélie	1	IDF	<i>SATURNIA PYRI</i>
ARTILY Francescu	1	CORSE	<i>HORS SAISON</i>
ZIANE Abdenoure	1	IDF	<i>BALAYETTE</i>
BOUALLEGUE Samir	1	VAR	<i>OUM</i>
BEHAEGHEL Benjamin	1	IDF	<i>UNE REINE</i>

EXERCICES CONFONDUS			
PROJETS ABOUTIS (Courts-métrages)			
OPPECINI Alexandre	1	CORSE	SHOOT’EM UP devenu SUR TES TRACES
CASTELLANO Lydia	1	ESPAGNE	LOS DOMINOS
PERREARD Julie	1	CORSE	SUR LA TERRE NUE
PIERRE Yann	1	CORSE/IDF	LE GRAND SOIR
ORSONI Coco	1	CORSE	L’HERITAGE devenu MANCU MORTA
DEROUS Leïla & DIDEROT Vincent	1	FRANCE	LES MURS
MARTINUCCI Laetitia	1	FRANCE	BLUE-GRIS
VOLPI Maïlys & JAMAL ALAOUI Sofia	1	FRANCE/MAROC	LA-BAS
FAVIER Charlène & MARTINUCCI Laetitia	1	France	FACE A L’ABSENTE devenu OMESSA
GAILLEURS Céline	1	PACA	DRAMONASC
REGALES Marie Léa	1	CORSE/FRANCE	LA VIE SUR MARS
KHNEISSER Marwan	1	LIBAN	LES SERVITEURS

BOUTHORS Benoit	1	IDF	HORACE devenu DI QUA DAI MONTI
LEONI Delphine	1	CORSE	LA NUIT EST LA
GARCIE Paul	1	IDF	LE DERNIER FUGUEUR devenu FUGUEUR
DE BROWER Eve-Chems	1	FRANCE	SOUS L'ECORCE
ARTILY Francescu	1	CORSE	LE VENT M'A PRIS devenu POUR QUE RIEN NE CHANGE
ALEXANDROVA Evgenia	1	RUSSIE	LE TELESCOPE D'EINSTEIN
EN COURS DE TOURNAGE OU DE POST-PRODUCTION			
REGOLI Stephan	1	CORSE	KHAIR INCH'ALLAH
LANCA Alexandre	1	IDF	TROIS SILHOUETTES
TOTAL PRODUCTIONS	20		
Pourcentage de réalisation	33%		

D'autres projets de résidence autour de la série de fiction en lien avec la COPEAM sous forme de résidences itinérantes sont en projet, notamment une résidence d'écriture entre la Corse et la Tunisie dédiée à la fiction courte baptisée « Entre deux rives ».

Par ailleurs, l'association DIFFUSION KVA s'engage également auprès du jeune public avec des opérations d'éducation et de sensibilisation à l'image au sein des écoles U Principellu et U Rustincu à Furiani : atelier de réalisation « A musée-vous, A musée-moi », ateliers « J'organise une séance de cinéma » et compétition jeune public pour le court-métrage d'animation prévus entre fin 2021 et 2022.

La subvention de 20 000 € a été versée dans le cadre de la convention pluriannuelle 2020-2022 de soutien à l'association DIFFUSION KVA qui détaille un budget de 20 000 € TTC dédié à l'opération sur un coût total du programme d'activités de cette association dédiée à la promotion du court métrage de 166 670 € TTC soutenue en 2021 à hauteur de 100 000 € par la Collectivité de Corse. Le coût définitif de l'opération pour 2021 s'élève à 34 901 €.

DEPENSES	MONTANT
PRESTATIONS DE SERVICE TEC IN CORSICA	5 118 €
BUREAUTIQUE TEC IN CORSICA	1 207 €
PUBLICITE TEC IN CORSICA	1 732 €
HOTEL TEC IN CORSICA	9 462 €
VOL TEC IN CORSICA	2 940 €
DPLCT TEC IN CORSICA	2 473 €
REPAS TEC IN CORSICA	9 866 €
CHARGES SOCIALES PDF JOINT	2 103 €
TOTAL	34 901 €

Budget prévu	20 000 €	Budget réalisé	34 901 €
DIFFUSION KVA	0 €	DIFFUSION KVA	14 901 €
CDC	15 000 €	CDC	15 000 €
CNC	5 000 €	CNC	5 000 €

ARTICLE 4.2 - LE SOUTIEN SELECTIF A L'ECRITURE ET AU DEVELOPPEMENT

En 2020, en réaction à la crise sanitaire et afin de soutenir les auteurs fragilisés par la situation, l'accent a été mis sur les aides à la création et aux courts-métrages. Cette année particulière affiche donc un montant en très nette augmentation au regard des autres années. En 2021, la situation s'étant plus ou moins stabilisée, le montant attribué aux aides à la création se rapproche de nouveau de la somme attribuée les années précédant la crise avec un total de **240 292 €** (372 000 € en 2020, 263 000 € en 2019, 256 000 € en 2018, 251 940 en 2017, 195 500 € en 2016, 172 000 € en 2015, 207 700 € en 2014, 187 000 € en 2013, 301 325 € en 2012, 276 000 € en 2011). Il en est de même pour le nombre de projets aidés - inférieur à 2020 et supérieur à 2019 - avec **40 projets aidés** (+ 1 aide à la résidence d'écriture) (48 en 2020, 37 en 2019, 33 en 2018, 38 en 2017, 27 en 2016, 29 en 2015, 27 en 2014, 27 en 2013, 45 en 2012, 39 en 2011) **sur 71 demandes** (91 en 2020, 82 en 2019, 74 en 2018, 78 en 2017).

Ces aides (autour de projets détaillés aux articles 6, 7 et 8 pour une meilleure vue d'ensemble des corpus d'œuvres aidées) ont concerné **17 documentaires** (+ 1 aide à la résidence d'écriture), **6 longs métrages de fiction, 1 projet d'animation, 13 courts métrages et 3 séries de fiction.**

Budget prévu	280 000 €	Budget réalisé	240 292 €
CDC	280 000 €	CDC	240 292 €
CNC	0 €	CNC	0 €

ARTICLE 4.3 - SOUTENIR L'AUTEUR PAR L'OCTROI D'UNE BOURSE DE RESIDENCE

Un projet a été aidé dans le cadre des bourses de résidence d'écriture. Cette aide a été validée lors du 2^{ème} comité technique 2021. Cette bourse concerne le projet documentaire de Emma PAOLI intitulé « BALDASSARI ». La résidence a eu lieu dans le cadre de l'atelier résidentiel de formation professionnelle du GREC « Perfectionnement de l'écriture - Film court » du 27 octobre au 10 novembre 2021 à Purtivechju.

Budget prévu	12 000 €	Budget réalisé	6 195 €
CdC	8 000 €	CdC	4 130 €
CNC	4 000 €	CNC	2 065 €

ARTICLE 6 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES CINEMATOGRAPHIQUES DE COURTE DUREE

Dans le cadre des aides à la production, 10 courts-métrages de fiction (21 en 2020, 13 en 2019, 12 en 2018, 10 en 2017, 10 en 2016, 6 en 2015, 8 en 2014, 7 en 2013) **et 5 documentaires d'auteur** (1 en 2020, 1 en 2019, 4 en 2017, 2 en 2016, 3 en 2015, 5 en 2014, 4 en 2013) **ont été soutenus en 2021 par la Collectivité de Corse sur les 64 demandes reçues** (55 en 2020, 52 en 2019, 46 en 2018, 50 en 2017, 28 en 2016) ; 10 proviennent d'auteurs-réalisateurs corses et/ou 10 sont produits par des sociétés insulaires.

Dans le cadre des aides à la création (écriture-développement), 13 courts-métrages de fiction (8 en 2020, 4 en 2019, 4 en 2018, 4 en 2017, 3 en 2016, 4 en 2015, 2 en 2014) **ont été aidés par la CC sur les 22 demandes** (18 en 2020, 12 en 2018, 11 en 2017, 6 en 2016).

Outre les aides à la création, la production de courts-métrages a été largement soutenue en 2020 en réaction à la crise sanitaire. En 2021 avec le retour à la normale, le montant de l'aide attribuée à la production de courts-métrages et le nombre de projets aidés rejoignent la courbe d'évolution des années précédant la crise (cf. TABLEAU COMPARATIF

Il est d'ailleurs constaté que le nombre de demandes dans le cadre de l'aide à la production de courts-métrages est en constante augmentation depuis 2013. L'attractivité de la Corse s'explique en partie par la dynamique du territoire en termes d'accompagnement de la jeune création. L'île compte nombre d'ateliers d'écriture, de formations et autres dispositifs ou opérations d'accompagnement et de soutien en faveur des auteurs.

L'atelier d'écriture mis en place avec le Groupe de Recherche et d'Essais Cinématographiques (GREC), en vue de finaliser des scénarios de courts métrages provenant de réalisateurs insulaires mais aussi des DOM-TOM et d'autres régions de France, continue d'être plébiscité par les participants corses. Les participants sont choisis parmi les candidatures spontanées, les projets d'étudiants suivis par l'équipe pédagogique du département « cinéma » de l'I.U.T. de Corse et les projets ayant été jugés intéressants mais inaboutis du fonds d'aides. L'atelier s'est déroulé à Purtivechju en partenariat avec la Cinémathèque de Corse.

Comme pour les années antérieures, des conventions entre le GREC et la CDC ont été passées pour le financement des films réalisés au cours du cursus par les élèves du D.U. option « écriture et réalisation » de l'I.U.T. de Corse baptisé CREATACC (Créations et Techniques Audiovisuelles et Cinématographiques de Corse). Les films issus de cette formation sont souvent sélectionnés en festivals. La réalisatrice Caroline POGGI (Ours d'or à Berlin pour le court-métrage « Tant qu'il nous reste des fusils à pompe ») a notamment réalisé son premier court-métrage « Chiens » au sein du D.U. avant de co-réaliser avec Jonathan VINEL son premier long-métrage « Jessica Forever » en 2018. « Disciplinaires » d'Antoine BARGAIN a été sélectionné et primé au Festival de Clermont Ferrand, au Festival Traces de Vie en 2020 et au festival du film de l'Ouest, « La Isola » de Chloé DUVAL a été sélectionnée en 2019 au Festival Européen du Film court de Brest et au Festival Les Sens de l'Art, « Coleum » (documentaire d'auteur) de Coralie SEIGNARD a été sélectionné au festival Premier Regards et primé au German International Ethnographic Film Festival et au festival « Filmer le travail » en 2020.

Le court-métrage « Gare aux coquins » de Jean PEREIRA DA COSTA (2021) connaît un vif succès et est sélectionné dans de nombreux festivals dans le monde entier (France, Portugal, Grèce, Brésil, Colombie, Suède...). Le court-métrage « Après le rouge » de Marie SIZORN (2021) est en compétition au Champs-Élysées Festival à Paris dans la catégorie courts-métrages indépendants français. Deux anciens étudiants du D.U CREATACC font partie des talents sélectionnés pour participer à la résidence d'écriture MED IN SCENARIO 2022 (Mighè D'Onofrio et Marie Léa Regales) et quatre autres présentent leur nouveau film au Festival de Pantin (Benoit Bouthors, Clémentine Delbecq, Eléonore Berrubé et Philippe Roux). Certains de ces films ont par ailleurs bénéficié de l'accompagnement de l'association Culori créée en 2021 et basée en Corse-du-Sud dans le village de Sotta.

Un partenariat a en effet été mis en place entre le D.U. de l'Université de Corse et le « laboratoriu culturali » Culori qui organise des résidences d'étalonnage. Deux projets ont été ainsi sélectionnés par l'association Culori, « La Nuit météore » de Jean PREVOST et « Après le Rouge » de Marie SIZORN, tous deux ont bénéficié de la prise en charge des travaux numériques d'étalonnage. Le film « DIES, Poèmes apocalyptiques » de l'ancienne étudiante du D.U. Eleonore BERRUBE, qui sera par ailleurs présenté au Festival de Pantin, a également été retenu en résidence de travail à Sotta dans le cadre de l'appel à projets « Nouvelles écritures visuelles ».

En synergie avec la section cinéma de l'IUT de Corse, l'association DIFFUSION KVA organise depuis plus de 10 ans le festival « Les Nuits MED » et la résidence « MED IN SCENARIO » afin notamment de donner un ancrage méditerranéen et une visibilité à la production corse et de sensibiliser les jeunes aux problématiques et aux enjeux artistiques et financiers du court-métrage.

De nombreux professionnels sont présents au gré des années : CNC, Agence du court-métrage, chaînes de télévision (ARTE, France Télévision qui dote le prix MED IN SCENARIO d'un préachat), Unifrance, représentants de festivals du continent dans le cadre de cartes blanches.

En 2021, le festival itinérant « les Nuits MED di u filmu cortu », entièrement dévolu à l'émergence du format court et au développement cinématographique sur le territoire, a donné lieu à trois sélections de courts-métrages : compétition méditerranéenne, compétition jeune public et panorama corse. Le festival diffuse notamment les œuvres réalisées issues des résidences d'écriture MED IN SCENARIO et de l'opération TALENTS EN COURT qui favorise l'émergence de réalisateurs et de projets sur le territoire. Cette 14^{ème} édition s'est déroulée en plusieurs temps à partir du mois d'avril jusqu'au mois de septembre. La programmation s'est déployée sur une large partie du territoire entre Furiani, Bastia, Purtivechju et Aiacciu pour se poursuivre en dehors de l'île, à Carqueiranne et s'achever à Paris.

Le réalisateur Francescu ARTILY y a reçu le prix du public pour son précédent court-métrage « Pour que rien ne change » projet par ailleurs vainqueur de la résidence MED IN SCENARIO en 2018.

En 2022, « Les Nuits Med di u filmu Cortu », en collaboration avec la CDC et France Télévisions proposent, pour la première fois, une sélection de cinq courts-métrages corses au Marché du film, à Cannes.

L'association Diffusion KVA gère également la CoopMed en Corse, une coopération à but non lucratif visant à promouvoir et diffuser des œuvres audiovisuelles produites en Méditerranée. Ce projet de coopération permet de relier les festivals de film des différents bords de la mer Méditerranée et de découvrir et valoriser les talents locaux. CoopMed associe déjà des festivals d'Italie, de Tunisie, d'Algérie, du Maroc, d'Espagne et de France. En 2021, cette coopération a permis notamment de présenter en Tunisie, en lien avec le festival « Vue sur les Arts », le court-métrage « Les archives de la mer » de Valécien BONNOT-GALLUCCI, en Algérie « Sur tes traces » d'Alexandre OPPECINI dans le cadre des Rencontres Cinématographiques de Bejaïa et en Sardaigne, « Pour que rien ne change » de Francescu ARTILY en partenariat avec le festival « Passagi d'Autore ».

Un projet de résidence d'écriture entre la Corse et la Tunisie est en développement.

Les festivals de courts-métrages baptisés « Des Courts en Fête » et « Des courts en hiver », portés par l'association CINEMOTION, se sont déroulés à l'été 2021 sur plusieurs villes du territoire (Bunifaziu, Purtivechju, Livia, Zonza).

Toutes ces actions d'accompagnement et de formation au court métrage portent leurs fruits et une nouvelle génération de réalisateurs et de réalisatrices insulaires est en train de voir le jour avec la volonté de porter témoignage des problématiques du monde dans lequel ils évoluent.

Les films aidés cette année inscrivent leur dramaturgie autour de problématiques ayant trait à l'identité, à la jeunesse ou au passage à l'âge adulte, au deuil et à l'amour, les films d'anticipation sont également de plus en plus nombreux.

Dans le registre du film d'anticipation et de la dystopie ou de la fiction mêlant fantastique et réalité

Dans le cadre de l'aide à la production :

- « TROIS SILHOUETTES » réalisé par Alexandre LANCA et produit par PENTACLE PRODUCTIONS est le lauréat de la résidence MED IN SCENARIO 2020 (Festival Les Nuits Med). Dans un état français devenu militarisé et répressif, une brigadière de frontière, Claire, intercepte un policier en fuite avec une jeune migrante. Face au dilemme moral, Claire choisira de dénoncer le policier mais sauvera finalement la petite fille. Ce film d'anticipation questionne notre responsabilité de citoyens, d'humains face à la situation des migrants et plus largement face au contrôle de l'Etat.
- « GODCASTING » réalisé par Florent AGOSTINI et produit par la SAS ALLINDI raconte l'histoire d'Olby qui, pour affronter un deuil, décide de rejoindre un programme religieux incarné par une divinité informatique. Chaque jour, le jeune homme doit participer à une mystérieuse cérémonie. Le film soulève les problématiques relatives à l'omniprésence des réseaux sociaux et aux nouvelles formes de croyances.
- « FINZIONE » réalisé par Arthur VERMOREL et Victor LAUZELY raconte l'histoire d'Inès, une jeune femme qui vient passer quelques jours dans sa maison de famille située dans le Cap

Corse. Seule dans cette maison, elle se noue petit à petit d'amitié avec sa voisine Jeanne, une dame plus âgée, et rencontre un mystérieux marin de passage, Ange. Les histoires de Jeanne, Inès et Ange s'entremêlent alors et les fantômes du passé ressurgissent.

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « EXIT » est un projet de court-métrage de fiction écrit par Jean-François CELLI. Dans un univers dystopique, une femme confrontée à l'idée de sa mort décide de suivre un processus dangereux pour maîtriser sa propre fin. Le film questionne le rapport à la maladie et à la mort face au progrès.
- « CIRRUS » est un projet de court-métrage écrit par Jean PEREIRA DA COSTA et Thomas DUCASTEL. Dans un monde imaginaire, une mystérieuse spore décime l'humanité en infectant la peau. Les corps infectés se végétalisent puis s'élèvent dans les airs dans une sorte de jaillissement. Sous ce cimetière céleste, Eliane a la charge d'accompagner les infectés vers leur mort dans les montagnes. Un jour, une jeune survivante rejoint le groupe. En accompagnant la mort ensemble, les deux femmes redécouvrent leur corps, l'amour et le désir.

D'inspiration autobiographique

Dans le cadre de l'aide à la production :

- « HORS SAISON » écrit par Francescu ARTILY, retrace le parcours d'inspiration autobiographique d'un jeune réalisateur découvrant la réalité de la production audiovisuelle. Son désir d'expression et de création se confronte à un formatage induit par des exigences commerciales et économiques. Il tente alors de redonner du sens à sa démarche et à sa vie.

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « ET APRES ? » écrit par Marie MURCIA suit la vie d'une femme qui vient tout juste de divorcer. Prise d'émotion, elle s'enfuit de l'office notarial et se met à écrire. Le film interroge le rapport entre la douleur et la création et la résilience que l'on peut trouver dans l'acte créatif.

Dans un registre historique prenant pour décor la seconde guerre mondiale en Corse

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « MAISON HAUTE » écrit par Isabelle Balducci et produit par ZIA MARIA FILMS place son intrigue en 1942, pendant la seconde guerre mondiale, dans un village corse. Dans la plus haute maison du village, vivent Rose et Ange. Lorsque celui-ci entre en résistance, les Italiens réquisitionnent leur maison. Rose y cache Félix le colporteur qu'elle doit aider à s'enfuir. Ce huis-clos sera l'occasion pour Rose de découvrir son autonomie et son courage et pour la réalisatrice de parler des femmes et de la résistance.

Autour du parcours de deuil et du rapport aux souvenirs

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « RECONSTRUCTION » écrit par Sasha FEDIDA raconte l'histoire de deux jeunes frères qui se retrouvent dans leur maison d'enfance à la suite du décès de leur mère. Désormais orphelins, ils doivent décider ensemble de l'avenir de cette maison et des biens matériels dont ils ont hérité. Le film interroge le rapport au lieu, aux objets et porte un regard délicat sur le lourd travail de deuil et de reconstruction qui s'enclenche.

- « L'ULTIMA LETTERA » écrit par Stephen SCARDICCHIO croise les destins de Petru-Maria et Battistu, tous deux enfermés, l'un dans sa peine et dans sa solitude et l'autre dans sa cellule de prison. Ils attendent le jour de la libération. Le renversement final de l'intrigue nous amène à relire l'histoire différemment et à s'interroger sur le deuil, la culpabilité et la soif de vengeance.

Dans le cadre de l'aide à la production :

- « VESTIGES » court-métrage réalisé par Jofre CARABEN et Yoann DE MONTGRAND produit par MELOCOTON FILMS. Un soir de première à Bastia, Ezy Rippart, la soixantaine, comédien phare du spectacle se présente au théâtre en retard après s'être perdu en ville sur les traces d'un amour de jeunesse. Durant les derniers préparatifs, le comédien, envahi par ce souvenir qui remonte à la surface, semble perdre pied.

Autour du monde de l'enfance, de la jeunesse, du parcours initiatique

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « LA FALAISE » écrit par Noe Emilio Gilou et Ella Franceschi est un projet d'animation produit par la SARL STELLA PRODUCTIONS. Le film suit les aventures de Prani, fille de mineurs et vouée à le devenir. Curieuse et aventurière, elle décide de quitter le village pour partir à la découverte du monde. Pour cela, elle doit escalader la falaise qui domine le village. Un récit initiatique sur l'importance des origines.
- « ON DISAIT QUE » est un projet de court-métrage de fiction écrit par Julia PIERRINI. Pendant la récréation, un groupe d'enfants s'amuse à recréer des mondes sortis de leur imagination. Calou et Tom, deux frères que tout oppose, font partie de cette petite bande. A travers leur relation, le film aborde la question de la différence.

Autour de la jeunesse et des problématiques sociétales contemporaines

Dans le cadre de l'aide à la production :

- « LA CONFRONTATION » réalisé par Marie ABBENANTI et Sandy PUJOL LATOUR et produit par la SARL CINED. Dans le cadre d'une enquête, Maxime, une adolescente de 17 ans, doit se confronter à l'homme qui lui a fait du mal alors qu'elle n'était qu'une enfant. Avec l'aide de Karine, la policière, Maxime va devoir faire face à son passé pour avoir une chance qu'il avoue. Le film aborde le thème de la pédophilie et met l'accent sur l'importance de la parole et le temps de la libération.

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « TAPIN » court-métrage de fiction écrit par François CHARLES raconte l'histoire de Jess qui va quitter Bastia pour tourner dans une émission de télé-réalité. Le film suit les dernières heures avant son départ et questionne les apparences et la condition sociale de la jeunesse.
- « L'ULTIMA CHJAVATA » court-métrage de fiction écrit par Stephan REGOLI. Aurélie et Marie-Pierre, deux sœurs doivent rendre visite à leur grand-père Jo. Pour s'amuser, elles lui font regarder une émission de télé-réalité racoleuse. Dans ce dialogue intergénérationnel à la fois drôle et tendre, se pose en creux la question de la sexualité.

Autour de la thématique de l'amour et du désir

Dans le cadre de l'aide à la production :

- « L'OR DANS LE VENTRE » est un court-métrage de fiction réalisé par Caroline POGGI et Jonathan VINEL et produit par LES FILMS DU POISSON. Maya et Blaise se rencontrent et se confient l'un à l'autre le temps d'une nuit. Chacun de leur côté, ils vivent la fin d'une histoire d'amour. Le film explore cet état de transition que représente la mutation de l'amour et du désir.

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « UNE NUIT D'ETE » est un projet de court-métrage de fiction écrit par Gray Orsatelli. Alors qu'il cambriole sa maison, Samuel se fait surprendre par Alba, un amour de jeunesse. Sans le dénoncer, celle-ci le présente à son compagnon, Etienne. Un trio se forme alors au sein duquel Samuel oscille entre fascination et culpabilité.

Autour du lien au territoire et de l'immigration

Dans le cadre de l'aide à la production :

- « KHAIR INSHALLAH » court-métrage de fiction réalisé par Stephan REGOLI et produit par CHJACHJARELLA PRODUZIONE. Abdel et son fils Moha sont immigrés clandestins à Bastia. Témoins d'un assassinat, ils doivent quitter la ville. Le père décide alors d'emmener son fils, qui rêve de devenir footballeur, passer ses épreuves de sélection à l'ACA. Dans un contexte rude, le film explore la relation père/fils et évoque les invisibles de la société corse et les inégalités sociales.

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « ROZA » court-métrage de fiction écrit par Océane COURT-MALLARONI est un portrait croisé de Roza, une polonaise âgée résidente dans un EHPAD et Yaya, un jeune migrant guinéen de 20 ans qui débute son apprentissage dans les cuisines de l'établissement. A travers la rencontre de ces deux êtres déracinés, le film traite de la question de l'appartenance à un territoire et des migrations contemporaines.

Réflexion autour de la Corse et de son identité

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « A CASA » projet de court-métrage écrit par David OLIVESI. Le film raconte l'histoire d'une famille du continent qui emménage dans une vieille maison corse. La découverte des traces de l'existence d'une famille ayant vécu en ces lieux cent ans auparavant va peu à peu les changer. Ils se mettent alors à communiquer en langue corse et sont progressivement remplacés par les anciens propriétaires des lieux. Le film offre une réflexion sur la Corse oubliée, le passé de l'île et la gentrification.

Rapport de l'homme à son environnement et aux autres

Dans le cadre de l'aide à la production :

- « ZONE BLANCHE » réalisé par David NOBLET et produit par la SARL CHAZ PRODUCTIONS raconte l'histoire d'Amerigo 15 ans et de sa mère, électrosensible, dont la maladie les contraint de vivre dans des zones blanches : où les ondes ne passent pas. Un jour, Amerigo découvre qu'une antenne relais va être construite à côté de leur habitation en plein

milieu de la montagne corse. Il leur faut partir une nouvelle fois et, pour Amerigo, abandonner Livia dont il est amoureux. En abordant le thème du départ, le film croise histoire d'amour contrariée et relation singulière avec la mère, intime et social.

- « UNE REINE » réalisé par Benjamin BEHAEGHEL et produit par la SARL PLUS DE PROD. Bertrand, Macha et Arthur sont apiculteurs dans une petite exploitation. Ils s'occupent de leurs abeilles qu'ils inséminent artificiellement. Lorsque la reine dont s'occupait Bertrand s'enfuit de la ruche, il décide de partir à sa recherche au milieu de la forêt. Macha propose de l'aider. Derrière la quête de l'abeille disparue, se cachent le désir et la quête de l'amour.

Budget prévu	450 000 €	Budget réalisé	546 000 €
CdC	300 000 €	CdC	396 000 €
CNC	150 000 €	CNC	150 000 €

ARTICLE 7 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES CINEMATOGRAPHIQUES DE LONGUE DUREE

Dans le cadre de l'aide à la production, 5 projets de longs-métrages ont été soutenus en 2021 (4 en 2020, 2 en 2019, 2 en 2018, 4 en 2017), **sur les 7 demandes présentées** (6 en 2020, 9 en 2019, 7 en 2018, 6 en 2017).

Dans le cadre des aides à la création (écriture-développement), 6 projets de longs-métrages ont été aidés en 2021 (13 en 2020, 13 en 2019, 5 en 2018, 8 en 2017), 4 en écriture (6 en 2020, 9 en 2019, 4 en 2018, 4 en 2017) et 2 en développement (7 en 2020, 4 en 2019, 1 en 2018, 4 en 2017) sur les 16 demandes présentées (24 en 2020, 26 en 2019, 17 en 2018, 19 en 2017). 4 d'entre eux proviennent de réalisateurs insulaires.

L'actualisation des règlements votés en 2017 puis en 2019 avec le relèvement des plafonds à 20 000 € en développement et 300 000 € en production ont repositionné le fonds d'aides de la Collectivité de Corse de manière plus attractive pour le long métrage. De ce fait, les demandes sont plus nombreuses et variées.

En outre, la structuration de la filière de post-production sur l'île permet désormais d'accueillir les étapes de montage, mixage, étalonnage.... La société Novita Prod dispose de sept bancs de montage image et étalonnage ; on pourra compter également deux salles de montage son et un auditorium Dolby Atmos portés par la SARL KEEP COOL STUDIOS dont la mise en service sera effective en 2022.

Par ailleurs, la société CORSICA FPS basée en Haute-Corse a obtenu l'agrément ARRI et dispose d'un parc de matériel de tournage conséquent.

La résidence d'écriture de la Fabrica Culturelle « Casell'Arte » à Venacu, soutenue par la Collectivité de Corse et dédiée principalement à l'écriture de longs métrages et de séries de fiction, a été déclarée éligible par les services du CNC au titre de l'article 4.3 de la convention de coopération entre l'Etat, le CNC et la Collectivité de Corse. Un soutien pourra éventuellement être pris en compte dans le cadre de l'avenant 2022 de la convention de coopération. En 2021, deux résidences d'écriture de fiction et une résidence d'écriture d'animation ont eu lieu auxquelles ont participé des réalisateurs corses dont Yannick

CASANOVA, Julien MEYNET, Frédéric FARRUCCI.... Depuis son ouverture, la résidence a accueilli d'autres réalisateurs comme Robin CAMPILLO, Claire BURGER, Gilles MARCHAND, Thierry de PERETTI, Naila GUIGUET, Benoit BOUTHORS.... Par ailleurs, la Fabrika Casell'Arte a également organisé sa première résidence d'écriture de long-métrage documentaire en 2021 avec Florence JAMMOT en tant qu'intervenante principale. Six projets ont été sélectionnés dont trois portés par des auteurs corses.

Quatre longs-métrages soutenus à la production ont été tournés partiellement ou intégralement sur le territoire en 2021 avec pour l'ensemble une date de sortie en salles prévue en 2022 : « Une Histoire d'Amour » d'Alexis MICHALIK, « De Grandes Espérances » de Sylvain DESCLOUS, « Dirty, Difficult, Dangerous » de Wissam CHARAF, « Les Frères Pinzuti » de Thomas N'GIJOL, Karole ROCHER et Barbara BIANCARDINI. Les deux derniers ont été entièrement tournés en Corse. Par ailleurs, « Borgo » le long-métrage de Stéphane DEMOUSTIER, a été soutenu au développement en 2021 et à la production en 2022.

Eric FRATICELLI dont le premier long métrage « Permis de Construire » sorti en 2022 a été en sélection officielle du Festival de l'Alpes d'Huez en 2021 est de nouveau soutenu pour la production de son deuxième film. Il s'agit d'une nouvelle comédie adaptée de sa propre pièce de théâtre à succès « Le Clan » dont le tournage s'est déroulé au premier trimestre de l'année 2022.

Le premier long-métrage de Pascal TAGNATI « I Comete », sélectionné dans de nombreux festivals, a remporté le Prix spécial du jury au Festival de Rotterdam et a été présenté à l'ACID au Festival de Cannes en 2021.

D'autres projets de réalisateurs insulaires sont en préparation pour l'année à venir.

Pour son premier long métrage hors de la Corse, « Enquête sur un scandale d'état », Thierry de PERETTI (sélectionné au Festival de Cannes à La Quinzaine des Réalisateurs pour « Les Apaches » et à la Semaine de la Critique pour « Une Vie Violente ») a reçu le Grand prix du festival international du film politique (FIFP) de Carcassonne. Pour son nouveau projet, le réalisateur renoue avec le territoire et développe un long-métrage adapté du roman de l'auteur corse Jérôme FERRARI « A son image ».

Parmi les jeunes réalisateurs insulaires, Frédéric FARRUCCI développe actuellement un nouveau projet « Un Mohican ». « La Nuit venue », son premier long métrage (prix SOPADIN du meilleur scénario pour « Strip ») sorti en 2020 a été remarqué par la critique, a été primé au FIF Saint-Jean-de-Luz en 2019, aux Champs-Élysées Film Festival en 2020 et a reçu le César de la Meilleure musique originale en 2021. Ange BARAGLIOLI (dit BASTERGA) dont la série « Caïd » diffusée sur Netflix a reçu le Prix du public au Festival Canneséries 2021 développe un projet de long-métrage sur le territoire. Caroline POGGI (Ours d'or au Festival de Berlin en 2014, sélection au Toronto International Film Festival 2018 et festival international du film de Berlin 2019 dans le cadre de son premier long métrage) et Méliane MARCAGGI préparent également de nouveaux projets.

D'autres jeunes réalisateurs insulaires comme Julien MEYNET, Rinatu FRASSATI, Julia RETALI, François ORSONI, Hélène GUIDICELLI sont également en écriture de leur premier long métrage.

Plusieurs tournages sont en cours ou prévus cette année, le film de Stéphane DEMOUSTIER « Borgo » rebaptisé « Ibiza » ainsi que le dernier long-métrage de Catherine CORSINI, « Le Retour ».

Outre l'habituelle thématique du milieu criminel, les films explorent principalement les problématiques sociales modernes notamment l'homosexualité, les rapports de classe ou encore la question de l'identité. La comédie fait également son entrée avec les films d'Eric FRATICELLI et de Karole ROCHER et Barbara BIANCARDINI.

Autour de l'homosexualité, de la famille, du deuil :

Dans le cadre de l'aide à la production

- « UNE HISTOIRE D'AMOUR », projet de long-métrage écrit et réalisé par Alexis MICHALIK, produit par la SAS ACME FILMS. Katia et Justine se séparent avant la naissance de leur fille Jeanne. Katia l'élèvera seule pendant douze ans, jusqu'au diagnostic de sa maladie et de sa mort prochaine. Alors qu'elle demande à son frère William de devenir le tuteur de sa fille, elle retrouve Justine, devenue mère de famille. Ce film explore avec légèreté et sensibilité la douleur de la rupture, les difficultés de l'homoparentalité et le drame de la maladie.

Autour de la problématique de l'ascension sociale, des rapports de classe

Dans le cadre de l'aide à la production :

- « DE GRANDES ESPERANCES » long-métrage écrit et réalisé par Sylvain DESCLOUS, produit par Sésame Films. Madeleine et Antoine, jeunes diplômés promis à un brillant avenir, tuent accidentellement un homme lors d'une rixe sur une petite route de Corse. Aucun témoin n'ayant assisté au drame, ils prennent la fuite. Ils se séparent à leur retour à Paris mais seront réunis par leurs vies professionnelles et l'enquête autour de ce meurtre.

Autour du contexte méditerranéen des migrants et des rapports de classe

Dans le cadre de l'aide à la production :

- " DIRTY DIFFICULT DANGEROUS " réalisé par Wissam CHARAF produit par la SARL AURORA FILMS prend la Corse comme décor déspatialisé méditerranéen pour raconter la rencontre de deux êtres fracassés à travers l'histoire d'amour semée d'embûches d'un réfugié syrien avec une femme de ménage éthiopienne en quête d'un avenir ;

Dans le registre de la comédie ou du faux documentaire

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « ALBERT LE VALEUREUX » écrit par Baptist AGOSTINI CROCE et Jacques-Antoine LANDO CANCELLIERI est un projet de long-métrage autour du personnage d'Albert Preziosi, aviateur militaire français ayant réellement existé et dont la légende voudrait qu'il soit le père de Mouammar Kadhafi. Mêlant images d'archives, vraies et fausses interviews, ce faux

documentaire suit un journaliste sur le déclin qui décide de partir sur les traces de son arrière-grand-père (Albert Preziosi) pour découvrir la vérité.

Dans le cadre de l'aide à la production :

- « LES FRERES PINZUTI » désormais « FRATE », comédie réalisée par Karole ROCHER et Barbara BIANCARDINI produite par KALLOUCHE CINEMA. A la suite du décès de Georges, ancien maire du village de Vezzani, Dumè, son fils adoptif traverse une crise identitaire. Son désarroi va aller grandissant avec l'arrivée de Patrick, fils illégitime de son père avec qui il doit partager l'héritage familial.
- « LE CLAN » long-métrage de fiction réalisé par Eric FRATICELLI et produit par la SAS PAN EUROPEENNE. Cette comédie est adaptée de la pièce de théâtre à succès du même nom écrite par Eric Fraticelli. Le film raconte l'histoire d'une équipe de bras cassés qui pense avoir trouvé une idée brillante pour gagner de l'argent : kidnapper Sophie Marceau et demander une rançon. Belette, en charge de kidnapper la star, se trompe et revient avec une anonyme qui n'est autre que la femme du nouveau patron de la police judiciaire en Corse...

Autour du milieu criminel

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « BORGIO » (développement) écrit par Stéphane DEMOUSTIER et produit par la SARL PETIT FILM raconte l'histoire de Melissa, une jeune gardienne de prison mutée en Corse, à la prison de Borgo. Très vite acceptée dans ce nouveau monde grâce à l'aide d'un détenu, elle se retrouve petit à petit happée par ce milieu qui la fascine. Le film analyse le glissement qui s'opère chez Melissa et les raisons qui l'y conduisent.
- « SANGUINAIRES » (développement) réalisé par Ange BASTERGA et Nicolas LOPEZ et produit par la SAS 357 FILMS suit Toussaint un jeune voyou qui rêve d'une autre vie avec sa femme Sofia enceinte de leur premier enfant. Alors qu'ils s'apprêtent à partir, les ennuis s'enchaînent. Le film traite de l'inéluctabilité d'un destin et d'une rédemption impossible.

Fictions inspirées de faits réels

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « AMBULENTI » projet de long-métrage écrit par Félicia MASSONI et Méliane MARCAGGI raconte l'histoire d'amour de Jean et Jeanne partis de Nice pour s'installer en Corse dans les années 50 et devenir des pionniers du cinéma sur l'île. A bord d'un camion fabriqué de toutes pièces, ils créent le premier cinéma ambulancier et vont sillonner les villages du Fiumorbu. A travers l'histoire vraie de la famille Bouis, le film fait revivre une époque, une région au temps de l'arrivée du cinéma.
- « HARAM » projet de long-métrage de fiction écrit par Ange BARAGLIOLI (BASTERGA). Le film raconte l'histoire de Louisa, jeune étudiante en droit à Corti originaire de Bastelica qui fait la rencontre de Lisandru étudiant en médecine. C'est le coup de foudre mais le père de Louisa veut marier sa fille à un cousin qui vit au Maroc. Le film s'inspire librement du tragique assassinat d'une fille par son père à Galeria en 2001.

Thématique du double et du fantastique

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « ENTRE DEUX ILES » projet de long-métrage de fiction écrit par Romain COGITORE. Marion est française et vit à Taïwan avec son mari asiatique, Tsai et leur fille, Lunmei. Un jour, elle croise Gilles, son amour de jeunesse, sur l'île. Son monde devient confus. Prenant pour point de départ les possibilités de vie qui se présentent à tous à un moment donné sans être empruntées, le film plonge dans le fantastique et dans la thématique du double pour les explorer.

Budget prévu <i>(Fongibilité article 8 : 650 000 + 50 000 €)</i>	700 000 €	Budget réalisé	800 000 €
CdC	466 667 €	CdC	566 667 €
CNC	233 333 €	CNC	233 333 €

ARTICLE 8 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES AUDIOVISUELLES

A) Documentaires audiovisuels (séries et unitaires)

En 2021, l'accent a été mis sur l'aide à la production de documentaires, un secteur fragilisé en 2020 du fait des dispositions prises pour lutter contre la crise sanitaire.

30 projets de documentaire unitaire ont été aidés en production (30 en 2020, 32 en 2019, 23 en 2018, 20 en 2017, 21 en 2016, 27 en 2015, 17 en 2014, 25 en 2013, 32 en 2012, 15 en 2011, 20 en 2010, 30 en 2009, 30 en 2008, 35 en 2007, 24 en 2006, 32 en 2005) **sur 35 demandes (42 en 2020, 41 en 2019, 34 en 2018, 30 en 2017).**

3 projets de documentaire unitaire ont été aidés à l'écriture (10 en 2020, 7 en 2019, 7 en 2018, 15 en 2017, 10 en 2016, 8 en 2015, 13 en 2014, 12 en 2013, 13 en 2012, 15 en 2011, 9 en 2010, 13 en 2009, 7 en 2008, 6 en 2007, 10 en 2006) **sur 6 demandes** (17 en 2020, 16 en 2019, 13 en 2018, 23 en 2017).

14 projets de documentaire unitaire ont été aidés au développement (12 en 2020, 8 en 2019, 13 en 2018, 8 en 2017, 8 en 2016, 8 en 2015, 6 en 2014, 13 en 2013, 21 en 2012, 14 en 2011, 10 en 2010, 5 en 2009, 8 en 2008, 13 en 2007, 11 en 2006) **sur 20 demandes** (15 en 2020, 17 en 2019, 22 en 2018, 16 en 2017).

2 projets de série documentaire ont été aidés en production (2 en 2020, 2 en 2019, 1 en 2018, 2 en 2017, 1 en 2016, 1 en 2015, 0 en 2014, 2 en 2013, 3 en 2012, 1 en 2011, 1 en 2010, 7 en 2009, 3 en 2008) **sur 3 demandes** (4 en 2020, 3 en 2019, 2 en 2018, 3 en 2017).

Ces projets proviennent, pour la plupart, de sociétés de production et/ou d'auteurs insulaires. De nouveaux champs de la société corse contemporaine sont abordés depuis quelques années, comme la place des femmes, les enjeux de société (pauvreté, nouvelles habitudes de consommation, ...), qui viennent s'ajouter aux thématiques récurrentes du fonds d'aides corse qui sont :

- L'histoire de la Corse et de la Méditerranée
- L'archéologie et le patrimoine en Méditerranée,
- La connaissance des identités culturelles linguistiques et religieuses en Méditerranée,
- Les portraits d'artistes, musiciens, cinéastes, peintres, écrivains méditerranéens,
- La protection de l'environnement, le développement durable,
- Le parcours d'hommes corses ou méditerranéens emblématiques.

On peut également relever comme les autres années plusieurs projets historiques notamment autour de la seconde guerre mondiale mais également autour de la figure de Napoléon (l'année 2021 marquant le bicentenaire de la mort de l'Empereur à Sainte-Hélène) et des portraits d'artistes insulaires.

Ces documentaires sont pour la plupart destinés à une diffusion sur France 3 Corse ViaStella, la chaîne corse satellitaire de plein exercice à vocation méditerranéenne du groupe France Télévisions qui propose 15 heures de programmes quotidiens et également sur la chaîne locale Via Télé Paese qui diffusera par la TNT sur toute la Corse en 2022. En 2021, la plateforme patrimoniale bilingue SVOD ALLINDI soutenue par la CDC a reçu l'autorisation du CNC pour être coproducteur/diffuseur éligible au compte de soutien. L'obtention de cette autorisation permet à la SAS ALLINDI de proposer une source de financement alternatif pour les producteurs du territoire. La plateforme dispose à ce jour d'un catalogue d'environ 400 œuvres dont une grande partie de documentaires corses et méditerranéens. Afin de valoriser le patrimoine cinématographique insulaire, ALLINDI propose depuis 2021 un appel à projets en partenariat avec la Cinémathèque de Corse et l'association Culori pour la réalisation de trois documentaires à partir d'archives de films amateurs indexées et conservées par la Cinémathèque.

Pour accompagner cette mouvance du documentaire en Corse, un festival soutenu par la CdC dédié aux documentaires d'auteur, « Corsica.doc », a été créé il y a 14 ans par Annick PEIGNE-GIULY, ancienne journaliste à Libération et présidente de « Documentaires sur Grand Ecran ». La programmation est réalisée en partenariat avec d'autres festivals notamment le « Festival du Réel » ou le FID. L'opération dispose d'une compétition unique en France destinée à récompenser la meilleure première œuvre documentaire. L'action inclut également des ateliers pédagogiques.

Corsica.doc coorganise la session insulaire d'EURODOC, programme de formation encourageant le développement des projets de films documentaires de création dans un contexte de coproduction européenne. Le but est de mettre en place une coopération sur 3 ans avec une session par an en Corse et plusieurs groupes de participants dont un groupe international insulaire méditerranéen composé de candidats corses, sardes, siciliens, baléares, chypriotes et maltais. La première session s'est déroulée du 7 au 11 mai 2021 à l'hôtel E Caselle, à Venacu, autour de projets en provenance d'îles méditerranéennes. En lien avec le workshop international qui se tenait en ligne, 11 participants de Sicile, de Sardaigne, de Majorque, mais aussi des Açores et de Corse se sont réunis durant 5 jours autour de leurs projets de films documentaires. Les projets ont été développés sous la direction d'Alexandre CORNU, producteur (Les films du Tambour de soie) et président d'Eurodoc. Etaient également présentes pour Eurodoc Maria BONSANTI, directrice des programmes et Solène MOREAU, coordinatrice. Pour Corsica.Doc, Emilie FENOUIL à la coordination corse et Annick PEIGNE-

GIULY, présidente. Pour Allindi, Sabrina MAMMOLA, chargée du développement international. La deuxième session a d'ores et déjà eu lieu en mars 2022 près d'Aiacciu.

L'association propose également une programmation à l'année, notamment dans le milieu rural. Une équipe de bénévoles, composée notamment de réalisateurs insulaires de documentaires, s'est constituée autour de l'association qui est devenue un espace de sensibilisation de la profession au regard documentaire.

Avec le soutien de la CDC, Les Ateliers Varan organisent chaque année en Corse des ateliers d'écriture et de réalisation documentaire ouverts aux réalisateurs du bassin méditerranéen intitulés "Regards méditerranéens". Une dizaine de films portant des regards originaux sur le territoire sont réalisés chaque année autour d'une thématique définie.

L'atelier d'écriture de scénario du GREC (Groupe de recherche et d'essais cinématographiques), basé à Purtivechju depuis cinq ans, s'est également ouvert à la réécriture de documentaires d'auteur. Ces projets de documentaires se retrouvent parmi les projets aidés dans le cadre du fonds d'aide.

Parmi les projets soutenus cette année :

Autour de problématiques historiques liées à la Corse

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « **ALBINE ET BETSY, UNE AUTRE HISTOIRE DE SAINTE-HELENE** » projet documentaire écrit par Dominique MAESTRATI, évoque la figure de Napoléon à travers deux personnalités féminines qui partagèrent le quotidien de l'homme durant son exil : Betsy Balcombe, une jeune anglaise de 14 ans, fille d'un dirigeant de la Compagnie des Indes territoriales et Albine de Montholon, 36 ans, épouse du Général Charles Tristan de Montholon, courtisane et maîtresse de l'Empereur déchu. Cette approche féminine et singulière, ponctuée d'interventions d'historiens et d'historiennes reconnus, dépeint un Napoléon plus intime au crépuscule de sa vie.

- « **MAURICE PAPON, PREFET DE CORSE** » est un documentaire réalisé par Jean-Charles CHATARD et produit par la SARL CORSE TV. En 1998, lors de son procès pour complicité de crimes contre l'humanité pendant la seconde Guerre Mondiale, Maurice Papon appuie sa défense sur son présumé rôle dans la création de l'Etat d'Israël alors qu'il exerçait ses fonctions de préfet de Corse entre 1946 et 1949. Le documentaire retrace ces trois années dans l'île pour interroger les faits et comprendre la personnalité de l'homme.

Dans le cadre de l'aide à la production :

- « **PEUPEMENTS ANCIENS DE LA CORSE** » réalisé par Pierre et Daniel MICHAU et produit par la SARL STELLA PRODUCTIONS a pour but de lever le voile sur l'origine des premiers peuplements de la Corse à l'époque préhistorique grâce à des reconstitutions en archéologie expérimentale et des interventions de scientifiques.

- « **CORSE - FRANCE, TOUTE UNE HISTOIRE - LA CONTESTATION** », réalisé par Dominique LANZALAVI, et produit par la SAS 10.7 PRODUCTIONS est le deuxième opus d'un diptyque documentaire qui revient sur les 250 années d'une histoire commune tourmentée entre la Corse et la France pour mieux éclairer les enjeux politiques et sociétaux actuels au-delà des clichés et des préjugés.

- « **LES AIGLONS DISPERSÉS** », réalisé par Frédéric ANSART DE LESSAN et Bruno AGUILA et produit par la SARL MERAPI PRODUCTIONS propose de découvrir la figure de l'Empereur Napoléon 1er dans sa dimension historique et politique à travers l'angle original de la famille : comment cette famille devint un instrument politique au service de l'ambition de l'Empereur ? Le documentaire retrace l'histoire de ses membres depuis le 1er Empire jusqu'à nos jours.

Autour de la problématique liée à la crise sanitaire en Corse :

Dans le cadre de l'aide à la production

- « **EN PREMIERE LIGNE FACE AU COVID** » réalisé par Sabine PACINI et Stefano TERZULLI et produit par la SARL INTERVISTA PROD est une immersion dans le quotidien de plusieurs personnages (institutrice, médecin, commerçante, bénévole d'association) face à la crise sanitaire. A travers l'hommage rendu à ces héros du quotidien, le film témoigne de cette période si particulière à l'échelle de la Corse.

Autour de problématiques liées à l'évolution sociétale en Corse et en Méditerranée

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « **LES REQUERANTS** » est un projet documentaire écrit par Francescu ARTILY. En immersion au sein d'une association de quartier qui lutte contre la précarité dans un quartier en pleine mutation urbaine, le réalisateur livre un portrait délicat des demandeurs d'aide sociale et de l'équipe associative. Au-delà, le documentaire révèle les changements sociétaux qui s'opèrent et la réalité de la précarité en Corse.

Dans le cadre de l'aide à la production :

- « **LA MISERE EST MOINS PENIBLE AU SOLEIL** » réalisé par Pierre SAVALLI et produit par la SAS OMNICUBE est un travail documentaire sur les SDF et leur manière de percevoir la société dont ils font partie tout en étant exclus. En inversant le questionnement et en adoptant le point de vue des SDF, le film dessine en creux le portrait de la société corse.
- « **QUE PIERRES VIVENT** » réalisé par Mariette FELTIN et produit par la SARL STELLA PRODUCTIONS suit le projet Petra Viva initié par le maire de Lugo di Nazza sur le modèle de coopérative artisanale de la Corsicada des années 1960, pour redonner vie à son village. En rapprochant ces deux initiatives, le documentaire met en avant ces voies de développement à échelle humaine qui privilégient le local.
- « **SAINTE-CLAIRE PRIEZ POUR NOUS** » réalisé par Lionel DUMAS PERRINI et produit par la SARL INTERVISTA PROD entend raconter l'histoire de l'édifice Sainte-Claire, au cœur de la citadelle de Bastia, tour à tour couvent, caserne militaire, établissement pénitentiaire et désormais promis à un avenir hôtelier. L'évolution de l'édifice permet de refléter et de questionner les mutations de la société corse qui se cherche de nouvelles voies d'avenir.
- « **LE NOUVEAU REVE D'ICARE** » écrit par Anne DE GIAFFERRI et produit par CINETEVE part à la rencontre de Jérémy NEYROU et Fabien RAIOLA, deux jeunes insulaires qui, à travers l'invention d'une bague connectée, se proposent de changer notre quotidien dans un monde ultra connecté. Cette invention se veut également révélatrice d'une ambition possible pour la Corse dans une économie mondialisée, en se positionnant sur l'innovation ou les marchés de niches.
- « **CORRIDORS** » écrit par Francescu ARTILY et produit par la SARL LES PRODUCTIONS DU TRITON suit un groupe de jeunes adolescents au sein du Centre de Formation des Apprentis d'Aiacciu. Intra-muros et hors les murs, ces adolescents vont nous raconter leur

quotidien, leurs aspirations, au moment de rejoindre le monde du travail et où se dessine la ligne incertaine et pourtant déjà en partie écrite de leur vie d'adulte.

- « **I WAS CORSICA, #LE CRI** » écrit par Lavinie BOFFY et produit par la SAS OMNICUBE se propose de retracer et d'analyser le mouvement #IwasCorsica né à l'été 2020 de la prise de parole de victimes d'agressions sexuelles en Corse. A l'heure des mouvements de libération de la parole des femmes, qu'en est-il sur l'île ? La réalisatrice part à la rencontre de cinq jeunes femmes corses pour faire entendre leur voix.
- « **RENAISSANCE SARDE** », documentaire d'auteur réalisé par Marta ANATRA et produit par CINED PRODUCTION suit le retour de Fabrizio dans le village de son enfance à Portoscuso. Fils d'un ingénieur en charge du projet d'industrialisation du village, Fabrizio retrouve un ami d'enfance devenu ouvrier et confronte l'image souvent infidèle d'un passé à la réalité du présent. Au-delà, le film interroge la notion même de progrès dans ce territoire bouleversé par l'essor de l'industrialisation.

Autour de problématiques environnementales, écologiques, du rapport de l'homme à la nature

Dans le cadre de l'aide à la production :

- « **RELIGO** » écrit par Flora PESENTI est un projet documentaire composé de plusieurs séquences en apparence sans lien mais sous-tendues par le même questionnement adressé à la jeune génération corse : comment appréhende-t-elle la société dans laquelle elle vit et quel est son rapport à la nature ?
- « **DES BALEINES ET DES HOMMES** » réalisé par Lionel BOISSEAU et produit par la SARL INJAM PRODUCTION propose de partir à la découverte des cétacés en Méditerranée en prenant pour toile de fond la relation particulière que l'homme entretient avec cet animal mythique et fascinant. Le documentaire suit les actions mises en place pour assurer la protection de cette espèce face aux dangers que représente l'activité humaine.
- « **CLEAN UP** » réalisé par Doris BUTTIGNOL et produit par la SAS NOVITA PROD met en parallèle le parcours de trois femmes islandaises (dont la première ministre actuelle) face aux enjeux que représentent l'égalité, l'environnement et la justice sociale. Le positionnement singulier de l'Islande sur ces sujets peut-il inspirer la communauté internationale et s'appliquer à la Corse ?
- « **JOHANNA, MAGALI, ALAIN ET LES AUTRES...** » écrit par Stefano TERZULI et Sabine PACINI et produit par la SARL MECANOS PRODUCTIONS raconte le quotidien de trois personnages ayant radicalement changé leur façon de consommer. Le documentaire questionne le spectateur sur ces nouveaux enjeux de consommation consciente dans une société corse à la fois très attachée à la terre et où les centres commerciaux fleurissent.
- « **AU FIL DE L'EAU, LES EAUX DOUCES DE CORSE** » écrit par Anne-Cécile MONNIER et Anthony BINST et produit par la SARL LES FILMS EN VRAC suit l'hydrobiologiste et photographe subaquatique Anne-Cécile Monnier à la découverte des eaux douces de Corse. Accompagnée de spécialistes et de passionnés, Anne-Cécile Monnier étudie ces milieux aquatiques, les espèces - notamment endémiques - qui les peuplent et les actions entreprises pour protéger la biodiversité aquatique.
- « **LES MYSTERES DES ANNEAUX DU CAP CORSE** » documentaire scientifique réalisé par Yann RINEAU et produit par la SARL LES GENS BIEN PRODUCTION est une enquête sur d'étranges anneaux enfouis à 120 mètres de profondeur au large du Cap Corse. Une équipe pluridisciplinaire part à l'exploration de ce champs sous-marin grâce à un dispositif unique afin

d'inventorier les espèces qui peuplent ces anneaux et comprendre l'origine de ces formations uniques.

Portraits de famille

Dans le cadre de l'aide à la création

- « **BALDASSARI** » projet documentaire écrit par Emma et Michèle Paoli, retrace l'histoire familiale des deux auteures et dépasse le cercle intime de la famille pour toucher à la Corse et à l'histoire de manière plus générale. Ce travail de recherche et de mémoire est construit autour de photos de famille, d'archives audiovisuelles et d'images d'animation.
- « **QUATRE SURELLE** » écrit par Jérémy Alberti et produit par ANDOLFI est un portrait de quatre sœurs, grand-mère et grands-tantes du réalisateur, qui ont entre 88 et 93 ans, habitent Moncale et sont toutes veuves. A travers cet hommage familial, le réalisateur raconte la Corse passée et présente. Il questionne le rapport à la mort, à la finitude et aux fantômes des vies passées permettant de mieux appréhender notre existence.

Portraits de personnalités féminines de Corse et d'ailleurs

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « **E FOLE / LE CONTE** » réalisé par Dominique Tiberi et produit par la SARL STELLA PRODUCTIONS est un portrait de la conteuse Francette Orsoni qui recueille depuis toujours les contes de Corse qu'elle s'emploie à reconstruire. En s'interrogeant sur le rôle du conte et la transmission de la mémoire orale, le film témoigne du passage d'un temps à un autre.
- « **MADRE MADONE** » écrit par Giulia MONTINERI et produit par la SAS RUE DE LA SARDINE livre un portrait intime de Thérèse et Rosanna, un duo mère-fille fusionnel et truculent. Dans le logement qu'elles partagent à Corti, au milieu des gestes du quotidien, les deux femmes guérissent de l'ochju. La réalisatrice pose un regard délicat sur ce clan exclusivement féminin interrogeant ainsi la place de la femme dans la société insulaire.

Dans le cadre de l'aide à la production :

- « **A LA RECHERCHE D'EVA FREUD** » réalisé par Isabelle SIEURIN, Arthur QUARANTA et produit par CINED PRODUCTION est une adaptation du livre d'Isabelle Sieurin, professeure de philosophie au Lycée Calmette à Nice. Les réalisateurs mènent l'enquête sur la disparition d'Eva Freud, petite fille du fondateur de la psychanalyse Sigmund Freud, à l'aide d'archives, d'interviews et avec le concours des élèves du Lycée. Le parti pris de réalisation et l'approche pédagogique impliquant les élèves permettent d'offrir un éclairage singulier sur le destin tragique de cette femme libre.
- « **E PERICOLOSO ESPORSI** », documentaire réalisé par Marie-Jeanne TOMASI et produit par UMBE ! FILMS retrace le parcours de Mariasilvia Spolato disparue en 2020. Première femme à se déclarer publiquement lesbienne en Italie dans les années 1970, elle fut, pour cela, renvoyée de l'Education Nationale et mise au ban de la société.
- « **ETRE ET AVOIR ETE** » réalisé par Gaëlle TARDITI et produit par L'OCHJU est un documentaire d'auteur sur Michelle Cannicconi, ancienne diva sur le retour. Récemment guérie d'un cancer du sein et revenue s'installer en Corse, elle tente de continuer à exercer sa passion du chant tout en élevant sa fille. Le film entre dans son intimité pour nous faire partager son quotidien et ses réflexions depuis son moment de gloire.
- « **DANCING QUEEN** » réalisé par Florian RICHAUD et produit par TIRESIAS FILMS se propose de suivre la sœur par alliance du réalisateur, Claire, 28 ans et trisomique dans son quotidien de jeune femme. Entre son travail et sa vie privée, la jeune femme questionne sa

place et tente de se réappropriier son corps, ses choix et ses envies. Ce portrait délicat est aussi celui d'une relation qui se noue entre le réalisateur et sa sœur.

- « **MARIELLE CAFafa** », documentaire de Virginie BERDA produit par la SARL INTERVISTA PROD est un portrait de la cheffe d'orchestre originaire de Guadeloupe Marielle Cafafa, partie très jeune de son île pour accomplir sa carrière. Le documentaire retrace le parcours atypique et courageux de la jeune femme et suit son retour dans son île natale dans le cadre d'un programme d'enseignement à Pointe-à-Pitre auprès d'enfants à l'origine peu sensibilisés à la musique classique.
- « **MARIE SUSINI** » réalisé par François BARAT et produit par STELLA PRODUCTIONS est un documentaire prenant pour point de départ la rencontre et les échanges entre le réalisateur et l'écrivaine corse dans les années 1980. Ponctué de rencontres avec des personnes qui évoquent l'œuvre littéraire de Marie Susini et de retours sur les lieux de sa vie, le film dessine le portrait de l'écrivaine et en creux, celui du réalisateur.

Portraits de personnalités masculines corses ou en lien avec la Corse

Dans le cadre de l'aide à la production

- « **REQUIEM POUR UN OUBLI** » écrit par Paul ROGNONI et produit par la SAS MARETERRANIU aborde la vie du compositeur Henri Tomasi à travers l'histoire de son chef d'œuvre méconnu, son « Requiem ». Pourquoi cette œuvre majeure a-t-elle été oubliée ? Quelle place tient-elle dans la vie du compositeur ? A partir de textes et de la correspondance de l'artiste, le documentaire interroge les tourments d'un homme et d'un monde et témoigne de leur impact sur sa création.
- « **PIERRE SALVADORI** » écrit par Lavinie BOFFY et produit par la SAS OMNICUBE est le second documentaire de la réalisatrice sur le cinéaste d'origine corse Pierre Salvadori. Elle propose de suivre le réalisateur sur le tournage de son dernier film « La Petite Bande » en Corse offrant ainsi une vue unique sur le moment de création que représente la fabrication d'un film.
- « **DANIEL PENNAC, CE BRILLANT CANCRE** » réalisé par Pascal ALBERTINI et produit par la SARL 504 PRODUCTIONS est un portrait de l'homme Daniel Pennacchioni dans ses multiples facettes : auteur, ancien professeur à l'approche pédagogique surprenante, père et mari. Le documentaire se propose de retracer la vie de l'écrivain dont le parcours hors-norme et la sagesse sont sources d'inspiration.
- « **OGHJE PER TANDU** » réalisé par Jean-Charles MARSILY et produit par la SARL PASTAPROD part à la rencontre de Petru Matteu Santucci, ingénieur agronome à l'INRA, acteur majeur de la sauvegarde de l'environnement et de la culture corse et athlète de haut niveau. Au-delà du parcours atypique de l'homme, le film, entièrement tourné en langue corse, est également l'occasion de s'interroger sur la notion de transmission et l'avenir de l'identité corse confrontée aux évolutions majeures de la société.
- « **JEAN CASALE, LES AILES DE LA CORSE** » réalisé par Jean-Baptiste DUSSEAUX et produit par MA DROGUE A MOI retrace le parcours exceptionnel du pilote corse Jean Casale honoré du titre « d'As » durant la première guerre mondiale pour ses exploits face à l'ennemi allemand. Le documentaire donne l'occasion de découvrir et de mettre en lumière ce héros oublié de l'histoire et d'aborder les débuts de l'aéronautique en France
- « **GHIJACUMU FUSINA, CHJAMU A PUESIA** » réalisé par Cyrille Claus et produit par INTERVISTA PROD a pour ambition de faire découvrir ou redécouvrir le poète corse et son

œuvre bilingue et singulière. A partir de textes et d'interview de Ghjacumu Fusina, le documentaire interroge le lien entre activité littéraire et métamorphose d'une société.

- « **GHJACUMU THIERS, U SPECHJU ESTROSU** », documentaire réalisé par Frédéric SAUZAY et produit par la SARL INTERVISTA PROD, est un portrait de Ghjacumu Thiers considéré comme l'un des grands auteurs de la littérature corse contemporaine. Le film se concentre sur son travail de création littéraire, son apport pour la Corse, tout en croisant les activités du militant culturel, du chercheur en sociolinguistique et de l'enseignant en langue corse.

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « **E STELLE PER CUNFINE** » projet documentaire écrit par Alain et Stephan REMOND et produit par BRAINTAPE PRODUCTIONS brosse le portrait du fondateur du Festival du Film de Lama, Mathieu Carta, ancien dentiste cinéophile ayant perdu la vue peu après l'ouverture de son cabinet. Retour sur la création de ce festival initié dans les années 1990 pour lutter contre la désertion du village et porté par la volonté d'un homme au parcours atypique.

- « **CORSE, PASSION MUSEES** » documentaire écrit par Dominique TIBERI et produit par la SARL STELLA PRODUCTIONS. Le film retrace l'histoire de la muséographie de l'île dans les dernières décennies en prenant pour guide Jean-Marc Olivesi. En filigrane, se dessine le portrait de cet ancien directeur et artisan de la création ou du renouveau de certains musées en Corse, actuellement Conservateur général du patrimoine au ministère de la Culture.

- « **GABRIEL DE GRAVONE, LES ETOILES NE MEURENT JAMAIS** » documentaire écrit par Jean-Pierre MATTEI et produit par la SARL SYMPHONIA FILMS raconte l'histoire de l'acteur corse Antoine Paul André Faggianelli au pseudonyme d'artiste, Gabriel De Gravone. Grande vedette du théâtre et du cinéma muet, il décide de se retirer du milieu du spectacle en 1928 et tombe dans l'anonymat. A travers les témoignages d'historiens, de journalistes et les archives visuelles, le documentaire fait la lumière sur ce personnage singulier et nous plonge dans l'époque du cinéma muet pour retracer ce destin original.

- « **J'IRAI DORMIR EN CORSE** » (titre provisoire) documentaire écrit par Jean-Michel DJIAN et produit par la SARL LES PRODUCTIONS DU TRITON aborde la figure de Michel Rocard à travers son parcours politique inédit avec la Corse et dans sa dimension personnelle, lui qui, n'ayant pourtant aucune origine corse, a choisi l'île pour sépulture. Retour sur son parcours, son idéal de politique, ses liens avec la Corse et ses préoccupations, notamment la reconnaissance des peuples.

Autour du sport en Corse

Dans le cadre de l'aide à la production :

- « **L'ORSI AIACCINI** » écrit par Stephan REGOLI et produit par la SAS MARETERRANIU se penche sur la dimension sociétale du Club de football de l'ACA à travers ceux qui constituent son socle et son âme et que l'on ne voit pourtant jamais, les « petites mains » du Club. Le film délivre une approche sensible de l'univers du football et plus largement d'un monde en changement.

- « **31 HEURES ET 6 MINUTES** » écrit par Laura SANGUINETTI et Stéphane BENATI et produit par la SAS SOGNI propose de suivre, grâce à un dispositif technique multi caméras, la tentative de record de traversée du GR 20 par Lambert Santelli prévue au printemps 2021. Au-delà de l'exploit, le film s'attache à la personnalité originale de Lambert Santelli, sportif non professionnel partagé entre sa vie de famille, son véritable métier de restaurateur et sa passion pour la course.

- « **A PRIMA ONDA** » documentaire écrit par Julien MEYNET et Paul-Joseph POGGI et produit par la SAS MARETERRANIU aborde l'histoire singulière du surf en Corse qui s'est parfois heurté à la marginalisation, à la frustration ou au rejet. Le documentaire retrace le développement de ce sport depuis son arrivée sur l'île jusqu'à la pratique contemporaine à travers quatre histoires de passionnés.

Autour de personnalités connues du monde du cinéma

Dans le cadre de l'aide à la production

- « **ELIO PETRI, CONTRE ENQUETE SUR UN CITOYEN AU DESSUS DE TOUT SOUPCON** » documentaire réalisé par Jean-Baptiste DELPIAS et produit par CINED. Portrait du cinéaste Elio Petri, figure du cinéma politique des années 1960/1970 en Italie. Cinéaste critique et engagé, Elio Petri n'a eu de cesse d'interroger les mutations de son époque à travers ses personnages qui portent en eux les perversions de la société italienne. A base d'extraits de conversations, débats, archives diverses et séquences de films, le documentaire entend montrer que la valeur d'un artiste tient autant de ses qualités formelles que de son indépendance d'esprit.

Dans le cadre de l'aide à la création

Sous forme d'enquête humoristique :

- « **MEL GIBSON PROJECT** » écrit par Lionel DUMAS PERINI et produit par la SAS MARETERRANIU chemine entre documentaire historique et quête humoristique. Désireux de faire connaître Pasquale Paoli au plus grand nombre, le réalisateur parvient à l'idée folle que seul un « Braveheart corse » réalisé par Mel Gibson en personne pourra donner au père de la nation corse la visibilité qu'il mérite. Le film suit les pérégrinations de l'équipe pour rencontrer Mel Gibson et le convaincre d'accepter ce projet.

Autour des problématiques religieuses

Dans le cadre de l'aide à la création

- « **VERS LE LIEN DE PAIX** » réalisé par Grzegorz TOMCZAK produit par STELLA PRODUCTIONS se propose d'explorer les relations entre les religions souvent perçues de manière trouble. Au-delà de la notion de « dialogue interreligieux », le réalisateur met en lumière les initiatives prises pour ouvrir la voie à des échanges plus sereins entre les religions.

Autour de problématiques sociétales, identitaires

Dans le cadre de l'aide à la création

- « **LE PASSAGE** » écrit par Stéphane BENATI et produit par la SAS SOGNI est une enquête intimiste sur un vieux cimetière d'Aiacciu tombé dans l'oubli coincé entre les immeubles d'une résidence. En s'interrogeant sur l'histoire de ce lieu, le réalisateur aborde le thème de l'oubli et questionne le rapport que les sociétés entretiennent avec la mort.
- « **DESIRS D'IDENTITE** » réalisé par Philippe GAUBERT et produit par STELLA PRODUCTIONS revient sur la période des années 1990 à la Réunion, âge d'or culturel des arts plastiques dans l'île. En s'appuyant sur le travail de l'auteure réunionnaise Patricia de Bolivier, le film tente de comprendre comment s'est constitué un champ de l'art contemporain sur cette île et analyse les relations entre identité, création et politique.

Dans le cadre de l'aide à la production

- « **MI CHJAMU** » est un documentaire réalisé par Anne-Marie Vignon, David Meyers et produite par INJAM PRODUCTION qui traite de l’anthroponymie en Corse. La série propose de découvrir l’histoire des noms de familles corses et de ceux qui les portent. Le travail des réalisateurs, entrelaçant récits personnels et faits historiques, témoigne de l’évolution géographique et sociale de l’île.

DANS LE CADRE DE L’AIDE À LA SÉRIE :

Dans le cadre de l’aide à la production

- « **D’UNE PAGE A L’AUTRE COLLECTION N°3** » est une série documentaire de 6x26 minutes écrite par Lavinie BOFFY, Marcu BIANCARELLI, Pierre GAMBINI, réalisée par Jean FROMENT et produite par la SAS OMNICUBE. Cette troisième saison permettra de (re)découvrir six auteurs corses et sardes Michèle Pedinielli, Francesca Serra, Salvatore Niffoi, Milena Agus, Flavio Sorgia et Gilles Zerlini, La série revient sur les parcours personnels qui ont poussé ces écrivains à choisir une carrière d’auteur.
- « **LES ECHOS DE L’HISTOIRE, SAISON 4** », cette série réalisée par Paul ROGNONI et Edoardo MALVENUTI et produite par la SAS MARETERRANIU se penche sur les grands enjeux des démocraties en Méditerranée. Pour cette quatrième saison, les réalisateurs optent pour une approche davantage géopolitique afin de déchiffrer la complexité des relations qui lient des Etats. Les retombées économiques de la série sur le territoire s’élèvent à 352 894,00 €.

B) Captations / Recréations

4 projets (6 en 2020, 8 en 2019, 4 en 2018), **aucune série de captations-recréations de spectacles vivants** (2 en 2020, 2 en 2019, 2 en 2018) **et 4 unitaires** (4 en 2020, 6 en 2019 2 en 2018) **ont été aidés en 2021 sur les 6 demandes** (6 en 2020, 12 en 2019, 5 en 2018). La légère baisse constatée s’explique par l’annulation des concerts, des représentations théâtrales et des festivals du fait de la crise sanitaire.

Dans le cadre de l’aide à la production d’unitaires :

- “**L’OPERA WERTHER**” réalisé par Paul ROGNONI et produit par la SARL MARETERRANIU propose la captation de l’Opéra Werther de Jules Massenet dirigé par Daniele Rustioni à l’Opéra de Lyon. Le réalisateur profite de l’absence imposée de public pour investir l’espace et proposer une captation intime et audacieuse.
- “**LE REQUIEM D’HENRI TOMASI**” réalisé par Paul ROGNONI et produit par la SARL MARETERRANIU propose la captation du chef d’œuvre oublié du compositeur, son « Requiem ». Cette représentation inédite à ce jour sera interprétée par le Chœur et l’Orchestre de la Sorbonne et dirigée par Nicolas Agullo au cœur même du prestigieux amphithéâtre de la Sorbonne à Paris.
- “**FANOU TORRACINTA, GIPSY GUITAR FROM CORSICA**” réalisé par Pascal ALBERTINI et produit par la SAS SUPERSONIC FILMS propose la captation du concert du jeune artiste corse à l’occasion de la sortie de son nouvel album consacré à Django Reinhardt lors du festival Festivoce au théâtre de verdure de Pigna.
- “**L’ALBA – A PRINCIPIU**” réalisé par Pascal ALBERTINI et produit par 504 Productions propose la captation du concert du groupe polyphonique corse L’Alba qui interprète son dernier album A Principiu à l’occasion du Festival Corti in Cori dans l’enceinte de la Citadelle de Corti.

C) Téléfilms et fictions TV (séries et unitaires)

Aucun téléfilm n'a été aidé en production en 2021 (0 en 2020, 1 en 2019, 4 en 2018, 2 en 2017) sur autant de demandes ;

Deux séries de fiction ont été aidées en production en 2021 (0 en 2020, 1 en 2019, 4 en 2018, 2 en 2017) sur autant de demandes ;

3 séries de fiction ont été aidées en création en 2021 (5 en 2020, 5 en 2018, 1 en 2017) sur 4 demandes.

La qualité d'écriture des séries de fiction insulaires, a été mise en avant par la sélection, en 2017 au festival SERIE SERIES de Fontainebleau, de deux productions insulaires « OVER LA NUIT » et « BACK TO CORSICA ».

En 2018 également, deux séries tournées sur le territoire ont été sélectionnées au festival SERIE MANIA de Lille : une web série développée pour les nouvelles écritures de France Télévision intitulée « ZEROSTERONE » et la série pour ARTE intitulée « UNE ILE » qui a obtenu le prix de la meilleure série française.

En 2021, la saison 2 de la série insulaire en langue corse sur le modèle « Scènes de Ménages » intitulée « #PAESE » produite par la SARL PASTAPROD (FURIANI) et réalisée par Pierre-François CIMINO et Nicolas PANCRAZI a été tournée sur le territoire.

La saison 2 de « LA FLAMME » (désormais appelée « LE FLAMBEAU »), série coproduite par Canal +, a obtenu l'aide à la production en 2021 et a été entièrement tournée sur l'île. La série connaît un vif succès depuis son lancement.

Une autre série coproduite par Canal + « PLAINE ORIENTALE » est en développement avec un tournage prévu fin 2022, début 2023.

Le jeune réalisateur insulaire Alexandre OPPECINI, après deux courts-métrages remarquables, développe notamment dans le cadre des dispositifs du Groupe OUEST un projet de série de fiction « MAIN DANS LES MAINS ».

Des résidences d'écriture autour de la série de fiction ont été organisées en 2019 dans le cadre de la Fabrica Culturale « Casell'Arte » à destination des jeunes auteurs. La première était encadrée par Mme Viviane ZINGG et accompagnée de Raphael Chevènement et de Valentin Melville tous deux co-auteurs de nombreuses séries notamment, du « bureau des légendes ». La seconde session était consacrée à l'écriture d'une série d'animation elle était dirigée par Charlie Sansonetti auteur et réalisateur de films d'animation accompagné de Dodo (Dede Nicoli) auteur de bande dessinée et scénariste (participe à « Fluide Glacial », « Métal Hurlant », « L'Echo des Savanes ») auteur des « Clish », « Max et Nina » et de Sophie Decroisette auteure de nombreuses séries fictions et long métrages d'animation dont dernièrement « Maya l'Abeille » et « Heidi » mais aussi « Lulu Vroumette ». Une nouvelle résidence d'écriture dédiée à la série de fiction devrait voir le jour en 2023 au sein de la Fabrica.

Des partenariats se construisent entre le Festival Les Nuits MED et la COPEAM (Conférence Permanente de l'Audiovisuel Méditerranéen) pour l'organisation de résidences d'écriture de

séries de fiction portées par de jeunes talents de Méditerranée sur la base d'appels à projet. La première édition du festival et de la résidence d'écriture MEDSERIES a eu lieu à Furiani en mars 2022.

Dans le cadre de l'aide à la production :

- « **#PAESE SAISON 2** » produit par la SARL PASTAPROD (FURIANI) et réalisé par Pierre-François CIMINO et Nicolas PANCRAZI est la deuxième saison d'une série de fiction en langue corse comprenant 145 épisodes de sept minutes (17 heures). La série se déroule dans un village corse imaginaire situé à proximité de Corti. Cette deuxième saison met en scène 6 duos de personnages à la façon de séries comme « Un Gars, Une Fille » ou « Scènes de Ménages ». Le comique de cette série s'appuie sur la confrontation de personnages menant une vie exclusivement rurale et d'autres ayant des interactions régulières avec la ville et la modernité. La quasi-totalité du budget qui s'élève à 1 103 363,33 € sera dépensée sur le territoire.
- « **LA FLAMME SAISON 2** » produit par la SAS ENTRE 2 et 4 et réalisé par Jonathan COHEN et Jeremie GALAN est une série humoristique parodiant les émissions de télé-réalité en jouant sur les codes calibrés de ce type de programmes. Cette deuxième saison entièrement tournée en Corse s'inspire des émissions de télé-réalité de survie de type Koh-Lanta. Les retombées économiques sur le territoire s'élèvent à 2 180 088,00 €.

Dans le cadre de l'aide à la création :

- « **DECHARGE MENTALE** » est un projet de série écrit par Camille NESA et Emilie FENOUIL et produit par la SAS ALLINDI. Clémence, mère de famille se réveille chaque matin avec une voix dans sa tête qui lui dicte les tâches à accomplir : c'est sa charge mentale. Un jour, Clémence décide de s'insurger contre cette voix. Cette série aux ressorts humoristiques pose la question de la place de la femme active et mère de famille dans notre société.
- « **MAIN DANS LA MAIN** » est un projet de série de fiction de 12x26 minutes écrit par Alexandre OPPECINI. Cette comédie dramatique LGBT raconte une histoire d'amour entre deux jeunes hommes. Paul, jeune gay parisien qui écume les soirées parisiennes fait la rencontre de Manu un corse échappé de son île qui vit sa sexualité en cachette dans la capitale. Les deux hommes vont devoir se confronter à eux-mêmes et à leur entourage pour apprendre à vivre en confiance et assumer leur amour.
- « **L'AMAZONE** » projet de série de fiction écrite par Félicia VITI. Cette série queer historique raconte la vie de Natalie Barney, riche américaine surnommée « l'amazone » au début du 20ème siècle à Paris. Ecrivaine et lesbienne à la réputation de séductrice, Natalie Barney fut à l'avant-garde de l'émancipation littéraire et féministe. La série retrace son arrivée à Paris et la construction de son mythe et au-delà raconte la place des homosexuels dans l'époque.

Budget prévu	1 760 000 €	Budget réalisé	1 808 800 €
<i>(Fongibilité article 7 : 1 810 000 - 50 000 €)</i>			
CdC	1 173 333 €	CdC	1 222 133 €
CNC	586 667 €	CNC	586 667 €

D) Aide à la musique de film

8 aides ont été accordées en 2021 (8 en 2020, 4 en 2019) **pour un montant total de 37 800 €.** Elles concernent les créations de la musique originale des œuvres suivantes :

- " **LOLA** " court métrage de fiction de Silvia STADEROLI ET Marie MURCIA produit par la SARL CINED, La musique sera composée par Jérôme CASALONGA.
- " **LE CLAN DES BONAPARTE** " et " **L'AMBITION DES BONAPARTE** " réalisés par Marie-Anne ANDREANI et produit par la SARL MOUVEMENT. La musique sera composée par Philippe BIONDI.
- « **GARIBALDI ET L'ENIGME CORSE** », documentaire réalisé par Dominique Maestrati et produit par STELLA PRODUCTIONS. La musique originale sera composée par Jean-Baptiste Andreani à partir de partitions de musique traditionnelle du 19ème siècle. La musique sera enregistrée au Conservatoire de musique Henri Tomasi.
- " **50 ANS DANS UNE ILE AVEC VOUS** " documentaire produit par la SARL LES PRODUCTIONS DU TRITON et réalisé par Christian LORRE. La musique sera composée par la musicienne Lorrie DI CICCIO.
- « **GHIJACUMU FUSINA, CHJAMU A PUESIA** » documentaire produit par la SARL INTERVISTA PROD et réalisé par Cyrille Claus. La création de la musique sera confiée à Jean-François BERNARDINI, un des membres fondateurs du groupe I Muvrini.
- « **31 HEURES ET 6 MINUTES** » documentaire réalisé par Laura Sanguinetti et produit par la SAS SOGNI. La musique sera composée par Celia Picciocchi, violoniste et compositrice, et sera enregistrée en studio à Bastia.
- « **LA POULE NOIRE** » court-métrage de fiction réalisé par Marion CLAUZEL et produit par la SAS MELOCOTON FILMS. La musique sera composée par Benjamin GUIGE-RODET.
- « **IN FESTA** » court-métrage réalisé par Hélène GIUDICELLI et produit par la SARL VENTS CONTRAIRES. La musique originale sera composée par Mika BARROUX.

E) Aide à la diffusion

Deux aides à la diffusion des œuvres corses ont été accordées en 2021 (4 en 2020, 2 en 2019) pour un montant total de 12 000 €. Elles concernent les travaux suivants :

- « **SALE TETE CE GAMIN** » réalisé par Serge BONAVITA et produit par CINED PRODUCTION. La demande concerne le sous-titrage, la création des Master DCP, Blu-ray et la promotion de ce documentaire.
- Cinq œuvres audiovisuelles produites par la SARL INTERVISTA PROD (AIACCIU) destinées à une diffusion sur la plateforme Allindi : « **FILIPPO SORCINELLO, CROIRE ET VOIR** » de Michèle DON IGNAZI et Isabelle PORTE, « **A CHI DORME** » de Isabelle PORTE, « **QUAND L'HABIT FAIT LE MOINE** » de Isabelle PORTE, « **VIET KEU, L'ETERNEL RETOUR** » de Michèle DON IGNAZI et Isabelle PORTE, « **MAROCCU, U VERANU DI A CREAZIONE** » de Jean-Jacques TORRE.

ARTICLE 9 - SOUTIEN A LA PRODUCTION DES DOCUMENTAIRES DE CREATION ET DES ADAPTATIONS AUDIOVISUELLES DE SPECTACLES VIVANTS FINANCES PAR LES TELEVISIONS LOCALES

La Collectivité de Corse a contribué au développement de chaînes locales sur son territoire, en accordant son soutien dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens depuis 2006 avec la création des chaînes France 3 Corse Via Stella et Télé Paese.

Dans le cadre du soutien du CNC aux COM des télévisions locales et au regard des critères d'éligibilité des œuvres, les contributions du CNC et de la CdC apparaissent comme suit :

A) Télépaese

La chaîne TELEPAESE ne couvrait initialement que la Balagne. Sa zone de diffusion s'est étendue progressivement sur Bastia et en 2017 sur le Centre Corse. En 2021, la chaîne a reçu l'autorisation du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA devenu ARCOM) pour couvrir l'ensemble du territoire de la Corse par la Télévision numérique terrestre (TNT). La couverture effective de l'île est prévue pour le premier semestre 2022. Par ailleurs, la chaîne diffuse au niveau national par l'ADSL et est accessible partout dans le monde sur le net.

La Collectivité de Corse a signé avec TELE PAESE une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2018-2021. Cette convention a été prorogée d'un an jusqu'en 2022.

Cette convention encadre les obligations en matière de coproductions de la chaîne dans le cadre des articles 1 et 6 de la convention :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

OBJECTIF 4 – COPRODUCTION D'ŒUVRES DE CRÉATION

La production

Télé Paese soutiendra le développement de la filière professionnelle des producteurs insulaires en associant sa contribution (numéraire et technique) à celle du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC). Cette dynamique a pour ambition de renforcer la professionnalisation des auteurs et améliorer la qualité de l'offre faite au public.

Le soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne s'inscrit dans le cadre du projet de convention de coopération avec le CNC pour la période 2017-2019. Aussi la chaîne devra respecter les modalités d'utilisation de la subvention définies à l'article 6 de la présente convention et détaillées en Annexe 3.

Ainsi, en 2018, 4 œuvres de création seront coproduites avec la filière externe de production insulaire dans ces conditions par la chaîne. Les années suivantes de 2019 à 2021, la chaîne s'engage à coproduire au moins dix-sept œuvres de création supplémentaires, un total de 21 œuvres sur la durée totale de la convention.

La diffusion

Les créations audiovisuelles (fictions, documentaires, captations), tournées et/ou consacrées à la Corse seront favorisées par la chaîne et bénéficieront d'une case spécifique de diffusion hebdomadaire, en prime time, sur la grille des programmes de Télé Paese.

ARTICLE 6 : UTILISATION DE LA SUBVENTION

L'aide est attribuée sous forme de subvention accordée à la chaîne fournissant un service d'intérêt économique général s'appuyant sur la décision du 20 décembre 2011 de la Commission européenne (relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général, n°2012/21/UE) pour les compensations annuelles n'excédant pas 15 millions d'euros ou finançant des services répondant à certains besoins sociaux (hôpitaux, logement social...), et dont la durée du mandat n'excède pas dix ans.

L'aide octroyée par la Collectivité de Corse a été évaluée selon le mécanisme de compensation en vertu des objectifs assignés à l'article 1 de la présente convention et détaillés en Annexe 2 intitulée « Tableau d'affectation de la subvention ». Cette aide fera l'objet de la validation et du contrôle stipulés dans les articles 3 et 4 de la présente convention.

Le soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne s'inscrit dans le cadre du projet de convention de coopération à conclure avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) pour la période 2017-2019. Aussi la chaîne devra respecter les modalités d'utilisation de la subvention suivantes : fléchage du soutien de la Collectivité de Corse sur des œuvres spécifiques préachetées ou coproduites par la chaîne, à la condition que les œuvres concernées aient obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC et bénéficient d'un apport horaire en numéraire de la chaîne d'au moins douze mille euros (12 000 €) pour les documentaires de création de 60 minutes et d'au moins quinze mille euros (15 000 €) pour les adaptations audiovisuelles de spectacles vivants.

La subvention accordée à la chaîne TELE PAESE en 2021 en investissement s'élève à 133 333,00 €. Le montant des œuvres préachetées ou coproduites dans le cadre du soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne, conformément aux conditions de la convention CNC s'élève à 52 000,00 € :

SOCIETE DE PRODUCTION	TITRE	REALISATEUR	CP	GENRE (CM, F, DOC...)	TYPE DE SOUTIEN (EC-DEV, PROD....)	DUREE	P NUMERAIRE	P ANTENNE	P INDUSTRIE
STELLA PRODUCTIONS	MARIE SUSINI, UNE ECRIVAINNE CORSE	DOMINIQUE TIBERI	20	DOCU	COPRO	52	10 400,00 €	12 125,00 €	12 125,00 €
LIBERTA PRODUCTION	PAROLLA TURCHINA	MARIANNA CALANDRINI	20	DOCU	COPRO	52	10 400,00 €	6 520,00 €	6 520,00 €
ACROBATES FILMS	EMOTIONS CORSES	CHRISTIAN LAJOURMARD	75	DOCU	COPRO	52	10 400,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
NOVITA PRO	CLEAN UP	DORIS BUTTIGNOL	20	DOCU	COPRO	52	4 000,00 €	960,00 €	960,00 €
LE FILM D'ART	BEATRICE THIRIET, UN VOYAGE MUSICAL	JEROME DIAMANT-BERGER	75	DOCU	COPRO	52	10 400,00 €	9 920,00 €	9 920,00 €
STELLA PRODUCTIONS	QUE PIERRES VIVENT	MARIETTE FELTIN	20	DOCU	COPRO	52		11 895,00 €	11 895,00 €
504 PRODUCTIONS	E SUPPLICANTE	PASCAL ALBERTINI	20	CAPTA	COPRO	45		3 765,00 €	3 765,00 €
SUPERSONIC FILMS	FANOU TORRACINTA, GIPSY GUITAR FROM CORSICA	PASCAL ALBERTINI	6	CAPTA	COPRO	45		3 320,00 €	3 320,00 €
IMAGES 30 & PARCE QUE PRODUCTIONS	LES TOITS VIVANTS DU CAIRE	JOËL DAGUERRE	75	DOCU	COPRO	52		5 125,00 €	5 125,00 €
MARETERRANIU PRODUCTIONS	REQUIEM POUR UN OUBLI	PAUL ROGNONI	20	DOCU	COPRO	52		3 280,00 €	3 280,00 €
STELLA PRODUCTIONS	BASTIA	PETRU-PAULU DE CASABIANCA	20	DOCU	COPRO	52	10 400,00 €	13 200,00 €	13 200,00 €
							52 000,00 €	76 110,00 €	76 110,00 €

B) France 3 Corse Via Stella

L'Assemblée de Corse a adopté en date du 21 décembre 2020 (délibération n°20/224 AC) une convention quadriennale d'objectifs et de moyens entre la chaîne France 3 Corse Via Stella, la Collectivité de Corse et l'Etat pour la période 2020-2023.

Cette convention prévoit l'octroi d'une subvention d'un montant de 800 000 € pour l'exercice 2021 et détaille les modalités d'attribution de la subvention notamment dans son article 5 comme suit :

« La Collectivité de Corse s'engage à verser à la Société la subvention dans les conditions prévues au présent article, sous réserve du respect par la Société des stipulations de la Convention.

Comme stipulé dans l'article 1er de la convention alinéa 3, le soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne s'inscrit dans le cadre de la convention de coopération à conclure avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) pour la période 2020-2022. Aussi la chaîne devra respecter les modalités d'utilisation de la subvention définies à l'article 5 de la présente convention.

Il est entendu que dans le cadre de la présente convention d'objectifs et de moyens, la chaîne s'engage à investir dans l'écriture et dans la production de documentaires de création, d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants, en vue de leur diffusion effective. Ne seront prises en compte que les œuvres ayant obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC et bénéficiant d'un apport horaire en numéraire du ou des diffuseurs d'au moins douze mille euros (12 000 €) pour les documentaires de création et d'au moins quinze mille euros (15 000 €) pour les adaptations audiovisuelles de spectacles vivants.

La chaîne devra transmettre à cet effet le bilan annuel des investissements réalisés dans le cadre d'achats ou de coproductions d'œuvres audiovisuelles en précisant les caractéristiques des projets et le montant de l'apport horaire en numéraire de la chaîne. C'est-à-dire fournir la liste et le dossier de présentation des œuvres fléchées au titre de la présente convention (dans le cadre de l'abondement par le CNC du soutien de la Collectivité de Corse) : description de l'œuvre, plan de financement, budget définitif, autorisation préalable du CNC, dates de diffusion ».

Les œuvres préachetées ou coproduites dans le cadre du soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne, conformément aux conditions de la convention CNC ont été les suivantes :

Titre	Réalisateur	Société de production	Code postal (à 2 chiffres) société de production	Genre	Type de soutien (EC, DEV, COPROD, ACHAT, PREACHAT)	Durée* (en minutes - pour les séries, durée d'un épisode)	Nb épisodes	Budget Total de l'œuvre	Autorisation préalable CNC (OUI/NON)	Financement de la collectivité et du CNC via le COM utilisé pour la production, préachat, achat du projet	APPORT ANTENNE (GLOBAL NUMERAIRE) DE LA CHAINE	APPORT DE LA CHAINE EN INDUSTRIE	TOTAL NUM + INDUSTRIE
IL FAUT RAMENER ALBERT	M. ZUMSTEIN	SQUAWK	75	DOC	PREACHAT	52'	1	99 740 €	OUI	0 €	7 000 €	0 €	7 000 €
L'ALGERIE SOUS VICHY	S.BENHAMOU	SIECLE PRODUCTIONS	75	DOC	PREACHAT	52'	1	298 184 €	OUI	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €
JEAN CASALE, LES AILES DE LA CORSE	J.B DUSSEAUX	MDAM-MA DROGUE A MOI	75	DOC	PREACHAT	52'	1	148 511 €	OUI	5 000 €	12 000 €	30 562 €	42 562 €
REMEMBER MY NAME	E.MOLINA	LES FILMS D'ICI	75	DOC	PREACHAT	70'	1	101 709 €	OUI	0 €	8 000 €	4 209 €	12 209 €
ELIO PETRI	O.PAYAGA	CINED PRODUCTIONS	20	DOC	PREACHAT	52'	1	133 054 €	OUI	5 000 €	8 000 €	0 €	8 000 €
LES VIOLONS DE L'ESPOIR	K.CHAPOUTIER	ADAMIS PRODUCTION	75	DOC	PREACHAT	52'	1	138 791 €	OUI	0 €	8 000 €	0 €	8 000 €
AU FIL DE L'EAU, LA CORSE UN PARADIS D'EAU VIVE	A.BINST	LES FILMS EN VRAC	75	DOC	PREACHAT	52'	1	87 112 €	OUI	0 €	8 000 €	0 €	8 000 €
LETTRE A OMAR	H. ALABDALLA	MODERATO FILMS	75	DOC	PREACHAT	52'	1	8 171 €	NON	0 €	8 171 €	0 €	8 171 €
PARADISE TRAVEL	K.WARTENA	LES FILMS D'ICI	75	DOC	PREACHAT	52'	1	235 786 €	OUI	0 €	14 000 €	20 849 €	34 849 €
CONVERSATIONS AVEC SIRO	D.EL-HORR	MARETERRANIU	20	DOC	PREACHAT	52'	1	182 270 €	OUI	5 000 €	8 000 €	20 548 €	28 548 €
LA TETE DANS LES ETOILES	S. RAFFALLI	MARETERRANIU	20	DOC	COPRODUCTION	52'	1	142 768 €	OUI	6 000 €	10 400 €	32 976 €	43 376 €
DU MYRTE A L'ACACIA	D.MAESTRATTI	KORROM	20	DOC	COPRODUCTION	52'	1	120 534 €	OUI	6 000 €	10 400 €	19 764 €	30 164 €
EN PLEINE MER	M.CRAVATTE	TEMPS NOIR	75	DOC	COPRODUCTION	52'	1	215 747 €	OUI	6 000 €	10 400 €	26 738 €	37 138 €
REQUIEM POUR UN OUBLI	P.ROGNONI	MARETERRANIU	20	DOC	COPRODUCTION	52'	1	122 508 €	OUI	6 000 €	10 400 €	20 462 €	30 862 €
L'ALTRA STRADA	L.SANGUINETTI	SOGNI	20	DOC	COPRODUCTION	52'	1	134 194 €	OUI	6 000 €	12 400 €	24 456 €	36 856 €
NAPOLEON ET LES AIGLONS DISPERSÉS	B.AGUILA	MERAPI PRODUCTIONS	75	DOC	COPRODUCTION	52'	1	114 525 €	OUI	6 000 €	10 400 €	18 620 €	29 020 €
A PRIMA ONDA	P.J POGGI	MARETERRANIU	20	DOC	COPRODUCTION	52'	1	110 391 €	OUI	6 000 €	10 400 €	17 279 €	27 679 €
CATHEDRALES DE CORSE, LE SECRET DES EVECHES DISPAR	S.BASSALER	MECANOS PRODUCTIONS	20	DOC	COPRODUCTION	52'	1	95 559 €	OUI	6 000 €	10 400 €	13 885 €	24 285 €
CABRERA UN SECRET REVELE	L.ORTAS	13 PRODUCTIONS	13	DOC	COPRODUCTION	52'	1	223 021 €	OUI	6 000 €	10 400 €	15 288 €	25 688 €
IRREDUCTIBLES	O.DUQUOBOY	SQUAWK	75	DOC	COPRODUCTION	52'	1	100 907 €	OUI	6 000 €	10 400 €	14 962 €	25 362 €
LES REQUERANTS	F.ARTILY	GIRELLE PRODUCTION	13	DOC	COPRODUCTION	90'	1	131 120 €	OUI	6 000 €	18 000 €	19 388 €	37 388 €
E FOLE, PORTRAIT DE LA CONTEUSE FRANCETTE ORSONI	D.TIBERI	STELLA PRODUCTIONS	20	DOC	COPRODUCTION	52'	1	141 150 €	OUI	6 000 €	10 400 €	28 875 €	39 275 €
GHIJACUMU FUSINA CHIAMU A PUESIA	M.DALSACE	INTERVISTA PRODUCTIONS	20	DOC	COPRODUCTION	52'	1	118 197 €	OUI	6 000 €	10 400 €	24 241 €	34 641 €
GHIJACUMU THIERS, U SPECHJU ESTROSU	F.SAUZAY	MECANOS PRODUCTIONS	20	DOC	COPRODUCTION	52'	1	126 837 €	OUI	6 000 €	10 400 €	24 240 €	34 640 €
GABRIEL DE GRAVONE LES ETOILES NE MEURENT JAMAIS	J.P MATTEI	SYMPHONIA FILMS	75	DOC	COPRODUCTION	52'	1	97 499 €	OUI	6 000 €	10 400 €	20 957 €	31 357 €
CORSICA / BURKINA LE CHEMIN DE LA FRATERNITE	M.LALLAOUI	MEMOIRES VIVES PRODUCTIONS	75	DOC	COPRODUCTION	52'	1	93 000 €	OUI	6 000 €	10 400 €	12 692 €	23 092 €
FERNAND POUILLON, L'ARCHITECTE LE PLUS RECHERCHE..	J.M MONTANGERA ND	BEL AIR MEDIA	75	DOC	COPRODUCTION	52'	1	92 368 €	OUI	5 000 €	10 400 €	12 693 €	23 093 €
ETRE SANS AVOIR	S.PACCINI	NOVITA PRODUCTIONS	20	DOC	COPRODUCTION	52'	1	25 308 €	NON	0 €	10 400 €	14 908 €	25 308 €
LA RAFLE DU VIEUX PORT	E.AMARA	MEDIATKA	75	DOC	COPRODUCTION	52'	1	80 668 €	OUI	5 000 €	10 400 €	13 507 €	23 907 €
DIVORZIO ALL ITALIANA	A.F LECCIA	MARETERRANIU	20	DOC	COPRODUCTION	52'	1	140 010 €	OUI	6 000 €	10 400 €	37 107 €	47 507 €
JEUNES CROYANTS	A.F LECCIA	MARETERRANIU	20	DOC	COPRODUCTION	52'	1	95 577 €	OUI	6 000 €	10 400 €	13 600 €	24 000 €
LES ECHOS DE L'HISTOIRE [SAISON 4 SEPT 21/JUIN 22]	A.F LECCIA/ J.MENEY/ E.MALVENUTI	MARETERRANIU	20	DOC	COPRODUCTION	26'	9	547 422 €	OUI	40 000 €	130 000 €	58 131 €	188 131 €
FORA DI STRADA [PARTIE 10 / SEPT21-JUIN22]	J.M MARTINETTI	MEDITERRANEAN DREAM	20	DOC	COPRODUCTION	52'	7	351 910 €	OUI	40 000 €	81 375 €	78 153 €	159 528 €
D'UNE PAGE A L'AUTRE [SAISON 3]	J.FROMENT	OMNICUBE	20	DOC	COPRODUCTION	52'	6	288 241 €	OUI	30 000 €	63 000 €	53 473 €	116 473 €
MI CHIAMU	A.M VIGNON / D.MEYERS	INJAM PRODUCTION	20	DOC	COPRODUCTION	52'	2	170 580 €	OUI	12 000 €	20 800 €	39 643 €	60 443 €
DES JEUNES ET DES LIVRES (+ modules courts)	C.GRIGY	GRAND ANGLE PRODUCTIONS	33	DOC	COPRODUCTION	52'	1	154 149 €	OUI	10 000 €	20 400 €	23 254 €	43 654 €
LES TRESORS DU PATRIMOINE	D.LANZALAVI	STORIA PRODUCTION	20	DOC	COPRODUCTION	52'	5	643 866 €	OUI	40 000 €	100 000 €	85 049 €	185 049 €
ARTE VIVU 55	PF CIMINO	PASTAPROD	20	SPECT ACLES	COPRODUCTION	70'	6	379 932 €	OUI		95 500 €	0 €	95 500 €
TRIBBIERIA	D.LEONI	AFDC/SOGNI	20	SPECT ACLES	PREACHAT	60'	1	146 684 €	OUI	5 000 €	20 000 €	0 €	20 000 €
REQUIEM POUR LA PAIX	P. ROGNONI	MARETERRANIU	20	CAPT ATION	PREACHAT	42'	1	78 799 €	OUI	5 000 €	20 000 €	0 €	20 000 €
FORA DI STRADA [PARTIE10/LA TERRE DES MERVEILLES]	J.M MARTINETTI	MEDITERRANEAN DREAM	20	DOC	COPRODUCTION	52'	1	52 339 €	OUI	10 000 €	11 625 €	14 032 €	25 657 €
						70		6 769 138 €		325 000 €	881 871 €	854 541 €	1 736 412 €
											1 736 412 €		

Budget prévu	780 000 €	Budget réalisé	377 000 €
CdC	680 000 €	CdC	282 750 €
CNC	100 000 €	CNC	94 250 €

ARTICLE 11.1 - ACCUEIL DES TOURNAGES ET SOUTIEN A LA COMMISSION REGIONALE DU FILM

Créé par la CTC en 2002 dans la continuité de l'adoption la même année d'un dispositif de soutien à l'audiovisuel, Corsica Pôle Tournages a pour mission de favoriser l'accueil de tournages en Corse, le suivi de la filière professionnelle en Corse (comédiens, techniciens, sociétés de production) mais également d'assurer une représentation de la Corse au sein des festivals et des salons professionnels afin de mener une action de communication volontariste. Corsica Pôle Tournages est membre de Film France CNC, anciennement une association soutenue par le CNC regroupant l'ensemble des bureaux d'accueil -35 BAT- sur le territoire français et désormais intégrée au CNC depuis le 1^{er} novembre 2021 avec la création du service de l'attractivité.

Les services offerts par Corsica Pôle Tournages sont les suivants :

- ✓ Mise à disposition de bases de données : techniciens, comédiens, figurants, fournisseurs, sociétés de production ;
- ✓ Pré-repérages et repérages ;
- ✓ Autorisations de tournages, relais avec les institutions insulaires ;
- ✓ Soutien logistique (transport, hébergement, services divers...) et administratif.

Depuis sa création, Corsica Pôle tournages a vu son activité évoluer d'année en année. L'évolution des productions endogènes et exogènes a permis la professionnalisation d'un noyau de techniciens et de comédiens insulaires en les accompagnant également avec la mise en place de formations sur le territoire insulaire.

A) Les tournages

Corsica Pôle Tournages dénombre chaque année le nombre de tournages réalisés dans l'île (court métrage, long métrage, fiction TV unitaire et de série, films institutionnels, films publicitaires, vidéo clip) et le nombre de jours de tournages correspondant.

Ainsi, depuis 2011, l'état des lieux est le suivant :

BILAN ACCUEIL DE TOURNAGE / NBRE DE JOURS DE TOURNAGES	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Longs métrages	13	28	59	62	91	66	26	25	96	96	65
Courts métrages	31	105	199	86	125	87	115	215	137	93	147
Fictions TV (dont séries)	81	77	188	117	214	98	63	81	16	44	112
Documentaires	310	554	342	597	435	339	624	389	351	327	349
TOTAL :	435	764	788	862	865	590	828	710	600	560	673

BILAN ACCUEIL DE TOURNAGE	2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Nbre	Jours	Nbre	Jours	Nbre	Jours	Nbre	Jours	Nbre	Jours	Nbre	Jours	Nbre	Jours
Longs métrages	4	91	3	66	2	26	1	25	4	96	2	96	5	65
Courts métrages	20	125	20	87	17	115	5	215	26	137	16	93	28	147
Fictions TV (dont séries)	6	214	5	98	3	63	14	81	1	16	2	44	3	112
Web TV	0	0	0	0	1	3	3	23	1	5	0	0	0	0
Programmes de flux	7	88	26	273	8	216	14	274	22	333	90	477	20	396
Documentaires	41	435	41	339	59	624	43	389	40	351	35	327	37	349
Publicités	0	0	1	2	2	57	9	48	10	21	13	45	8	22
Films institutionnels	6	76	6	76	2	12	14	34	52	144	18	88	14	58
Clips musicaux	11	35	11	35	4	11	8	24,5	7	15	22	48	4	10
Autres	23	134	23	139	11	59	26	66	23	37	6	14	1	1
TOTAL :	118	1 198	136	1 115	109	1 186	137	1 180	186	1 155	204	1 232	120	1 160

SYNTHESE 2021			
	Nbre ayant sollicité le BAT	Nbre de tournages accueillis	Nbre de jours de tournage
LONG-METRAGE	8	5	65
FICTION TV	3	3	112
COURT-METRAGE	35	28	147
WEB TV	0	0	0
FLUX	3	20	396
DOCUMENTAIRE	8	37	349
PUBLICITE	1	8	22
CLIP	1	4	10
INSTITUTIONNEL	14	14	58
CAPTATION	1	1	1
TOTAL	74	120	1160

Le nombre de jours de tournages en Corse se stabilise depuis 2015 et avoisine les 1200 jours de tournages par an.

Le documentaire garde une place prépondérante ($\approx 35\%$ des jours de tournage) du fait de la présence de trois diffuseurs sur le territoire. Le long-métrage oscille depuis 2015 entre 1 à 5 tournages annuels pour un nombre de jours de tournages ne dépassant pas les 100 jours quel que soit le nombre de tournages. En 2020, 2 films tournés en intégralité sur la Corse cumulent 96 jours de tournages (idem en nombre de jours de tournages qu'en 2019 pour 4 films) contre 5 films en 2021 pour 65 jours de tournages. Ces cinq tournages concernent le film d'Alexis Michalik « Une histoire d'amour », « De grandes espérances » de Sylvain Desclous, « Dirty, Difficult, Dangerous » de Wissam Charaf, « Les frères Pinzutti » rebaptisé « Fratè » de Karole Rocher et Barbara Biancardini ainsi qu'un long-métrage (« Vous n'aurez pas ma haine » de Kilian RIEDHOF) produit sans le soutien de la Collectivité de Corse qui n'a pas été sollicitée. Deux de ces films ont été intégralement tournés sur le territoire (« Dirty, Difficult, Dangerous » et « Fratè »), les autres partiellement.

Trois tournages ont concerné la fiction TV avec 112 jours de tournages, un nombre en deçà du niveau record de 2018 avec 215 jours de tournage mais largement supérieur aux années 2019 et 2020 (44 jours en 2020, 19 en 2019, 215 en 2018, 63 en 2017, 98 jours en 2016, 214 jours en 2015). Ces tournages ont concerné :

- La saison 2 de la série corse « #PAESE » diffusée sur France 3 Corse ViaStella, réalisée par Nicolas Pancrazi et Pierre-François Cimino, produit par Pastaprod,
- La saison 2 de la série LA FLAMME intitulée « LE FLAMBEAU » diffusée sur Canal + et produite par la société Entre 2 & 4,
- Ainsi que la nouvelle saison de la série Netflix « Family Business » réalisée par Igor GOTESMAN et produite sans le soutien de la Collectivité de Corse qui n'a pas été sollicitée.

Le nombre de jours de tournage sur le territoire en documentaire et court-métrage en baisse en 2020 en raison de la crise de Covid-19 et la période de confinement retrouve en 2021 la courbe d'évolution des années précédant la crise.

Les retombées économiques

La prévision de retombées économiques pour l'ensemble de ces films de fiction (série fiction et longs métrages) en 2021 avoisine 4.79 millions d'euros pour 1,3 million d'euros de subventions attribuées (913 333 euros pour la CdC / 456 666 euros pour le CNC, dans le cadre de la mesure 1 euro CNC pour 2 euros CdC).

Le bras de levier pour la fiction (séries et longs métrages) avoisine 5.25 euros pour l'année 2021 (6.17 euros en moyenne pour la période 2016-2021) de retombées économiques sur le territoire pour un euro d'apport de la CdC (cf. tableau).

En ce qui concerne le documentaire et la captation audiovisuels, il s'agit, pour cette année 2021 comme pour les précédentes, en majeure partie de productions insulaires. Les retombées économiques prévisionnelles sur ce secteur s'élèvent à 2 475 196,30 €, un chiffre en baisse par rapport aux années précédentes, (3 206 157 € en 2020, 3 829 107 euros en 2019) pour 807 200 € de subventions, apport 1 euro CdC pour 2 euros du CNC déduit (1 210 800 € de subvention globale). Le bras de levier est de 3.07 € pour 1 euro CdC (3,73 euros en 2020).

Dans le tableau ci-dessous, entre 2016 et 2021, les retombées économiques des longs-métrages, Fictions TV et séries TV tournés en Corse montrent que pour 1 € d'aide de la CdC, près de 6 € seraient dépensés sur le territoire ce qui représente une économie non négligeable (hébergement, restauration, fournisseurs divers, embauches techniciens artistes figurants, ...):

Année du tournage	Titre de l'œuvre	Type d'œuvre	Société de production	Réalisateur	Aide à la production attribuée CDC	Part CNC 1 euro pour 2 euros	Subvention réelle CDC	Retombées économiques prévisionnelles	Nbre jours de tournage	Retombées économiques
2016	UNE VIE VIOLENTE	LM FICT	LES FILMS VELVET	Thierry DE PERETTI	200 000,00 €	66 666,67 €	133 333,33 €	1 008 701,00 €	41	1 161 943,00 €
2016	LAISSEZ BRONZER LES CADAVRES	LM FICT	TOBINA FILM	Hélène CATTET Bruno FORZANI	100 000,00 €	33 333,33 €	66 666,67 €	344 591,00 €	20	252 671,00 €
2016	MEURTRES A BASTIA	SERIE FICT	ALBERTINE PRODUCTIONS	Stéphanie MURAT	150 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	693 146,00 €	21	518 902,00 €
2016	HOTEL PARADISULA, BASTIA CITA DA FIGLIA	SERIE FICT	PASTAPROD	Philippe RAFFALLI, Pierre François CIMINO	160 000,00 €	0,00 €	160 000,00 €	472 520,88 €	45	558 691,59 €
2016	STUDIENTE	SERIE FICT	STELLA PRODUCTION	Dominique TIBERI	60 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €	283 011,33 €	21	182 661,77 €
2017	BACK TO CORSICA	SERIE FICT	MOUVEMENT	Felicia VITTI	130 000,00 €	43 333,33 €	86 666,67 €	553 672,34 €	25	379 465,15 €
2017	JESSICA FOREVER	LM FICT	ECCE FILMS	Jonathan VINElet Caroline POGGI	150 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	259.178,00	24	529 589,00 €
2017	LA VIE OU LA PLUIE	TV FILM	OMNICUBE	Lavinie BOFFY	70 000,00 €	23 333,33 €	46 666,67 €	417 594,83 €	35	406 074,35 €
2017	OVER LA NUIT - Saison 1	SERIE FICT	MARETERRANIU	Julien MEYNET	200 000,00 €	66 666,67 €	133 333,33 €	870 850,00 €	27	893 252,00 €
2018	L'ILE	SERIE FICT	IMAGE ET COMPAGNIE	Julien TROUSSELIER	227 300,99 €	75 767,00 €	151 533,99 €	1 370 000,00 €	66	1 567 403,00 €
2018	BELLE-FILLE	LM FICT	MY FAMILY	Mélane MARCAGGI	150 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	694 772,00 €	25	694 772,00 €
2018	LE TEMPS EST ASSASSIN	SERIE FICT	AUTHENTIC PROD	Claude Michel ROME	220 000,00 €	73 333,33 €	146 666,67 €	3 782 119,00 €	70	2 165 570,00 €
2018	OVER LA NUIT - Saison 2	SERIE FICT	MARETERRANIU	Julien MEYNET	199 706,36 €	66 568,79 €	133 137,57 €	1 162 532,00 €	27	972 987,00 €
2018	STUDIENTE - saison 2	SERIE FICT	STELLA PRODUCTIONS	Baptist AGOSTINI-CROCE Jean-Louis GRAZIANI	168 500,00 €	56 166,67 €	112 333,33 €	365 519,00 €	25	414 509,37 €
2018	ZEROSTERONE	WEB SERIE	LA DAME DE CŒUR	Nadja ANANE	73 352,53 €	24 450,84 €	48 901,69 €	133 120,00 €	12	133 120,00 €
2019	NAUFRAGES	LM FICT	OFFSHORE	Dominique LIENHARD	200 000,00 €	66 666,67 €	133 333,33 €	689 524,00 €	32	404 877,00 €
2019	ATTARABI ET MIKELATS	LM FICT	NOODLES PRODUCTION	Eugène GREEN	170 000,00 €	56 666,67 €	113 333,33 €	280 889,00 €	10	217 235,00 €
2019	MON LEGIONNAIRE	LM FICT	CHEVALDEUXTROIS	Rachel LANG	200 000,00 €	66 666,67 €	133 333,33 €	499 353,00 €	19	326 736,00 €
2019	LES COMETES	LM FICT	5 A 7 FILMS	Pascal TAGNATI	180 000,00 €	60 000,00 €	120 000,00 €	307 323,50 €	35	307 323,50 €
2019	CAPITAINE MARLEAU	TV FILM	PASSIONFILMS	Josée DAYAN	140 000,00 €	46 666,67 €	93 333,33 €	672 122,00 €	16	591 898,00 €
2020	#PAESE	SERIE FICT	PASTAPROD	Pierre-François CIMINO	337 593,32 €	112 531,11 €	225 062,21 €	1 111 573,48 €	37	1 042 388,28 €
2020	PERMIS DE CONSTRUIRE	LM FICT	MARVELOUS PRODUCTIONS	Eric FRATICELLI	230 000,00 €	76 666,67 €	153 333,33 €	1 745 770,00 €	47	1 745 770,00 €
2020	LA PETITE BANDE	LM FICT	LES FILMS PELLEAS	Pierre SALVADORI	230 000,00 €	76 666,67 €	153 333,33 €	1 953 098,00 €	49	1 953 098,00 €
2021	UNE HISTOIRE D'AMOUR	LM FICT	ACME FILMS	Alexis MICHALIK	100 000,00 €	33 333,33 €	66 666,67 €	186 818,00 €	13	186 818,00 €
2021	DE GRANDES ESPERANCES	LM FICT	SESAME FILMS	Sylvain DESCLOUS	150 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	278 872,00 €	10	278 872,00 €
2021	DIRTY DIFFICULT DANGEROUS	LM FICT	AURORA	Wissam CHARAF	150 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	200 800,08 €	19	200 800,08 €
2021	FRATE	LM FICT	KALLOUCHE CINEMA	Karole ROCHER, Barbara BIANCARDINI	200 000,00 €	66 666,67 €	133 333,33 €	397 360,00 €	20	397 360,00 €
2021	LE CLAN	LM FICT	PAN EUROPEENNE	Eric FRATICELLI	200 000,00 €	66 666,67 €	133 333,33 €	488 797,00 €		488 797,00 €
2021	#PAESE SAISON 2	SERIE FICT	PASTAPROD	Pierre-François CIMINO et Nicolas PANCRAZI	360 000,00 €	120 000,00 €	240 000,00 €	1 091 938,33 €	60	1 091 938,33 €
2021	LA FLAMME SAISON 2 LE FLAMBEAU	SERIE FICT	ENTRE 2 & 4	Jonathan COHEN	210 000,00 €	70 000,00 €	140 000,00 €	2 148 746,00 €	37	2 148 746,00 €
				TOTAL :	5 316 453,20 €	1 718 817,73 €	3 597 635,47 €	24 205 133,77 €	791	22 214 268,42 €

B) Base Talents - Techniciens, artistes, figurants, une base en constante augmentation

Afin de suivre la filière professionnelle, Corsica Pôle Tournages dispose d'un outil : la base TAF (techniciens, artistes, figurants) créée en 2005 par Film France. C'est une base indépendante de celle administrée par le Pôle Emploi Spectacle. L'inscription à la Base TAF ne se substitue pas à celle qui doit être faite auprès du Pôle Emploi Spectacle. Depuis la mise en place de la base en 2005, celle-ci a été remaniée une première fois en 2011 et tous les inscrits ont dû procéder à leur réinscription et a fait à nouveau l'objet d'un remaniement en 2019/2020.

Leurs inscriptions sont en cours. On peut toutefois dénombrer environ 200 techniciens et une centaine de comédiens sur l'ensemble du territoire dont environ 90 techniciens adhèrent à l'Association des Techniciens de l'Audiovisuel et du Cinéma Corse (ATCAC). Une réflexion est menée quant à la création d'une base en gestion propre.

Corsica Pôle tournages recense dans la nouvelle base « Film France Talents » dont les inscriptions sont toujours en cours :

Type	Nombre d'inscrits					
	Base de 2005 à 2011	Base de 2011 à 2014	Base de 2016	Base de 2018	Nouvelle Base 2020	Nouvelle Base 2021
Techniciens	112	139	226	303	79	113
Comédiens	127	108	126	145	38	39
Figurants	100	112	156	174	-	7

C) Base décors, un outil territorial en cours de construction

Corsica Pôle Tournages recense les décors du territoire insulaire afin de constituer une photothèque la plus exhaustive possible. Une application gérée par Film France CNC permet la gestion des décors.

A titre de comparaison, les bases des autres bureaux d'accueil disposent en moyenne de 2500 fichiers décors par région ce qui est loin d'être le cas en Corse, dont la gestion des décors se fait de manière empirique et au coup par coup.

Ainsi, afin de pallier ce manque de visuels, au bénéfice d'un travail plus efficient et plus professionnel, les ressources vives du territoire ont été identifiées (ATC, Parc Naturel Régional de Corse, Offices de tourisme, Office de l'Environnement, Communautés de communes, villes, associations, ...) et la première convention de cession de droits photos a été signée avec le Parc Naturel Régional de Corse fin décembre 2017.

A ce jour, près de 15 000 photos libres de droits ont été collectées auprès de différents acteurs du territoire (le Parc Naturel Régional de la Corse, l'Agence du Tourisme de la Corse, les Offices de tourisme de Porto-Vecchio, Bonifacio, Calvi, Île Rousse, la ville de Bastia et le service de l'inventaire de la direction du Patrimoine de la CdC) et les 2 années à venir permettront de poursuivre cette action. Ces partenariats permettent non seulement de récolter des visuels libres de droits utilisables par l'ensemble des directions de la CdC (notifié dans la convention) mais aussi de structurer la coopération des différentes collectivités locales en faveur de l'accueil des tournages.

Afin de gérer ces visuels et répondre au mieux aux sollicitations de recherches de décors sur l'ensemble de notre territoire, il a été pris attache auprès des services informatiques de la CdC, pour accompagner Corsica Pôle Tournages dans la création d'un outil de gestion adapté de type photothèque interactive géolocalisée. A ce jour, des formations sont en cours auprès des agents du service afin d'appréhender l'outil de gestion numérique géolocalisé de photos

et vidéos « PHRASEANET » mis en place par le service informatique de la CdC. La saisie est en cours de démarrage.

D) Des outils spécifiques en cours de création

Dans le cadre de ses missions d'accueil des tournages, Corsica Pôle Tournages est très souvent sollicité par des sociétés de production pour des autorisations de tournages sur le territoire.

Ainsi, face aux nombreuses demandes et au vu de la complexité des réglementations (Natura 2000, réserves naturelles, zones humides, arrêtés de protection, directives, terrains du conservatoire, ...), les directeurs de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - la DREAL - et de l'Office de l'Environnement de la Corse - l'OEC - ont été personnellement sollicités afin qu'une cartographie du territoire puisse être créée pour le Pôle Tournages.

Différentes réunions ont permis au Pôle Tournages de disposer depuis septembre 2018, d'une cartographie de la Corse afin d'identifier les différents gestionnaires en fonction des lieux de tournages des films.

Par ailleurs, très sollicitée pour l'obtention d'autorisations dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives et culturelles dont les tournages, la DREAL - Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, service de l'État, qui pilote sous l'autorité des préfets, la mise en œuvre en Corse des politiques du Ministère de la Cohésion des Territoires et du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire - a souhaité créer une application informatique dédiée de traitement dématérialisé.

Cette application permettra d'interroger directement par mail les gestionnaires des lieux concernés en favorisant d'une part l'amélioration de l'accueil des tournages dans les démarches administratives et d'autre part, dans la gestion du respect des réglementations en matière d'environnement.

Des réunions ont débuté fin 2018 et se sont poursuivies à ce jour avec l'ensemble des gestionnaires concernés (CPT, DREAL, DDTM, DDCSPP, PNR, OE, ...) pour la cocréation de cet outil. Au vu de son intérêt, le ministère de la Cohésion des Territoires et le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ont décidé de conduire en direct la création de cette application avec pour objectif que la Corse soit le territoire pilote avant de l'étendre à l'ensemble du territoire national si l'application s'avère apporter une plus-value en gestion d'accueil des tournages.

E) Intégration de la labellisation Ecoprod dans le règlement des aides et mise en place d'un dispositif spécifique à la Corse

Le secteur audiovisuel émet environ 1 million de tonnes équivalent CO2 dans l'atmosphère chaque année, dont environ le quart est directement lié aux tournages selon une étude sur la filière réalisée en 2011.

Pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les productions audiovisuelles, six acteurs du secteur sur le plan national (ADEME, AUDIENS, Commission du Film d'Île de

France, DIRECCTE IDF, France Télévisions et TF1) ont lancé la démarche Ecoprod et créé le collectif en 2009 permettant de calculer l'empreinte carbone dédié aux productions audiovisuelles, le Carbon'Clap.

En 2014 le Collectif lance la « Charte ECOPROD pour l'entreprise de l'Audiovisuel » pour engager les entreprises signataires dans une démarche d'amélioration continue d'information, de réflexion et de mise en œuvre, encadrée et aidée par les outils et services mis à disposition par le collectif.

Ainsi, lors de la rédaction du nouveau règlement des aides culture en 2017, la Collectivité de Corse a souhaité introduire cette notion d'éco-responsabilité en initiant un dispositif incitatif « Ecomigliuena » sur la base d'une bonification de subvention de 15% sur l'aide octroyée pour les longs-métrages unitaires et les séries.

Corsica Pôle Tournages a établi un partenariat avec l'Office de l'Environnement qui dispose des compétences en matière d'écologie pour la gestion de ce label. Ainsi, le 28 novembre 2019, ont été votées en Assemblée de Corse les modalités de mise en œuvre du bonus d'éco production.

A ce jour, deux longs-métrages (« Des feux dans la nuit » de Dominique LIENHARD et « Dirty, Difficult, Dangerous » de Wissam CHARAF) et une série de fiction (« La Flamme » de Jonathan COHEN) se sont inscrits dans ce dispositif « ecomigliuena ».

F) Des outils de communication

1. L'insertion publicitaire

Corsica Pôle Tournages utilise des moyens de communications classiques sur des supports dédiés tels que Ecran Total, le Film Français, les catalogues des festivals... Jusqu'en 2019, le budget de ces insertions presses étaient directement prises sur l'imputation budgétaire du Corsica Pôle Tournages pour un budget d'environ 10 000 €. Depuis 2020, le service Communication de la Collectivité de Corse, grâce à un marché global à la CdC, prend en charge les insertions qui ne sont plus à la charge du Corsica Pôle Tournages.

						DEPENSES IMPACTEES SUR LE BUDGET DE LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION DE LA CDC		
MAGAZINES SPECIALISES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
1/ LES ECRANS								
Spécial Cannes		1 140,00 €						
2/ ECRAN TOTAL								
Spécial Cannes		1 512,00 €	1 560,00 €	2 640,00 €		X	X	
Spécial Régions	1 620,00 €	1 560,00 €	1 440,00 €	1 440,00 €	1 440,00 €	X	X	
Spécial la Rochelle			2 400,00 €				2 400,00 €	
3/ ERI								
Insertion La Rochelle	2 388,00 €		2 148,00 €	2 268,00 €			2 300,00 €	
4/ LE FILM Français								
Spécial Cannes			3 480,00 €	3 600,00 €		X	X	
5/ FILM France								
Incentive Cannes	500,00 €	500,00 €						
TOTAL	4 508,00 €	4 712,00 €	11 028,00 €	9 948,00 €	1 440,00 €		4 700,00 €	
						ANNEES COVID / FESTIVAL EN LIGNES / PEU D'INSERTIONS		

2. Un guide des tournages et des goodies

Datant de 2016, le guide de Corsica Pôle Tournages a été renouvelé en 2019 et 2020 et des goodies ont été créés (affiches, kakemonos, tote bag, sacoches, cordons, fouta, gourdes, gobelets, cendriers, parapluies, ...) par le biais de marchés publics.

Ces outils sont nécessaires notamment lors de déplacements en festivals et dans les salons dédiés à l'audiovisuel pour une communication efficace mettant en avant tant la diversité des décors insulaires que le Fonds d'Aides du service (règlement du fonds d'aides sur clé USB en attache du guide).

L'objectif consiste à construire à moyen terme, une véritable stratégie de communication en s'appuyant notamment, sur un site internet dédié ou encore une revue du cinéma insulaire.

EX. D'UNE AFFICHE :



GUIDE ET GOODIES :



G) Festivals - Évènementiel

1. Festivals

Corsica Pôle Tournages participe à des salons et festivals professionnels dont le Salon des Lieux de tournages à Paris, le festival international du court-métrage de Clermont-Ferrand, le festival de Cannes, le festival de la Rochelle afin de faire la promotion de la Corse comme terre d'accueil de tournages. Il peut arriver que le bureau d'accueil organise des événements afin de communiquer sur la politique du secteur ou s'associe à la sélection d'un film en festival, ce qui a été le cas notamment en 2013 pour la sélection au festival de Cannes du 1^{er} long métrage de Thierry de Peretti « Les Apaches » et en 2021 pour le long-métrage de Pascal Tagnati « I Comete ».

Des partenariats se dessinent avec l'ATC afin d'associer leur présence à certains festivals pour promouvoir la Corse à l'international, dans la dynamique du service attractivité du CNC dont un des axes est de promouvoir la France au niveau international.

2. Organisation d'évènements

Depuis trois années, à la sollicitation de Film France, Corsica Pôle Tournages organise sur le territoire des manifestations d'envergure nationale tel que la Fête du cinéma ou encore les Journées du Patrimoine.

Ainsi, en 2017 pour la fête du cinéma, en partenariat avec la cinémathèque de Corse et l'Office de Tourisme de Bonifacio, ont été organisées, au regard du Bollywood « Tamasha » tourné en partie à Bonifacio en 2014 :

- Deux visites guidées sur la thématique « patrimoine-cinéma » agrémentée par la visualisation sur Smartphones d'extraits de films in situ,
- Des ateliers sur la culture indienne (danse et calligraphie) à destination des scolaires
- La projection du film « Tamasha » dans la loge de l'Arsenal en présence de techniciens et comédiens insulaires du film.

Ces animations ont drainé un public aussi bien de vacanciers que de locaux pour lesquels la présence d'indiens durant le tournage avait suscité un certain engouement et dont certains avaient pu y participer comme figurants.

Pour la fête du cinéma en 2018, en partenariat avec la Cinémathèque de Corse, l'association Purtivechju di Tandu, l'Office de Tourisme et la ville de Porto-Vecchio, différentes animations ont été organisées dans cette ville :

- Deux visites guidées avec le visionnage d'extraits de films anciens sur Smartphones en journée et en nocturne avec la projection des extraits de films sur les façades des ruelles de la ville,
- Un ciné-concert sur le parvis du Bastion de France.

Pour la fête du cinéma en 2019, en partenariat avec l'intégralité des salles de cinémas, les courts-métrages tournés en Corse par de jeunes réalisatrices cinéastes féminines ainsi qu'une

bande-annonce du Corsica Pôle Tournages créée pour l'occasion ont été diffusés lors d'une soirée dédiée au ciné corse.

Sur le même principe, lors des journées du Patrimoine 2017, en partenariat avec la Cinémathèque de Corse (création de l'application sur Smartphones et tablettes) et les offices de tourisme de Porto-Vecchio et de Bonifacio, deux visites guidées sur ces deux villes ont été organisées agrémentées par le visionnage d'extraits de films anciens sur Smartphones suscitant un grand intérêt pour un public toujours très nombreux et fidèle à ce rendez-vous des Journées du Patrimoine.

Les années covid ont stoppé toutes manifestations de cette envergure mais la reprise est fortement envisagée pour 2023.

Budget prévu	50 000 €	Budget réalisé	26 396,09 €
CdC	50 000 €	CdC	26 396,09 €
CNC	0 €	CNC	0 €

ARTICLE 11.2 - LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE

Les régimes d'aides « Impresa Sì » et « Prossima » de l'ADEC (Agence de développement économique de la Corse) ont comme objectifs d'aider le développement économique et accompagner la professionnalisation des structures et de soutenir l'émergence et la structuration de projets innovants explorant de nouveaux modèles économiques autour de la technologie et la création. De nombreuses entreprises audiovisuelles de l'île ont pu en bénéficier.

En 2021, deux entreprises du secteur audiovisuel et cinéma ont bénéficié d'un soutien de l'ADEC. Il s'agit de la SAS 7^{ème} ART CORTE dans le cadre de la reprise du cinéma l'Alba à Corti ainsi que de la société de production CORSICA FPS (Solaro) spécialisée dans la prestation de services techniques et la location de matériel audiovisuel et cinématographique.

Nom de l'entreprise	Activité	Description du projet	Objet intervention	Dispositif	Nature de l'aide	Montant
SAS 7EME ART CORTE	Cinématographie	Reprise du cinéma l'Alba à Corti	Aide à la reprise du fonds de commerce	Impresa Sì	Aide à la reprise-transmission d'entreprise (Assise juridique mobilisée : aide de Minimis)	19 500,00 €

SAS CORSIKA FPS	Post-production de films cinématographiques, location de matériel audiovisuel et cinéma, prestations de services techniques liées à l'audiovisuel et au cinéma	Acquisition d'une unité de tournage cinéma/fiction phase 2 du projet (lumière, machinerie, moniteurs, régie -)	Aide à l'investissement matériel (caméras, etc.)	Impresa Si	Aide aux projets d'investissement (Assise juridique mobilisée : aide de Minimis)	74 598,10 €
-----------------------	--	--	--	---------------	--	-------------

Budget prévu	100 000 €	Budget réalisé	94 098,10 €
CdC	100 000 €	CdC	94 098,10 €
CNC	0 €	CNC	0 €

ARTICLE 12 - FORMATION PROFESSIONNELLE RELATIVE AUX METIERS DE LA CREATION, DE LA PRODUCTION ET DE L'ACCUEIL DES TOURNAGES

Dans le cadre de la formation initiale, ont été créés à l'Université de Corse :

- En 2001, la licence professionnelle TAIS, Techniques et Activités de l'Image et du Son, nouvellement LPTSI, Licence Professionnelle Techniques du Son et de l'Image qui a permis de constituer un véritable vivier de techniciens en Corse et
- En 2011, le DU CREATACC (Diplôme d'Université Créations et Techniques Audiovisuelles et Cinématographiques de Corse) en partenariat avec le GREC (Groupe de recherches et d'essais cinématographiques). Ouvert aux étudiants de Bac +3, elle permet à de jeunes producteurs et réalisateurs de se former tout en réalisant un premier film dans des conditions professionnelles, puisque la Collectivité de Corse soutient les 6 films réalisés chaque année dans le cadre de son fonds d'aides au titre de l'aide à la première œuvre attribuant ainsi une subvention de 20 000 € par film.

De plus, dans le cadre de la formation continue, la Collectivité de Corse soutient des actions de formations au travers d'ateliers et de stage de formation professionnelles :

- L'association « Les Ateliers Varan » qui organisent depuis 10 années à Aiacchi des ateliers d'écriture et de réalisation documentaire ouverts aux réalisateurs du bassin méditerranéen intitulés "Regards méditerranéens". Chaque année, sont réalisés 10 films portant des regards originaux sur le territoire autour d'une thématique définie. Ces films sont diffusés dans les festivals insulaires sur Internet et parfois sur France3 Corse ViaStella. En 2022, les Ateliers Varan investiront désormais la ville de Bastia.
- L'association GREC (Groupe de recherche et d'essais cinématographiques), dans le cadre d'ateliers d'écriture de scénarii d'œuvres cinématographiques de fiction de courte durée, basé à Purtivechju depuis quatre ans. Cet atelier s'est élargi depuis quelques temps à la réécriture de documentaires d'auteur. En raison des travaux engagés à la Cinémathèque de Purtivechju, la résidence 2022 se déroulera à Corti, en synergie avec l'Université de Corse.

D'autres actions concernant l'écriture de séries et de longs métrages et les écritures émergentes ont été mises en œuvre au sein des deux « fabrichi » soutenues par la CDC, « Providenza » et « Casell'Arte ». Un cycle de 3 ans de formation EURODOC pour le développement de documentaires dans une perspective internationale, avec chaque année un groupe composé de projets en provenance d'îles de Méditerranée a également été mis en place dans le cadre de la convention triennale avec l'association CORSICADOC. Cette formation se déroule en 3 sessions annuelles. Chaque année une des 3 sessions se déroule en Corse.

Une réunion s'est tenue début 2021 avec l'Assurance Formation Des Activités du Spectacle - l'AFDAS, association qui se place aujourd'hui au cœur des stratégies emplois-formations notamment des intermittents de l'audiovisuel et du cinéma, permettant d'établir les premiers contours d'un CTOP Culture (Contrat Territorial d'Objectifs et de Progrès) dans le but de mettre en œuvre une professionnalisation et une structuration des filières et des réseaux de techniciens et comédiens insulaires. Ce CTOP, défini après un état des lieux et une étude des besoins lancée par l'AFDAS à la demande de la CdC, a été signé pour une durée de 3 années. Une enveloppe d'un montant de 300 000 € a été votée à cet effet en 2021 pour un plan de formation des acteurs de la Culture (spectacle vivant, audiovisuel et cinéma, arts visuels, livre et lecture) de 100 000 € par an. Un parcours de professionnalisation sous forme de modules a été mis en place.

Plusieurs formations ont été initiées en 2022 :

. Formation conduite par l'Organisme de Formation corse Telepaese organisée du 28 mars au 1^{er} avril 2022 à Corte dédiée aux assistants réalisateurs avec l'apprentissage du fonctionnement du logiciel Movie Magic Scheduling.

. Formation conduite par l'Organisme de Formation Aflokkat organisée le 5 avril 2022 à Ajaccio dédiée aux régisseurs, repéreurs, directeurs de production sur la thématique « Territoire et Enjeux environnementaux » :

- connaître l'organisation, la protection et la réglementation pour mieux appréhender les contraintes environnementales,
- écoresponsabilité, avec le dispositif national « Ecoprod » et la déclinaison de ses préconisations sur le plan insulaire dans le cadre de l'accompagnement d'un tournage « éco conçu » relatif au dispositif « Ecomigliurenza » de la CdC dont le respect génère un bonus de subvention.

D'autres formations seront mises en place au regard des besoins spécifiques des acteurs corses de l'audiovisuel et du cinéma dans le cadre du CTOP, sur 2023 et 2024.

Budget prévu	65 000 €	Budget réalisé	65 000 €
CdC	65 000 €	CdC	65 000 €
CNC	0 €	CNC	0 €

TITRE II : SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS

ARTICLE 13 - ACTIONS DE DIFFUSION CULTURELLE

A) Soutien aux festivals

La Collectivité de Corse accompagne financièrement un certain nombre d'associations locales dans le cadre de l'aide aux festivals.

Ces festivals proposent une offre culturelle cinématographique plurielle et de qualité en complément de l'exploitation commerciale. Par ailleurs, ils développent pour la plupart un volet en direction des publics scolaires et proposent des débats avec les réalisateurs professionnels et acteurs invités ainsi que pour certains d'entre eux, des ateliers et des rencontres professionnelles. Une des tendances est d'associer à la thématique de la programmation cinématographique, d'autres aspects comme la peinture, la littérature, le théâtre, la musique, la danse, la gastronomie, pour créer des lieux d'échanges vivants, festifs et diversifiés dans la découverte d'une culture. Bien que reposant sur le bénévolat des membres, ces associations font donc montre d'un réel dynamisme et participent à la vitalité de l'animation culturelle. En témoigne le public plus nombreux chaque année à participer à ces manifestations.

Un effort a été fait ces dernières années sur la communication des événements, l'harmonisation des calendriers et la territorialisation des programmations de ces festivals, essentiellement basés sur Ajaccio et Bastia avec beaucoup d'actions significatives de délocalisation des projections.

Cette offre englobe à travers les dix-sept associations soutenues :

- Les cinématographies étrangères contemporaines (méditerranéennes, italiennes, espagnoles, britanniques, latino- américaines) ;
- Les cinématographies en rapport avec certaines spécificités du territoire (festival du cinéma rural de Lama, festival du film de montagne) ;
- Des cinématographies labellisées « art et essai » non diffusées par le réseau commercial ;
- Le documentaire de création ;
- Le court métrage ;
- L'animation ;
- Les films sur la musique ;

Quatre de ces associations (ARTE MARE, KVA DIFFUSION, CORSICA.DOC et FESTIVAL DU FILM DE LAMA) qui mènent des actions structurantes pour le territoire en termes de politique cinématographique ont fait l'objet d'un conventionnement pluriannuel.

Budget prévu	566 000 €	Budget réalisé	649 000 €
CdC	566 000 €	CdC	649 000 €
CNC	0 €	CNC	0 €

B) Soutien à la diffusion des œuvres soutenues

La Collectivité de Corse soutient la diffusion des œuvres ayant bénéficié d'une aide de la Collectivité de Corse par des subventions aux associations organisant des programmations spécifiques dans le cadre de leurs manifestations ou leurs programmes d'activités :

- L'association Arte Mare (Bastia) qui organise des projections de films soutenus par la CdC (longs métrages, documentaires et courts métrages) dans le cadre de son festival et tout au long de l'année. Coût 2021 : 16 137,50 €.
- L'association Diffusion KVA (Furiani) qui organise une projection de courts métrages corses soutenus par la CdC dans le cadre de son programme d'activités et son festival des Nuits MED avec des projections à Aiacciu, Bastia, Furiani, Corti, Paris et Carqueiranne. Coût 2021 : 21 281 €.
- L'association Ciné 2000 (Aiacciu) qui propose chaque année dans le cadre de ses 2 manifestations « Ciné passion » (mars et octobre) et Sinecime une programmation de courts métrages et en fonction de l'actualité de longs métrages soutenus par la CdC. Coût 2021 : 9 219 €.
- L'association Festival du Film de Lama (Lama) - qui propose chaque année dans le cadre de son festival une projection de courts métrages corses et une programmation de certains documentaires ou longs métrages soutenus par la CdC. Coût 2021 : 40 831€.

Par ailleurs, la Cinémathèque de Corse au sein de la Collectivité de Corse (Purtivechju et itinérance), permet de valoriser les films soutenus :

- En organisant des avant-premières de ces films avant leur diffusion officielle ;
- En projetant des films dans le cadre de programmation thématique, notamment concernant les courts métrages ;
- En inscrivant dans son catalogue de films de la Cinémathèque itinérante des films tous genres confondus (documentaires, courts métrages et longs métrages). La Cinémathèque négocie en amont les conditions de projections avec les producteurs et/ou distributeurs. Ces diffusions sont gratuites ou la Cinémathèque s'acquitte des droits afférents.

La somme totale consacrée au soutien à la diffusion des œuvres soutenues en 2021 s'élève à **87 468,50 €**.

Le règlement des aides permet également de soutenir les films dans le cadre d'une aide spécifique à la « diffusion des œuvres corses » afin de concourir à l'organisation d'un circuit d'avant-premières destiné au lancement d'une œuvre cinématographique (long métrage de fiction ou de documentaire) ou télévisuelle (unitaire ou série de fiction télévisuelle) en Corse, au minimum sur trois sites de diffusion.

Par ailleurs, l'aide intitulée « aide à la promotion de la culture corse » créée en 2018 vise à accompagner les structures culturelles insulaires, et notamment les producteurs de contenus artistiques, à exporter les œuvres à l'extérieur de l'île afin d'en accroître le rayonnement (communication, déplacements, hébergement, coût d'inscription à un festival...). Ces dispositifs ont été utilisés en 2020 par deux sociétés mais les actions prévues ont été reportées en 2021 du fait de la crise sanitaire. Une autre société a bénéficié de cette aide en 2021 pour la promotion d'un long-métrage corse soutenu par la Collectivité.

ASSOCIATION	FILM	GENRE	REALISATEUR	PRESENCE REAL - INVITES AUTRES OBSERVATIONS
CINE 2000	SALE TETE CE GAMIN	DOC	Serge Bonavita	Hervé Costa, Christian Eudeline, Luc Robène et Solveig Serre
CINE 2000	POUR QUE RIEN NE CHANGE	CM	Francescu Artily	
CINE 2000	ARABACCIU	CM	Alexandre Oppecini	Alexandre Oppecini
CINE 2000	TAVAGNA, LE CŒUR DES HOMMES	DOC	Hélène Amétis	Groupe Tavagna
CINE 2000	COLEUM	DOC	Coralie Seignard	
CINE 2000	LA PART DU REVE	DOC	Jean Froment	
CINE 2000	PALLECA TANDU - C'ÉTAIT PALLECA	DOC	Rina Sherman	
KVA	POUR QUE RIEN NE CHANGE	CM	Francescu Artily	Francescu Artily
KVA	LES ARCHIVES DE LA MER	Conte docu	Valécien Bonnot-Gallucci	Valécien Bonnot-Gallucci, Adrien Bretet (Producteur)
KVA	JOHNNY JOHNNY	CM	Angélique Muller	Angélique Muller et équipe du film
KVA	BEATRICE	MM	Rinatu Frassati	Rinatu Frassati
KVA	LA VEUVE SAVERINI	CM	Loïc Gaillard	Loïc Gaillard, Jonathan Hazan (producteur)
KVA	AIO ZITELLI	CM	Jean-Marie Antonini	Jean-Marie Antonini, J-P Ricci (acteur)
KVA	GASOIL	CM	Léonard Accorsi	Léonard Accorsi
KVA	L'OCCUPANT		Gabriel Le Bomin	Gabriel Le Bomin
KVA	GARE AUX COQUINS	CM	Jean Pereira da Costa	Jean Pereira da Costa, Christian Ruspini (acteur)
KVA	QUAND TU ETAIS SAUVAGE	CM	Tara Mollet	Tara Mollet
KVA	LES CHAMPS MAGNETIQUES	CM	Romain Daudet-Jahan	
KVA	O MA!	CM	Vincent Launay-Franceschini	
KVA	ALPA	CM	Paolo Mattei	Paolo Mattei, Etienne Levêque (producteur) et équipe du film
KVA	ARRABACCIU	CM	Alexandre Oppecini	Alexandre Oppecini, Grace Casta (productrice)
KVA	BELLE-FILLE	LM	Méliane Marcaggi	Coco Orsoni (actrice)
ARTE MARE	GASOIL	Fiction	Leonard Accorsi	équipe du film / Compétition corse
ARTE MARE	LES CHAMPS MAGNETIQUES	Fiction	Romain Daudet Jahan	équipe du film / Compétition corse
ARTE MARE	JOHNNY/JOHNNY	Fiction	Angélique Muller	équipe du film / Compétition corse
ARTE MARE	ARABACCIU	Fiction	Alexandre Oppecini	équipe du film / Compétition corse
ARTE MARE	KURT STORY	Fiction	Gerard Guerrieri	équipe du film / Compétition corse
ARTE MARE	SALE TETE CE GAMIN	Docu	Serge Bonavita	équipe du film / Compétition corse
ARTE MARE	FRONTIERE SUD	Docu	Joseph Gordillo	équipe du film / Compétition corse

ARTE MARE	DERRIERE LES MURS DE STE CLAIRE	Docu	Michele Don Ignazi	équipe du film / Compétition corse
ARTE MARE	TAVAGNA LES CHŒURS DES HOMMES	Docu	Hélène Ametis	équipe du film / Compétition corse
ARTE MARE	INSULAIRE DANS L'AME	Docu	Isabelle Balducchi	équipe du film / panorama corse
ARTE MARE	LES SALINES LE PETIT PRINCE ET SA MERE	Docu	Jean-Louis Tognetti	équipe du film / panorama corse
ARTE MARE	LA PART DU REVE	Docu	Jean Froment	équipe du film / panorama corse
ARTE MARE	GARIBALDI L'ENIGME CORSE	Docu	Dominique Maestrati	équipe du film / panorama corse
ARTE MARE	BLEUE	Fiction	Ornella Paccioni	équipe du film / panorama corse
ARTE MARE	ANGELO RINALDI	Docu	Dominique Tiberi	équipe du film / panorama corse
ARTE MARE	ENQUETE SUR UN SCANDALE D'ETAT	LM	Thierry De Peretti	équipe du film/ouverture festival
ARTE MARE	I COMETE	LM	Pascal Tagnati	équipe du film/ Compétition méditerranéenne
ARTE MARE	LES ARCHIVES DE LA MER	CM	Valécien Bonnot-Gallucci	compétition des écoles de cinéma / 2 diffusions
LAMA	PERMIS DE CONSTRUIRE	LM	Eric Fraticelli	Eric Fraticelli, Didier Bourdon et équipe Warner
LAMA	LES ARCHIVES DE LA MER	CM	Valécien Bonnot-Gallucci	
LAMA	ANOMALIE	CM	Jean-François Celli	Equipe Allindi
LAMA	NAPOLEON, MA FAMILLE ET MOI	DOC	Sylvine Salvignac de Saint-Cyr	
LAMA	LES SALINES LE PETIT PRINCE ET SA MERE	DOC	Jean-Louis Tognetti	
LAMA	ZIE	DOC	GhJulia Montineri	GhJulia Montineri
LAMA	INSULAIRE DANS L'AME	DOC	Isabelle Balducchi	Isabelle Balducchi
LAMA	MON LEGIONNAIRE	LM	Rachel Lang	Jean Michelangeli
LAMA	LA NUIT EST LA	CM	Delphine Leoni	
LAMA	LA COMETE	CM	Piero Usberti	
LAMA	GASOIL	CM	Leonard Accorsi	
LAMA	QUAND TU ETAIS SAUVAGE	CM	Tara Mollet	Tara Mollet
LAMA	L'ULTIME VOYAGE	CM	Corentin Camplong	
LAMA	LES CHAMPS MAGNETIQUES	CM	Romain Daudet-Jahan	
LAMA	JOURS ETRANGES	CM	Sasha Fedida	
LAMA	LA VEUVE SAVERINI	CM	Loic Gaillard	
LAMA	JOHNNY JOHNNY	CM	Angelique Muller	Acteur
LAMA	POUR QUE RIEN NE CHANGE	CM	Francescu Artily	
LAMA	LA PART DU REVE	DOC	Jean Froment	
LAMA	IN CASA	DOC	Cyril Claus	Cyril Claus
LAMA	L'ATELIER	DOC	Francescu Artily	
LAMA	NOS ENFANTS S'EN SOUVIENDRONT	DOC	Marie-Jeanne Tomasi	
LAMA	CINEMA AMBULENTI	DOC	Félicia Massoni	Félicia Massoni
LAMA	TAVAGNA	DOC	Hélène Amétis-Lanfranchi	

Budget prévu	25 000 €	Budget réalisé	25 000 €
CdC	12 500 €	CdC	12 500 €
CNC	12 500 €	CNC	12 500 €

C) Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle relayées sur le territoire régional

Budget prévu	0 €	Budget réalisé	0 €
CdC	0 €	CdC	0 €
CNC	0 €	CNC	0 €

ARTICLE 14 - DISPOSITIFS REGIONAUX D'EDUCATION A L'IMAGE

PREAMBULE

Sur le territoire insulaire, les dispositifs Lycéens et apprentis au cinéma, Collège au cinéma et Ecole et cinéma sont suivis et accompagnés sur le plan administratif et financier par la Cinémathèque de Corse, établissement relevant de la Direction de la Culture de la Collectivité de Corse.

Leur coordination est assurée à l'échelon départemental par deux associations, dans le cadre d'un marché public triennal de la Collectivité de Corse :

- **Pour la Corse-du-Sud : Mme Jeanne-Paule de Rocca Serra - Association « Insta Cultura » ;**
- **Pour la Haute-Corse : Mme Alexandra Belmonte - Association « Studio Animations ».**

Comme sur le plan national et malgré la mobilisation du rectorat, des équipes enseignantes et des coordinations départementales, les 3 dispositifs ont été très fortement perturbés par la crise du COVID 19 et la mise en place des protocoles sanitaires dans les établissements de l'île. L'année a ainsi été émaillée de nombreuses difficultés logistiques, reports, annulations de séances ou de sessions de formation pour les enseignants. Cette situation a conduit à une fréquentation annuelle quasi-nulle, à l'exception du dispositif Ecole et Cinéma.

Les coordinations ont bénéficié du chômage partiel mais ont cependant poursuivi leur travail, notamment de logistique, et se sont efforcées de maintenir le lien entre les différents partenaires, que ce soit au niveau national en participant à des réunions avec le CNC et l'association Passeurs d'images (réponse aux questionnaires du CNC, rédaction des bilans, sélection des films pour 2021/202, mise à jour des outils de communication ...) ou au niveau local en effectuant des points réguliers en visioconférence avec la Cinémathèque, les enseignants, les salles partenaires ...

Tous les films programmés et annulés en 2021 ont été reportés sur l'année 2022.

CINEMAS PARTENAIRES DES DISPOSITIFS

6 établissements en Corse-du-Sud : Espace Diamant et Ellipse à Ajaccio, Maestrale à Marignana, Théâtre de Propriano, Centre culturel et Complexe Galaxy à Porto-Vecchio.

5 établissements en Haute-Corse : Studio à Bastia, 7ème Art à Furiani, Fogata à l'île Rousse, Alba à Corte, Excelsior à Abbazia.

A) Lycéens et apprentis au cinéma 2020/2021

Public

Le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma » a été mis en place et est subventionné depuis 2002/2003. Ce dispositif disposait en Corse pour l'année 2020-2021, d'un effectif potentiel d'environ **9 146 élèves** sur **412 classes**. Le taux de pénétration du dispositif est de **5.59 %** (7.59 % en 2019-2020, 7,34 % en 2018-2019, 7.12 % en 2017-2018, 5.56 % en 2016-2017, 1.52 % en 2015-2016, 7.8 % en 2014-2015).

En termes d'effectifs et malgré une tendance globale à la baisse depuis 2 ans compte tenu du contexte sanitaire, le dispositif a concerné cette année **511 élèves** (536 en 2019-2020, 513 en 2018-2019, 592 en 2017-2018, 524 en 2016-2017, 140 en 2015-2016, 717 en 2014-2015, 627 en 2013-2014, 818 en 2012-2013, 904 en 2011-2012, 794 en 2010-2011, 757 en 2009-2010, 929 en 2008-2009) sur l'ensemble du territoire au sein de **7 lycées** (9 en 2019-2020, 9 en 2018-2019, 10 en 2017-2018, 11 en 2016-2017, 2 en 2015-2016, 11 en 2014-2015, 9 en 2013-2014, 12 en 2013-2013, 10 en 2011-2012, 10 en 2010-2011, 11 en 2009-2010, 13 en 2008-2009) et **26 classes** (26 en 2019-2020, 25 en 2018-2019, 28 en 2017-2018, 26 en 2016-2017, 22 en 2015-2016, 29 en 2014-2015, 40 en 2013-2014, 40 en 2012-2013, 41 en 2011-2012, 35 en 2010-2011, 35 en 2009-2010, 47 en 2008-2009) répartis de la manière suivante :

- 319 élèves inscrits / 5 lycées / 20 classes en Corse-du-Sud
- 192 élèves inscrits / 2 lycées / 6 classes en Haute-Corse

Fréquentation et répartition

Aucune entrée pour ce dispositif pour l'année 2020/2021.

Tableau récapitulatif des entrées par année scolaire et par département

	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21
CORSE DU SUD	LAAC 29	LAAC 435	LAAC 512	LAAC 580	LAAC 293	LAAC 0
HAUTE CORSE	LAAC 42	LAAC 580	LAAC 441	LAAC 252	LAAC 328	LAAC 0
Total Corse	71	1015	953	832	621	0

Les bulletins d'inscription sont arrivés assez tardivement en raison de l'appréhension des enseignants face à la crise sanitaire. Par ailleurs, certains chefs d'établissements n'autorisaient pas la sortie des élèves.

Les formations des enseignants ont été reportées à plusieurs reprises avant d'être définitivement annulées. Le Rectorat a interdit les sorties pour la formation des enseignants.

Budget prévu	20 000 €	Budget réalisé	9 167 €
CdC	11 000 €	CdC	4 667 €
CNC	9 000 €	CNC	4 500 €

B) Collège au cinéma 2020/2021

Public

Le dispositif « Collège au Cinéma » a été mis en place et est subventionné en 2002/2003. Le dispositif disposait en Corse, pour 2020-2021, **d'un effectif potentiel de 13 020 élèves** (13 347 en 2019-2020, 13 276 en 2018-2019, 12 082 en 2017-2018 (12 942 en 2016-2017, 12 793 en 2015-2016, 13 031 en 2014-2015, 12 764 en 2013-2014) **sur un total de 533 classes. Le taux de pénétration du dispositif est de 8.31 %** (11,78 % en 2019-2020, 10,12 % en 2018-2019, 10,88 % en 2017-2018, 7,6 % en 2016-2017, 5.5 % en 2015-2016, 5.9 % en 2014-2015).

En termes d'effectifs et malgré une tendance globale à la baisse depuis 2 ans compte tenu du contexte sanitaire, **1 082 élèves** (1 573 en 2019-2020, 1 343 en 2018-2019, 1 315 en 2017-2018, 993 en 2016-2017, 704 en 2015-2016, 772 en 2014-2015, 901 en 2013-2014, 996 en 2012-2013, 1 185 en 2011-2012, 1 097 en 2010-2011, 896 en 2009-2010, 931 en 2008-2009) se sont inscrits à **Collège au cinéma**, sur un total de **15 collèges** (21 en 2019-2020, 18 en 2018-2019, 16 en 2017-2018, 12 en 2016-2017, 10 en 2015-2016, 11 en 2014-2015, 11 en 2013-2014, 15 en 2012-2013, 15 en 2011-2012, 17, en 2010-2011, 9 en 2009-2010, 12 en 2008-2009) et **50 classes** (57 en 2019-2020, 54 en 2018-2019, 59 en 2017-2018, 44 en 2016-2017, 35 en 2015-2016, 32 en 2014-2015, 35 en 2013-2014, 42 en 2012-2013, 49 en 2011-2012, 39 en 2010-2011, 40 en 2009-2010, 39 en 2008-2009). Répartis de la manière suivante :

- 556 élèves inscrits / 7 collèges / 24 classes en Corse-du-Sud
- 526 élèves inscrits / 8 collèges / 26 classes en Haute-Corse

Fréquentation et répartition

Aucune entrée pour ce dispositif pour l'année 2020/2021.

Tableau récapitulatif des entrées par année scolaire et par département

	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21
Corse du Sud	CC 445	CC 989	CC 1 251	CC 1 237	CC 1 172	CC 0
Haute Corse	CC 770	CC 1 376	CC 1 844	CC 1 196	CC 1 018	CC 0
Total Corse	1215	2365	3095	2433	2190	0

Comme pour le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma », les séances ainsi que les formations des enseignants ont été annulés en raison de la crise sanitaire.

Budget prévu	30 000 €	Budget réalisé	9 183 €
CdC	28 000 €	CdC	7 183 €
CNC	2 000 €	CNC	2 000 €

C) Ecole et cinéma 2020/2021

Public

Le dispositif « Ecole et cinéma » a été mis en place en 1997. Depuis 2011, il a été étendu à la Corse-du-Sud.

En termes d'effectifs et malgré une tendance globale à la baisse depuis 2 ans compte tenu du contexte sanitaire, **8 721** élèves (10 763 en 2019-2020, 11 064 2018-2019, 11 325 en 2017-2018, 8 599 en 2016-2017, 8 699 en 2015-2016, 9 178 en 2014-2015, 9 149 en 2013-2014, 9 170 en 2012-2013, 7 593 en 2011-2012, 7 891 en 2010-2011, 7 256 en 2009-2010, 5 721 en 2008-2009) se sont inscrits à **Ecole et Cinéma**, représentant un total de **163 écoles** (131 en 2019-2020, 101 en 2018-2019, 118 en 2017-2018, 93 en 2016-2017, 102 en 2015-2016, 99 en 2014-2015, 99 en 2013-2014, 101 en 2012-2013, 89 en 2011-2012, 101 en 2010-2011, 76 en 2009-2010, 50 en 2008-2009) et **441 classes** (535 en 2019-2020, 521 en 2018-2019, 486 en 2017-2018, 369 en 2016-2017, 384 en 2015-2016, 416 en 2014-2015, 418 en 2013-2014, 404 classes en 2012-2013, 341 en 2011-2012, 353 en 2010-2011, 316 en 2009-2010, 244 en 2008-2009). Répartis de la manière suivante :

- 4 876 élèves inscrits / 86 écoles / 253 classes en Corse-du-Sud
- 3 845 élèves inscrits / 77 écoles / 188 classes en Haute-Corse

Fréquentation et répartition

Les actions de formation et les séances des deux premiers trimestres de l'année 2020/2021 ont été également annulées en raison de la crise sanitaire et de l'interdiction de sortie pour la plupart des établissements. Une activité limitée a pu reprendre lors du troisième trimestre avec la programmation de deux films et un nombre total d'entrées de 2 379 élèves répartis comme suit :

Tableau récapitulatif des entrées par année scolaire et par département

	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21
Corse du Sud	EC 10 321	EC 10 572	EC 10 669	EC 8 628	EC 6 836	EC 1 178
Haute Corse	EC 9 886	EC 7 982	EC 12 540	EC 12 992	EC 8 432	EC 1 021
Total Corse	20 207	18 554	23 119	21 620	15 268	2 379

Cette année, **10 établissements cinématographiques** (11 en 2019-2020, 9 en 2018-2019, 10 en 2017-2018, 10 en 2016-2017, 11 en 2015-2016) ont participé au dispositif :

HAUTE-CORSE	
Le Studio	BASTIA
U Paradisu	FURIANI
L'Alba	CORTI
Le Fogata	L'ISULA
L'Excelsior	ABBAZIA

CORSE DU SUD	
L'Ellipse	AIACCIU
U Maistrale	MARIGNANA
Théâtre de Propriano	PRUPIA
Centre culturel	PURTIVECHJU
Le Galaxy	LECCI

Programmation

Haute-Corse : 3 films, 1 021 entrées pour la programmation suivante :

« Dans la forêt enchantée de Oukybouky » d'Rasmus A. Sivertsen (cycle 1)

« Le Dirigeable volé » (cycle 2)

« Ma vie de courgette » de Claude Barras (cycle 3)

Corse du Sud : 2 films, 1 178 entrées pour la programmation suivante :

« Le Garçon et le Monde » d'Alé Abreu (cycle 2)

« U » de Grégoire Soltareff et Serge Elissalde (cycle 3)

Politique tarifaire

- 2.50 € dont 1 € versé par l'association pour chaque élève (financement marché public CdC)

Budget prévu	50 000 €	Budget réalisé	28 667 €
CdC	48 000 €	CdC	26 667 €
CNC	2 000 €	CNC	2 000 €

TITRE III : SOUTIEN A L'EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE

ARTICLE 16 - LE SOUTIEN POUR UN PARC DENSE, MODERNE ET DIVERSIFIE

L'opération de numérisation, menée conjointement par la CdC et le CNC sur l'ensemble des salles de cinéma à la fois fermées et de plein air du territoire, a permis une forte relance de l'exploitation cinématographique insulaire. Cette révolution technologique, induisant une qualité de projection optimale, une grande souplesse dans la gestion des copies et de la programmation ainsi qu'une réduction importante des coûts de transport, a permis en outre un enrichissement de l'offre cinématographique.

L'offre en termes d'établissements cinématographiques s'est également développée par l'ouverture fin 2014 du complexe cinématographique de dernière génération L'ELLIPSE (6 salles et de 1182 places), géré par la SARL MSG CINÉMA et soutenu par le CNC et la CdC, dont le succès de fréquentation ne se dément pas.

En 2016, le projet de modernisation du cinéma LE REGENT, dans le cadre de la réouverture de cet établissement bastiais, a été soutenu à hauteur de 100 000 €. Une subvention équivalente à celle accordée par le CNC, après la mission organisée dans ce but et autour du parc des salles de la ville par le service de l'exploitation cinématographique du CNC fin janvier 2015, a également été un facteur de la relance de la fréquentation bastiaise.

En 2017, avec l'actualisation de l'aide à la création d'établissement cinématographique, un projet de complexe cinématographique sous l'enseigne « CINEMA GALAXY » en Corse-du-Sud, à Lecci de 4 salles et de 619 places, a été aidé à hauteur de 467 500 € par la CdC et soutenu à hauteur de 450 000 € par le CNC. Ce cinéma a ouvert en juillet 2019.

La restructuration de l'offre cinématographique en termes de modernisation et de création de complexe cinématographique a permis de redonner une réelle dynamique au secteur de l'exploitation et d'acter la viabilité économique des complexes cinématographiques dans le contexte insulaire.

Depuis 2013 le nombre d'entrées et les recettes guichets en Corse ont plus que doublé, s'établissant pour 2019 à 728 000 entrées pour 4,762 millions d'euros de recettes guichets et un prix moyen du billet de 6.51 € pour la Corse-du-Sud et 6.60 € pour la Haute Corse en baisse par rapport à 2018. Le tableau ci-dessous reprend l'évolution de l'exploitation cinématographique entre 2005 et 2020. Les années 2015 et 2017 avec les chiffres record de l'Ellipse et la réouverture du Régent (88 118 entrées en 2016) ont vu s'accroître la progression de la fréquentation et des recettes de l'exploitation insulaire sur cette période.

Les chiffres de l'année 2019 montrent une nouvelle hausse (12.7 % - la plus forte du territoire national) du fait de la politique de programmation du Régent à Bastia qui a pris sa pleine vitesse de croisière et de l'ouverture du Galaxy à Purtivechju. La crise sanitaire a brisé cet essor du fait de l'obligation de fermeture des salles de cinéma pendant de longs mois. Les chiffres 2020 publiés par le CNC dans sa géographie du cinéma pour une analyse de la fréquentation

font état d'une baisse du chiffre d'affaires des salles fermées estimée à 69,7 % pour la Corse-du-Sud et 75,9 % pour la Haute-Corse.

		Population en millions	Entrées en millions	Recettes guichets en millions d'euros	Recettes moyennes par entrées en euros	Séances en milliers	Communes équipées	Cinémas actifs	Ecrans actifs	Fauteuils	Art et essais
Corse du Sud	2020	0,153	0,138	0,894	6,48	10	6	8	16	3425	2
Haute Corse	2020	0,175	0,066	0,423	6,43	5	8	9	14	2712	1
Corse du Sud	2019	0,153	0,455	2,962	6,51	15	7	11	19	4589	2
Haute Corse	2019	0,175	0,273	1,8	6,6	10	8	9	14	2712	1
Corse du Sud	2018	0,153	0,4	2,611	6,53	12	6	10	15	3970	2
Haute Corse	2018	0,175	0,244	1,642	6,72	10	8	9	14	2712	1
Corse du Sud	2017	0,153	0,435	2,875	6,61	12	7	12	18	4564	2
Haute Corse	2017	0,175	0,257	1,732	6,75	9	8	8	14	2712	1
Corse du Sud	2016	0,149	0,445	2,978	6,69	14	8	14	20	5824	2
Haute Corse	2016	0,171	0,248	1,686	6,81	9	7	8	13	2438	1
Corse du Sud	2015	0,145	0,409	2,723	6,66	14	7	13	19	5727	1
Haute Corse	2015	0,171	0,204	1,35	6,63	8	7	8	13	2438	1
Corse du Sud	2014	0,141	0,201	1,463	7,26	6	7	13	19	5698	1
Haute Corse	2014	0,164	0,189	1,205	6,38	5	7	7	10	2139	1
Corse du Sud	2013	0,141	0,151	1,105	7,32	5	6	11	12	4251	1
Haute Corse	2013	0,164	0,184	1,189	6,44	5	7	7	10	2149	1
Corse du Sud	2012	0,141	0,161	1,194	7,4	5	8	12	13	4319	1
Haute Corse	2012	0,164	0,19	1,239	6,33	4	7	7	10	2149	1
Corse du Sud	2011	0,136	0,179	1,369	7,64	5	8	11	12	4168	1
Haute Corse	2011	0,158	0,218	1,432	6,58	6	8	9	15	3384	2
Corse du Sud	2010	0,136	0,163	1,233	7,54	5	8	12	14	4665	1
Haute Corse	2010	0,158	0,228	1,466	6,43	6	8	9	15	3465	1
Corse du Sud	2009	0,136	0,149	1,131	7,57	5	8	11	13	4367	0
Haute Corse	2009	0,158	0,202	1,233	6,1	6	8	9	15	3465	1
Corse du Sud	2008	0,136	0,128	0,987	7,69	5	8	11	13	4367	0
Haute Corse	2008	0,158	0,175	1,053	6	6	8	9	15	3490	1
Corse du Sud	2007	0,119	0,138	0,989	7,17	5	8	11	14	4008	1
Haute Corse	2007	0,142	0,159	0,968	6,09	6	8	9	15	3490	3
Corse du Sud	2006	0,119	0,131	0,822	6,26	7	8	11	14	4008	1
Haute Corse	2006	0,142	0,167	1,021	6,11	7	8	8	14	3040	4
Corse du Sud	2005	0,119	0,142	0,83	5,84	8	8	11	14	4008	1
Haute Corse	2005	0,142	0,146	0,884	6,08	8	7	8	14	3108	3

Néanmoins, l'accompagnement du CNC et de la CdC a permis aux exploitants de pouvoir faire face à la situation. Un fonds de soutien aux salles de cinéma fermées de 365 486 € a été mis en place en 2021 par la CdC pour accompagner la réouverture de ces établissements. Cette aide a été répartie entre les différents exploitants de l'île.

Le projet de création d'établissement cinématographique baptisé « LE CUBE » à Bastia et porté par l'exploitant du cinéma « LE REGENT » dont l'examen était prévu en 2020 a été reporté en 2021. Un financement à hauteur de 1 000 000 € a été accordé par la CdC et de 650 000 € par le CNC. L'ouverture de l'établissement est prévue pour l'année 2023.

Du côté d'Aiacciu, l'exploitant du complexe ELLIPSE a été aidé en 2019 à hauteur de 300 000 € par la Collectivité de Corse pour l'ouverture d'un complexe de 3 petites salles en centre-ville sur le site de l'ancien cinéma « LE LAETITIA ». La crise sanitaire a retardé les travaux mais l'établissement devrait ouvrir ses portes en 2022, « le Laetitia » palliera le manque de cinéma en centre-ville d'Aiacciu.

Ces projets permettront de compléter l'équipement en complexes cinématographiques de dernière génération de l'île. Le chantier des prochaines années sera consacré à l'itinérance dans l'intérieur de l'île où une vraie appétence se fait sentir au vu des initiatives déjà mises en œuvre.

Enfin, deux établissements cinématographiques ont bénéficié d'une aide à l'investissement en 2021 : le cinéma U Paradisu sur la commune de Furiani ainsi que le Cinéma L'Alba à Corti (52 690 €).

Budget prévu		Budget réalisé	
CdC	1 418 176,00 €	CdC	1 418 176,00 €
CNC 2020	17 318,00 €	CNC 2020	17 318,00 €

ARTICLE 16.4 - LE SOUTIEN AUX RESEAUX DE SALLES

En 2019, à Santa Lucia di Muriani a été organisée la première édition des rencontres professionnelles "Ciné Stelle" avec l'ensemble des exploitants de l'île, la Collectivité de Corse et les distributeurs de films du continent. Ces rencontres autour de plusieurs thématiques d'actualités ont été organisées par l'association Office de Tourisme Intercommunal de la Costa Verde pour des raisons logistiques.

Cette manifestation qui n'a pas eu lieu en 2020, sera dorénavant pilotée en coordination avec l'association des exploitants de cinéma de Corse (ASSEC). En raison de la crise sanitaire, l'édition 2021 a été également reportée en 2022 dans l'idée de faire un point d'étape de l'exploitation cinématographique de l'île et d'accompagner sa relance.

Budget prévu	20 000 €	Budget réalisé	0 €
CdC	20 000 €	CdC	0 €
CNC	0 €	CNC	0 €

TITRE IV : ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE CINÉMATOGRAPHIQUE

ARTICLE 19 - ACTIONS DE COLLECTE, DE CONSERVATION, DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE CINÉMATOGRAPHIQUE

La Cinémathèque de Corse a été administrée en délégation de service public confiée à l'association « la Corse et le Cinéma » depuis sa création en 2000, puis a fait l'objet d'une reprise en régie directe en avril 2013. L'établissement est depuis 2019 assimilé à une Direction adjointe qui relève de la Direction de la Culture de la Collectivité de Corse donnant ainsi au nouveau directeur, recruté en mai 2019, plus de latitude dans le pilotage de la structure.

La Cinémathèque de Corse entretient un partenariat privilégié avec l'association « La Corse et le Cinéma », fondatrice de la Cinémathèque et principal déposant au sein de la structure. L'association bénéficie dorénavant d'un bureau au sein du bâtiment, suite à la signature fin 2019 d'une convention de mise à disposition d'un local entre la Collectivité de Corse et l'association. L'association contribue ainsi à une meilleure connaissance des collections et participe régulièrement à l'organisation d'évènements basés sur le patrimoine cinématographique ayant trait à la Corse.

A) Activités de la Cinémathèques

L'activité de la Cinémathèque de Corse est axée autour de trois missions principales :

1. L'enrichissement, la conservation et l'inventaire du fonds patrimonial (archivage, numérisation)

Outre les dépôts volontaires film et non-film, professionnels ou amateurs, dont le nombre a sensiblement augmenté ces 3 dernières années, les œuvres soutenues par la Collectivité de Corse font l'objet d'un dépôt à la Cinémathèque de Corse. La finalité de ce dépôt contractuel étant d'assurer la conservation et la diffusion de la création insulaire. Le dépôt est devenu quasi systématique depuis 2014, toutefois les supports déposés par les producteurs étaient de natures très diverses et ne correspondaient pas toujours aux critères requis pour une conservation pérenne des œuvres cinématographiques et audiovisuelles de la production contemporaine. Depuis 2018, ce dispositif a été conforté en introduisant la distinction entre support de conservation, de diffusion et de consultation. Un travail est également en cours afin de rationaliser les espaces de stockages physiques et informatiques (serveurs NAS).

En matière de non film, la Cinémathèque poursuit sa politique d'acquisition en vue d'enrichir le patrimoine cinématographique régional : affiches, photographies, plaquettes publicitaires, revues ... couvrant une large période avec des œuvres appartenant à l'histoire du cinéma muet, le tournage de films sur le territoire insulaire, des images témoignant de la filmographie d'acteurs, de réalisateurs et auteurs corses, comme autant de jalons de l'histoire du cinéma et de la Corse.

Outre, les dépôts volontaires et réguliers des réalisateurs corses qui constituent pour la Cinémathèque une importante source d'enrichissement de ses collections, les acquisitions de l'année ont été nombreuses et variées.

- 65 affiches ont été acquises dont une du film Le Serment de l'épée de Léo Fleider. Il s'agit d'une adaptation de 1954 de l'œuvre de Dumas, Les frères Corses ;
- 15 photographies du film la Bataille de Nicolas Farkas 1934. Le film est une des adaptations de l'œuvre du romancier d'origine Corse Claude Farrère ;
- Un livret de présentation du film L'Aiglone d'Emile Keppens 1921, témoignant de la riche filmographie napoléonienne ;
- Une photographie du film Paris-Beguine, Augusto Genina 1931, adaptation d'une œuvre de Francis Carco ;
- Des photos et une correspondance de l'affichiste de L'île d'amour de Maurice Cam, 1943, avec Tino Rossi au générique.

Pour la majorité, ces documents sont issus du cinéma contemporain et se rattachent à la filmographie de Pierre Salvadori, Jacques Fieschi, Xavier Giannoli, Pierre Massini, Paul Vecchiali, Thierry de Peretti, Catherine Corsini, Michel Ferracci, mais encore Tino Rossi ou au personnage de Napoléon...

En 2021, les collections se sont enrichies de 11 dépôts film (hors dépôt légal régional) représentant 6 dépôts films professionnels ou semi-pro et 5 fonds amateurs. Les importants dépôts 2020-2021 de Thierry de Peretti, Dominique Tiberi et de Dominique Degli Esposti qui représentent plusieurs centaines d'éléments (films, rushes, essais ...) sont toujours en cours d'inventaire.

Par ailleurs, 57 œuvres sur support numérique ont été reçues. Celles-ci sont entrées au titre du dépôt de films soutenus par la Collectivité de Corse (Dépôt légal régional). Ces œuvres se répartissent de la manière suivante : 29 documentaires, 19 fictions (essentiellement des CM), 7 captations de spectacle vivant et 2 autres projets non finalisés.

2. La valorisation du fonds patrimonial et la diffusion de la culture cinématographique

Au-delà de la diffusion récurrente dans sa propre salle de projection, la Cinémathèque mène de nombreuses actions de diffusion en lien avec divers partenaires tels que :

CinéMotion : Festival cinéma et poésie Des Courts en hiver et cycle de cinéma italien / Festival des cinémas du Maghreb / Semaine de la Critique et ACID Cannes: reprise des sélections / Corsica.doc : reprise d'une partie de la sélection / Festival ARTE MARE de Bastia / Festival du film de Lama / GREC : ateliers-résidence / Festival des Nuits Méditerranéennes / Sorru in Musica : ciné-concert à Vico / Exposition Napoléon 2021 au Musée Fesch d'Ajaccio... Il s'agit d'une liste non exhaustive, à laquelle s'ajoutent des actions conduites avec des directions et services internes à la Collectivité de Corse et de nombreux autres partenariats (communes, associations, centres culturels insulaires...) dans le cadre de la Cinémathèque Itinérante et des actions de Diffusion Régionale.

A noter : la participation de la Cinémathèque pour la constitution d'une collection corse du dispositif national Micro Folie - Musée numérique, porté par l'établissement public de La Villette. Dans ce cadre, 11 œuvres (affiches, films et photos) issues de nos collections ont été proposées.

Comme en 2020, l'année 2021 a été marquée par des annulations et reports de nombreux événements en raison de la crise sanitaire et de la fermeture au public de la salle de la Cinémathèque depuis la mi-novembre 2021 en raison des travaux du bâtiment. Outre la programmation de quelques projections dans la salle de la Cinémathèque lors des périodes de réouverture au public, certaines opérations avec invités ont toutefois pu se dérouler au cours de l'année. Quelques temps forts sont à mentionner, tels que :

- Mars : Stage d'écriture de court métrage (décalé en 2021 pour raisons sanitaires) en partenariat avec le Groupe de Recherches et d'Essais Cinématographiques (GREC) et projections ouvertes au public en présence de la réalisatrice Mariana Otero ;
- Printemps-été : diverses projections itinérantes du catalogue dans les villages de l'île ;
- Mai-Juin : Accueil de la 14ème édition du Festival des Nuits Med avec des courts-métrages en compétition, des master classes avec les cinéastes Thierry de Peretti, Wissan Charaf et Angélique Muller ;
- Juillet : Ciné-Concert à Vico dans le cadre du festival Sorru in Musica, en partenariat avec l'association la Corse et le Cinéma, avec la projection du film « 5 jours à Paris » de Nicolas Rimsky, accompagné par une création musicale originale de Didier Benetti ;
Reprise de la 60ème édition de la Semaine de la Critique en présence de son délégué général, Charles Tesson et de la réalisatrice Leyla Bouzid ;
- Juillet à octobre : Participation à l'exposition « Napoléon, légendes », au Palais Fesch d'Ajaccio, en partenariat avec l'association la Corse et le Cinéma, avec la présentation d'affiches, photos et extraits de films issus des collections de la Cinémathèque de Corse ;
- Septembre : Reprise de la sélection ACID Cannes 2020, en partenariat avec le cinéma Galaxy de Porto-Vecchio, en présence des cinéastes Michaël Dacheux, Marie Dumora et Jessé Miceli et présentation en avant-première du film de Pascal Tagnati, I comete, sélectionné en 2021 à l'ACID ;
- Octobre-Novembre : Accueil de l'atelier-résidence 2021 de perfectionnement à l'écriture - film court du GREC ; Pendant 15 jours, soutien à la jeune création cinématographique et accompagnement d'une douzaine d'auteurs-réalisateurs dans l'écriture de leur scénario de court métrage. Les stagiaires bénéficient d'heures de travail individuel et en groupes dirigés par des professionnels (scénaristes, critiques de cinéma, réalisateurs, directeurs de la photographie, producteurs...). Projections ouvertes au public en présence notamment du producteur Arnaud Dommerc et des réalisateurs Frédéric Farrucci et Serge Bonavita ;
- Décembre : FESTANIMA, Festival de films d'animation - Partenariat avec la médiathèque L'Animu, l'association Cinémotion et le cinéma GALAXY de Porto-Vecchio.

En termes de fréquentation, on note une relative stabilité malgré les difficultés liées à la crise sanitaire de 2020-2021. Les temps forts de la programmation de la Cinémathèque (reprises de festivals, projections avec invités ...) sont des rendez-vous bien identifiés et attirent un large public. C'est également le cas pour les séances itinérantes et les ciné-concerts, en particulier lorsque ceux-ci sont relayés localement par les communes ou associations organisatrices. En revanche, comme la plupart des cinémathèques et des salles art & essai qui font face à un

phénomène de vieillissement de la cinéphilie, nous rencontrons des difficultés concernant le renouvellement de notre public. D'où l'importance de poursuivre le travail auprès des jeunes, notamment les actions en milieu scolaire, universitaire et auprès des jeunes professionnels du cinéma et de l'audiovisuel.

Au cours des trois dernières années, la Cinémathèque a sensiblement gagné en visibilité, que ce soit auprès des professionnels insulaires du cinéma et de l'audiovisuel ou des principaux acteurs culturels corses. Les partenariats vont se poursuivre et se consolider avec pour objectif de diversifier les publics grâce à un maillage plus fin du territoire insulaire, s'appuyant sur les structures culturelles soutenues par la Collectivité de Corse ou relevant directement de la CdC et qui constituent autant de relais de diffusion en Corse.

3. La mise en œuvre d'actions pédagogiques auprès du jeune public et du public scolaire

La Cinémathèque supervise les dispositifs nationaux d'éducation à l'image en Corse (école, collège, Lycéens et apprentis au cinéma) menés en partenariat avec le CNC : Ces dispositifs s'organisent dans le temps scolaire et permettent aux élèves et apprentis de découvrir en salle trois œuvres cinématographiques par an et de bénéficier d'un accompagnement pédagogique mené par les enseignants et des partenaires culturels (associations et exploitants de salles de cinéma). En Corse, la coordination départementale est confiée à deux associations : Insta Cultura pour le Pumontu et Studio Animation pour le Cismonte, via un marché triennal de 315 000 € pour la période 2018/2021. Le marché a été reconduit pour trois ans (2021/2024). À la suite d'une procédure d'appel d'offres, celui-ci a été attribué aux deux mêmes associations.

La Cinémathèque est le partenaire culturel des classes cinéma-audiovisuel des lycées en Corse (il s'agit des options de spécialités présentées au baccalauréat). L'établissement intervient dans la formation sur les films au programme du baccalauréat, propose des intervenants spécialisés afin de mener les ateliers pratiques de formation et finance des investissements spécifiques pour l'équipement des classes, selon les besoins exprimés par les établissements scolaires (matériel de tournage, prise de son, éclairage, montage...). Trois lycées sont aujourd'hui concernés par les classes cinéma-audiovisuel. Il s'agit des lycées Fesch d'Aiacciu, Giocante de Casabianca de Bastia et Jean-Paul de Rocca Serra de Portivechju.

La Cinémathèque accueille, tout au long de l'année, le jeune public, dans le temps scolaire et extra-scolaire : de la maternelle au Lycée ainsi que les enfants des Centres de loisirs.

Depuis 2015, la Cinémathèque est également le partenaire culturel et le coordinateur en Corse (en lien avec un prestataire, l'association Corsica Doc) de l'atelier participant au dispositif « Cinéma, cent ans de jeunesse ». Ce dispositif, piloté par la Cinémathèque Française, a été reconduit en 2020 mais a changé de coordination nationale en 2021 suite au désengagement de la Cinémathèque Française. Depuis l'année scolaire 2019/2020, ce sont les élèves d'un établissement situé en milieu rural, le Collège du Taravu, et des classes de 5^{ème} bilingues du site Paul Bungelmi de Petreto-Bicchisano, qui ont participé au dispositif. Pour 2021/2022, l'atelier se déplace sur le site André Giusti de Santa Maria Sichè avec la participation d'une classe de 5^{ème} « classique » et non bilingue de Mme Lauranne Bassoul.

B) Les projets en cours

Travaux de l'Espace Jean-Paul de Rocca Serra / Problématique de conservation des films sur supports argentiques

Une issue favorable se dessine quant aux difficultés liées à la conservation des films argentiques. Ce problème majeur, mettant en péril les collections de films argentiques dure depuis des années, malgré les différentes études menées il y a environ 10 ans par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et l'Institut national de l'audiovisuel (INA). Ces travaux d'isolation et de traitement de l'air ne concernent pas uniquement les espaces de stockage de la Cinémathèque mais portent sur l'ensemble du bâtiment. Ainsi, les opérations relatives au clos et couvert du bâtiment et à sa mise en conformité aux normes BBC ont commencé. Une maîtrise d'œuvre a été choisie à l'automne 2020 et a débuté les différentes phases préalables aux travaux planifiés en 2021-2022. Ces travaux de grande ampleur qui concernent l'ensemble du bâtiment, y compris ses espaces extérieurs (reprofilage et étanchéité du parvis), auront un impact fort sur l'organisation de la Cinémathèque pendant au moins un an et demi (jusqu'à l'été 2023), que ce soit en termes d'occupation des locaux par le personnel, de mise en sécurité des collections ou d'accès au public.

Capacités de stockage numérique des œuvres

Un travail est en cours afin d'améliorer et rationaliser le stockage numérique des œuvres qui sont aujourd'hui quasiment toutes produites sur support numérique. Des investissements ont été réalisés en 2020-2021 et se poursuivront en vue d'augmenter sensiblement les capacités et la sécurité informatiques avec des systèmes permettant une redondance des données (serveurs NAS / RAID) et une sauvegarde automatique sur bandes LTO.

Catalogage, documentation et recherche

L'autre projet prioritaire et déjà évoqué précédemment est la poursuite et l'accélération du traitement physique, documentaire et juridique des collections film et non film. La réussite de ce projet majeur et structurant pour la Cinémathèque passe par la nécessité de recruter un responsable du patrimoine. Poste qui est vacant depuis 2014 (cf paragraphe RH ci-dessous) et dont le rôle est déterminant dans la mise en œuvre du projet de développement de l'établissement.

Pendant les confinements et par la suite, en raison de la suspension des actions de diffusion, il y a eu un recentrage des missions de la Cinémathèque vers le traitement documentaire des collections film. Cela s'est traduit par réorganisation des tâches des différents agents qui se sont chargés de documenter les fonds amateurs.

Au plan national, la Cinémathèque collabore au catalogue collectif Cinédoc, géré par la Cinémathèque Française. Les collections d'affiches et de photographies sont consultables en ligne sur le site Ciné-Ressources.net. Le travail de saisie sur les fonds de photographies, affiches, périodiques et autres documents s'est poursuivi au cours des dernières années.

L'inventaire des films professionnels est réalisé avec une base interne à la Cinémathèque de Corse. Elle permet une saisie élémentaire : titre, format, nombre de bobine, localisation de la copie. Le film amateur fait l'objet des demandes de recherche les plus nombreuses. Malgré l'absence d'outil informatique spécialisé, une analyse documentaire effectuée de manière approfondie permet de fournir lors de la consultation un conducteur détaillé et une assistance personnelle aux chercheurs.

Depuis 2019, l'établissement dispose d'un accès en consultation à la base nationale LISE, étape vers une intégration à la plateforme GARANCE en 2021-2022, mise en œuvre par le CNC et dédiée au patrimoine cinématographique film et non-film. Cet outil est partagé avec la Cinémathèque Française, la Cinémathèque de Toulouse et d'autres partenaires. Des échanges d'informations ont régulièrement lieu avec les gestionnaires de la plateforme GARANCE afin de préparer son déploiement. Des sessions de formation pour le personnel de la Cinémathèque de Corse ont débuté en 2021. Il semble toutefois que des retards aient été pris au plan national sur le déploiement et la mise en production de GARANCE.

C) Bilan budgétaire et financier

Le budget Fonctionnement de la Cinémathèque est de l'ordre de 100 000 € annuels pour les missions de diffusion in situ et extra muros, les partenariats noués, les divers dispositifs pédagogiques, les intervenants professionnels, la maintenance des appareils, les droits des films...

C'est le cas des exercices 2018 et 2019. La pandémie de Covid-19 a bien évidemment impacté l'activité de la Cinémathèque et le budget consacré au Fonctionnement a été de l'ordre de 75 000 € en 2020. Pour 2021, toujours en raison de la pandémie, il a été de nouveau en-deçà et pour se situer autour de 60 000 € en 2021.

La Cinémathèque gère également deux autres budgets de Fonctionnement sur son programme dédié : l'Education à l'Image avec les dispositifs Ecole/Collège/Lycée au Cinéma via un marché triennal de 315 000 € pour la période 2018/2021. Ce marché a été renouvelé jusqu'en août 2024.

Elle gère aussi la dotation obligatoire de la CdC aux charges de fonctionnement du « Syndicat Mixte pour la construction et la gestion de la cinémathèque régionale et du centre culturel de Porto-Vecchio », budget annuel de l'ordre de 300 000 à 350 000 € selon les années.

En matière d'Investissement, la Cinémathèque consacre des budgets différents selon les années et les opportunités en matière d'enrichissement des collections ou selon la nécessité de remplacer ou compléter des équipements techniques. En général et a minima des investissements sont réalisés annuellement pour 25 000/30 000 € en moyenne basse et pour 45 000/50 000 € en moyenne haute. La répartition est généralement de 2/3 du budget Investissement consacré aux collections (enrichissement et conservation) et 1/3 aux matériels techniques (nouvelles acquisitions) mais ces montants peuvent vite être plus élevés lors d'acquisitions importantes (projection numérique, stockage des collections, ...). Pour 2021, cette tendance s'est inversée et un effort particulier a été consenti sur les investissements de matériel d'archivage et de gestion des collections film. Au total, ce sont 52 500 € qui ont été investis en 2021 sur ces différents points.

Toujours en matière d'Investissement, la Cinémathèque accompagne les classes CAV-Cinéma Audiovisuel des lycées Fesch d'Ajaccio, Giocante de Casabianca de Bastia et Jean-Paul de Rocca Serra de Porto-Vecchio pour s'équiper en matériel nécessaire à cet enseignement (tournage, prise de son, éclairage, montage...). Le budget n'est pas annuel mais selon les nécessités de renouvellement ou d'acquisition des établissements et les besoins exprimés auprès de la Cinémathèque. En 2021, le montant total de ces investissements a été de 12 800 €.

D) Bilan en matière de ressources humains (effectifs, organigramme, ...)

L'équipe de la Cinémathèque est actuellement constituée de 13 personnes couvrant un large spectre de compétences essentielles à l'accomplissement des missions de l'établissement : techniciens, documentalistes, personnels administratifs et financier, programmatrice et directeur.

Le recrutement d'un directeur en mai 2019 a permis à la Cinémathèque d'accélérer la mise en œuvre de son projet d'établissement après plusieurs années d'incertitude liée notamment au changement de statut de l'établissement en 2013 et à l'absence de direction de plein exercice sur site.

Concernant le recrutement d'un responsable du patrimoine, après 3 publications infructueuses du poste en interne à la Collectivité de Corse, le processus s'est poursuivi avec une publication externe en décembre 2020, la réception de très bons dossiers de candidature et la tenue d'un jury en février 2021. Cette procédure devant aboutir à une prise de fonctions de l'agent à l'automne 2021. Malheureusement, le recrutement a dû être suspendu pour des raisons internes à la CdC.

Budget prévu	100 000 €	Budget réalisé	112 500 €
CdC	100 000 €	CdC	112 500 €
CNC	0 €	CNC	0 €

TITRE I : SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA PRODUCTION	PREVISIONNEL AVENANT 2021			REALISE 2021			PREVISIONNEL 2022		
ARTICLE 4 - Soutien à l'émergence et au renouveau des talents									
4.1- Le déploiement de l'opération Talents en Court									
minimum de cinq mille euros (5 000 €), le CNC accompagne financièrement l'effort de la Région dans la limite de 5 K€ par territoire régional et par an	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	5 000,00 €	15 000,00 €	20 000,00 €	5 000,00 €	36 098,00 €	41 098,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €	20 000,00 €
4.2- Le soutien sélectif à l'écriture et au développement									
une subvention forfaitaire globale annuelle	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	0,00 €	280 000,00 €	280 000,00 €	0,00 €	240 292,00 €	240 292,00 €	0,00 €	240 000,00 €	240 000,00 €
4.3 – Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence									
1€ du CNC pour 2€ de la collectivité destinée à accroître l'intervention financière de la Région dans ce domaine dans la limite de soixante-quinze mille euros (75 000 €) par an	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	4 000,00 €	8 000,00 €	12 000,00 €	2 065,00 €	4 130,00 €	6 195,00 €	20 000,00 €	93 000,00 €	113 000,00 €
ARTICLE 5 – Aide à l'écriture, au développement et à la production de projets d'œuvres pour les nouveaux médias									
une subvention annuelle forfaitaire	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ARTICLE 6 - Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée									
	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	150 000,00 €	300 000,00 €	450 000,00 €	150 000,00 €	396 000,00 €	546 000,00 €	148 000,00 €	296 000,00 €	444 000,00 €
ARTICLE 7 - Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée (fongibilité article 7 : +50 000 € / avenant 2021)									
	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	216 667,00 €	433 333,00 €	650 000,00 €	233 333,00 €	566 667,00 €	800 000,00 €	250 000,00 €	500 000,00 €	750 000,00 €
ARTICLE 8 - Aide à la production d'œuvres audiovisuelles (fongibilité article 7 : -50 000 € / avenant 2021)									
	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	603 333,00 €	1 206 667,00 €	1 810 000,00 €	586 667,00 €	1 222 133,00 €	1 808 800,00 €	566 000,00 €	1 462 000,00 €	2 028 000,00 €
ARTICLE 9 – Soutien à la production des documentaires de création et des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales									
	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	100 000,00 €	680 000,00 €	780 000,00 €	94 250,00 €	282 750,00 €	377 000,00 €	90 000,00 €	270 000,00 €	360 000,00 €
ARTICLE 11.1 – Accueil des tournages et soutien à la Commission régionale du film									
	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	26 396,09 €	26 396,09 €	0,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
ARTICLE 11.2 – Le soutien au développement de la filière									
	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	94 098,10 €	94 098,10 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
ARTICLE 12 – Formation professionnelle relative aux métiers de la création, de la production et de l'accueil des tournages									
	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	0,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	0,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	0,00 €	165 000,00 €	165 000,00 €
TITRE II : SOUTIEN A LA DIFFUSION CULTURELLE, A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DES PUBLICS									
ARTICLE 13 – Actions de diffusion culturelle									
a) Soutien aux festivals	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	0,00 €	566 000,00 €	566 000,00 €	0,00 €	649 000,00 €	649 000,00 €	0,00 €	724 900,00 €	724 900,00 €
b) Soutien à la diffusion des œuvres soutenues	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	12 500,00 €	12 500,00 €	25 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	25 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	25 000,00 €
c) Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle relayées sur le territoire régional	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ARTICLE 14 – Dispositifs régionaux d'éducation à l'image									
Lycéens et apprentis au cinéma	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	9 000,00 €	11 000,00 €	20 000,00 €	9 000,00 €	167,00 €	9 167,00 €	9 000,00 €	11 000,00 €	20 000,00 €
Collège au cinéma	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	2 000,00 €	28 000,00 €	30 000,00 €	2 000,00 €	7 183,00 €	9 183,00 €	2 000,00 €	28 000,00 €	30 000,00 €
Ecole et cinéma	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	2 000,00 €	48 000,00 €	50 000,00 €	2 000,00 €	26 667,00 €	28 667,00 €	2 000,00 €	48 000,00 €	50 000,00 €
TITRE III : SOUTIEN A L'EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE									
ARTICLE 16 – Le soutien pour un parc dense, moderne et diversifié									
	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	0,00 €	1 418 176,00 €	1 418 176,00 €	0,00 €	1 418 176,00 €	1 418 176,00 €	0,00 €	115 000,00 €	115 000,00 €
ARTICLE 16.4 – Le soutien aux réseaux de salles									
	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
TITRE IV : ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE									
ARTICLE 18 – Actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique									
	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	112 500,00 €	112 500,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
ARTICLE 19 – Plan de numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique (facultatif)									
	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL	CNC	CDC	TOTAL
	0,00 €	0,00 €	0,00 €						
	1 104 500,00 €	5 341 676,00 €	6 446 176,00 €	1 096 815,00 €	5 159 757,19 €	6 256 572,19 €	1 104 500,00 €	4 270 400,00 €	5 374 900,00 €

BILAN	2021 / 1er comité			2021 / 2ième comité			2021 / 3ième comité			2021 / 4ième comité			2021 / total			avenant 2021	réalisé 2021	Prévisionnel avenant financier 2022 CNC			avenant 2022 CNC	
	Nbre aidés	Montant total des aides	Moyenne par projet	Nbre aidés	Montant total des aides	Moyenne par projet	Nbre aidés	Montant total des aides	Moyenne par projet	Nbre aidés	Montant total des aides	Moyenne par projet	Nbre aidés	Montant total des aides	Moyenne par projet			Nbre aidés	Montant total des aides	Moyenne par projet		
FONDS D'AIDES 2021																						
PREVISIONNEL 2022																						
TOTAL AIDE A LA CREATION	11	51 700 €		12	81 800 €		8	45 792 €		9	61 000 €		40	240 292 €		280 000 €	240 292 €	35	240 000 €		240 000 €	
Aide à l'écriture Court Métrage	4	12 000 €	3 000 €	4	12 200 €	3 050 €	2	5 292 €	2 646 €	2	6 000 €	3 000 €	12	35 492 €	2 958 €	CDC: 280 000 €	240 292 €	4	12 000 €	3 000 €	CDC: 240 000 €	
Aide à l'écriture Long Métrage	1	4 200 €	4 200 €	0	0 €	0 €	1	6 000 €	6 000 €	2	12 000 €	6 000 €	4	22 200 €	5 550 €	CNC: 0 €	0 €	5	30 000 €	6 000 €	CNC: 0 €	
Aide à l'écriture Série	0	0 €	0 €	0	0 €	0 €	1	6 000 €	6 000 €	1	3 000 €	3 000 €	2	9 000 €	4 500 €			0	0 €	0 €		
Aide à l'écriture Documentaire	1	3 500 €	3 500 €	1	4 100 €	4 100 €	1	3 500 €	3 500 €	0	0 €	0 €	3	11 100 €	3 700 €			8	28 000 €	3 500 €		
TOTAL:	6	19 700 €		5	16 300 €		5	20 792 €		3	21 000 €		22	77 792 €				10	70 000 €			
Développement Animation	1	7 000 €	7 000 €	0	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0	0 €	0 €	1	7 000 €	0 €			0	0 €	0 €		
Développement Court Métrage	1	5 000 €	5 000 €	0	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0	0 €	#DIV/0!	1	5 000 €	5 000 €			2	10 000 €	5 000 €		
Développement Long Métrage	0	0 €	0 €	2	30 000 €	15 000 €	0	0 €	0 €	0	0 €	#DIV/0!	2	30 000 €	15 000 €			4	40 000 €	10 000 €		
Développement Série	0	0 €	0 €	1	10 000 €	10 000 €	0	0 €	0 €	0	0 €	#DIV/0!	1	10 000 €	10 000 €			2	30 000 €	15 000 €		
Développement Documentaire	3	20 000 €	6 667 €	4	25 500 €	6 375 €	3	25 000 €	8 333 €	4	40 000 €	10 000 €	14	110 500 €	7 893 €			10	90 000 €	9 000 €		
TOTAL:	4	32 000 €		5	65 500 €		3	25 000 €		4	40 000 €		14	162 500 €				26	170 000 €			
TOTAL AIDE AU COURT METRAGE	4	145 000 €		6	221 000 €		3	100 000 €		2	80 000 €		15	546 000 €		450 000 €	546 000 €	13	444 000 €		444 000 €	
Aide à la Production Court-Métrage	4	145 000 €	36 250 €	6	221 000 €	36 833 €	3	100 000 €	33 333 €	2	80 000 €	40 000 €	15	546 000 €	36 400 €	CDC: 300 000 €	396 000 €	13	444 000 €	34 154 €	CDC: 296 000 €	
Aide à la Production Animation	0	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0	0 €	0 €	CNC: 150 000 €	150 000 €	0	0 €	0 €	CNC: 148 000 €	
TOTAL:	4	145 000 €		6	221 000 €		3	100 000 €		2	80 000 €		15	546 000 €				13	444 000 €			
TOTAL AIDE AU PROGRAMME AUDIOVISUEL	16	527 000 €		11	929 800 €		6	194 000 €		5	158 000 €		38	1 808 800 €		fongibilité avec article 7 (- 50 000 €/ avenant 2021)			32	2 028 000 €		2 028 000 €
Aide à la Production Documentaire	15	507 000 €	33 800 €	5	168 800 €	33 760 €	5	104 000 €	20 800 €	5	158 000 €	31 600 €	30	937 800 €	31 260 €	CDC: 1 173 333 €	1 222 133 €	20	788 000 €	39 400 €	CDC: 1 462 000 €	
TOTAL:	15	507 000 €		5	168 800 €		5	104 000 €		5	158 000 €		30	937 800 €		CNC: 586 667 €	586 667 €		788 000 €		CNC: 566 000 €	
Aide à la Production de Série Documentaire	0	0 €	#DIV/0!	1	135 000 €	135 000 €	1	90 000 €	90 000 €	0	0 €	0 €	2	225 000 €	112 500 €			4	350 000 €	87 500 €		
TOTAL:	0	0 €		1	135 000 €		1	90 000 €		0	0 €		2	225 000 €				4	350 000 €			
Aide à la Production de Série de Fiction	0	0 €	#DIV/0!	2	576 000 €	288 000 €	0	0 €	0 €	0	0 €	0 €	2	576 000 €	288 000 €			2	630 000 €	315 000 €		
TOTAL:	0	0 €		2	576 000 €		0	0 €		0	0 €		2	576 000 €				2	630 000 €			
Aide à la Production Téléfilm	0	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0	0 €	0 €			2	200 000 €	0 €		
TOTAL:	0	0 €		0	0 €		0	0 €		0	0 €		0	0 €				2	200 000 €			
Aide à la Capture Récréation	1	20 000 €	20 000 €	3	50 000 €	16 667 €	0	0 €	#DIV/0!	0	0 €	0 €	4	70 000 €	17 500 €			4	60 000 €	15 000 €		
TOTAL:	1	20 000 €		3	50 000 €		0	0 €		0	0 €		4	70 000 €				4	60 000 €			
TOTAL AIDE AU LONG METRAGE	3	400 000 €		0	0 €		1	200 000 €		1	200 000 €		5	800 000 €		fongibilité avec article 8 (+ 50 000 € / avenant 2021)			3	750 000 €		750 000 €
Aide à la production Long Métrage	3	400 000 €	133 333 €	0	0 €	#DIV/0!	1	200 000 €	200 000 €	1	200 000 €	0 €	5	800 000 €	160 000 €	CDC: 466 667 €	566 667 €	3	750 000 €	250 000 €	CDC: 500 000 €	
TOTAL:	3	400 000 €		0	0 €		1	200 000 €		1	200 000 €		5	800 000 €		CNC: 233 333 €	233 333 €		750 000 €		CNC: 250 000 €	
TOTAUX AVENANT	34	1 123 700 €		29	1 232 600 €		18	539 792 €		17	499 000 €		98	3 395 092 €				83	3 462 000 €			
Aide a la musique	2	11 800 €	5 900 €	1	5 000 €	5 000 €	1	4 500 €	4 500 €	4	16 500 €	4 125 €	8	37 800 €	4 725 €			7	35 000 €	5 000 €		
Aide à la Diffusion	1	2 000 €	2 000 €	0	0 €	#DIV/0!	1	10 000 €	10 000 €	0	0 €	0 €	2	12 000 €	6 000 €			6	15 000 €	2 500 €		
Aide à la premiere oeuvre D.U. CREATACC	0	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0	0 €	0 €	6	128 000 €	21 333 €			6	128 000 €	21 333 €		
TOTAUX	114	3 572 892 €		114	3 572 892 €		114	3 572 892 €		114	3 572 892 €		114	3 572 892 €		3 190 000 €	3 395 092 €	83	3 640 000 €		3 462 000 €	
SANS D.U.CREATACC	108	3 444 892 €		108	3 444 892 €		108	3 444 892 €		108	3 444 892 €		108	3 444 892 €		2 220 000 €	2 425 092 €	77	3 190 000 €		2 498 000 €	
																970 000 €	970 000 €		964 000 €		964 000 €	

27	6	2ème CT 2021	SAS	357 FILMS	75007	PARIS	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	LM	90	SANGUINAIRES	Pierre-Marie MOSCONI Nicolas LOPEZ Ange BASTERGA Pierre-Marie MOSCONI Nicolas LOPEZ Ange BASTERGA Pierre-Marie MOSCONI Nicolas LOPEZ Ange BASTERGA Pierre-Marie MOSCONI Nicolas LOPEZ Ange BASTERGA Pierre-Marie MOSCONI Nicolas LOPEZ Ange BASTERGA Pierre-Marie MOSCONI	25 685,00 €	9 926,00 €	Err :509	15 000,00 €
28	7	2ème CT 2021	SARL	CORSE TV	83170	TOURVES	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	MAURICE PAPON, PREFET DE CORSE	Jean-Charles CHATARD	8 000,00 €	N/C	Err :509	8 000,00 €
29	8	2ème CT 2021	SARL	PETIT FILM	75009	PARIS	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	LM	90	BORGO	Stéphane DEMOUSTIER	149 245,21 €	36 016,00 €	Err :509	15 000,00 €
30	9	2ème CT 2021	SARL	STELLA PRODUCTIONS	20240	VINTISARI	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	VERS LE LIEN DE LA PAIX	Grzegorz TOMCZAK	3 500,00 €	N/C	Err :509	3 500,00 €
31	10	2ème CT 2021	SAS	RUE DE LA SARDINE	64220	ASCARAT	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	40	MADRE MADONE	Giulia MONTINERI	6 121,70 €	4 393,50 €	Err :509	6 000,00 €
32	11	2ème CT 2021	SAS	ALLINDI	20000	AIACCIU	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	SERIE FICT	12*8	DECHARGE MENTALE	Camille NESA Emilie FENOUIL Camille NESA Emilie FENOUIL Camille NESA Emilie FENOUIL Camille NESA Emilie FENOUIL Camille NESA Emilie FENOUIL Camille NESA	12 150,00 €	12 150,00 €	Err :509	10 000,00 €
33	12	2ème CT 2021	SAS	BRAINTAPE PRODUCTIONS	20220	MONTICELLO	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	E STELLE PER CUNFINE	Elain REMOND Stephan REMOND Alain REMOND Stephan REMOND Alain REMOND Stephan REMOND Alain REMOND Stephan REMOND Alain REMOND Stephan REMOND Alain REMOND	13 949,00 €	N/C	Err :509	8 000,00 €
34	13	3ème CT 2021	SAS	SOGNI	20200	BASTIA	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	LE PASSAGE	Stéphane BENATI	7 031,92 €	7 031,92 €	Err :509	5 000,00 €
35	14	3ème CT 2021	SARL	STELLA PRODUCTIONS	20240	VINTISARI	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	DESIRS D'IDENTITE	Philippe GAUBERT Alain SENTINI Philippe GAUBERT Alain SENTINI Philippe GAUBERT Alain SENTINI Philippe GAUBERT Alain SENTINI Philippe GAUBERT Alain SENTINI	10 002,00 €	8 002,00 €	Err :509	10 000,00 €
36	15	3ème CT 2021	SARL	ANDOLFI	75 020	PARIS	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	40	QUATRE SURELLE	Alain SENTINI Jérémy ALBERTI	10 049,00 €	8 451,90 €	Err :509	10 000,00 €
37	16	4ème CT 2021	SARL	SYMPHONIA FILMS	78500	SARTROUVILLE	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	GABRIEL DE GRAVONE, LES ETOILES NE MEURENT JAMAIS	Jean-Pierre MATTEI	12 250,00 €	9 000,00 €	Err :509	10 000,00 €
38	17	4ème CT 2021	SARL	LES PRODUCTIONS DU TRITON	20167	AIACCIU	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	J'IRAI DORMIR EN CORSE (titre provisoire)	Jean-Michel DJIAN	11 771,00 €	10 651,00 €	Err :509	10 000,00 €
39	18	4ème CT 2021	SAS	MARETERRANIU	20167	AFA	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	MEL GIBSON PROJECT	Lionel DUMAS PERINI	15 337,00 €	N/C	Err :509	10 000,00 €
40	19	4ème CT 2021	SARL	STELLA PRODUCTIONS	20200	VINTISARI	2.13 Aide au développement, à l'innovation et aux écritures émergentes	DOC	52	CORSE, PASSION MUSEES	Dominique TIBERI	10 050,00 €	10 050,00 €	Err :509	10 000,00 €

Titre 1 - Art 4.2
avenant 2021 : 280 000,00 €
Err :509

162 500,00 €

41	1	1er CT 2021	SAS	OMNICUBE	20 090	AIACCIU	2.14 Aide à la première œuvre cinématographique et audiovisuelle	DOCU	52	LA MISERE EST MOINS PENIBLE AU SOLEIL	Pierre SAVALLI	79 762,00 €	60 106,00 €	Err :509	30 000,00 €	
42	2	2ème CT 2021	SAS	ALLINDI	20000	AIACCIU	2.14 Aide à la première œuvre cinématographique et audiovisuelle	CM	20	GODCASTING	Florent AGOSTINI	56 738,00 €	12 834,00 €	Err :509	36 000,00 €	
43	3	3ème CT 2021	SAS	L'OCHJU	20167	AFA	2.14 Aide à la première œuvre cinématographique et audiovisuelle	DOC	60	ETRE ET AVOIR ÉTÉ	Gaëlle TARDITI	40 047,00 €	N/C	Err :509	20 000,00 €	86 000,00 €
44	1	1er CT 2021	SAS	PENTACLE PRODUCTIONS	75 010	PARIS	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM	20	3 SILHOUETTES	Alexandre LANCA	128 643,00 €	39 319,00 €	Err :509	35 000,00 €	
45	2	1er CT 2021	SARL	MOUVEMENT	20 000	AIACCIU	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM	15	HORS SAISON	Francescu ARTILY	84 264,00 €	64 925,41 €	Err :509	40 000,00 €	
46	3	1er CT 2021	SARL	CINED PRODUCTION	20 231	VENACU	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	DOC AUT	52	RENAISSANCE SARDE	Marta ANATRA	54 842,00 €	25 266,00 €	Err :509	40 000,00 €	
47	4	2ème CT 2021	SARL	LES FILMS DU POISSON	75010	PARIS	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM	30	L'OR DANS LE VENTRE	Caroline POGGI Jonathan VINEL Caroline POGGI Jonathan VINEL Caroline POGGI Jonathan VINEL Caroline POGGI Jonathan VINEL Caroline POGGI Jonathan VINEL	82 500,00 €	61 676,00 €	Err :509	40 000,00 €	
48	5	2ème CT 2021	SARL	CINED	20231	VENACU	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM	25	LA CONFRONTATION	ABBENANTI Sandy PUJOL LATOURMarie ABBENANTI Sandy PUJOL LATOURMarie ABBENANTI Sandy PUJOL LATOURMarie ABBENANTI Sandy PUJOL LATOURMarie	50 928,00 €	33 476,00 €	Err :509	40 000,00 €	
49	6	2ème CT 2021	SARL	CHIACHJARELLA PRODUZIONE	20600	BASTIA	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM	20	KHAIR INSHALLAH	Stephan REGOLI	92 087,91 €	90 137,07 €	Err :509	40 000,00 €	
50	7	2ème CT 2021	SAS	UMBEI FILMS	20169	BUNIFAZIU	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	DOC AUT	52	E PERICOLOSO ESPORSI	Marie-Jeanne TOMASI	39 375,00 €	21 700,00 €	Err :509	30 000,00 €	
51	8	2ème CT 2021	SARL	ALIBI PRODUCTION	20200	BASTIA	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	DOC AUT	52	RELIGO	Flora PESENTI Iofre CARABEN	43 756,08 €	30 001,48 €	Err :509	35 000,00 €	
52	9	3ème CT 2021	SARL	MELOCOTON FILMS	75018	PARIS	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM	25	VESTIGES	Yoann DE MONTGRAND François TCHERNIA Iofre CARABEN Yoann DE MONTGRAND François TCHERNIA Iofre CARABEN Yoann DE MONTGRAND François TCHERNIA Iofre CARABEN Yoann DE MONTGRAND François TCHERNIA Iofre CARABEN Yoann DE MONTGRAND François TCHERNIA Iofre CARABEN	108 963,00 €	50 303,00 €	Err :509	40 000,00 €	
53	10	3ème CT 2021	SARL	CINED	20231	VENACU	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM	15	FINZIONE	TCHERNIA VERMOREL Victor LAUZELY Victor LAUZELY Victor LAUZELY Victor LAUZELY Victor LAUZELY Victor LAUZELY	50 072,00 €	33 370,00 €	Err :509	40 000,00 €	Titre 1 - Art.6
54	11	4ème CT 2021	SARL	CHAZ PRODUCTIONS	92120	MONTRouGE	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM	25	ZONE BLANCHE	David NOBLET	154 673,00 €	48 702,00 €	Err :509	40 000,00 €	Avenant 2021 : 500 000
55	12	4ème CT 2021	SARL	PLUS DE PROD (Duno Films)	69004	LYON	2.15 Aide à la production de courts et moyens métrages et de documentaires d'auteur	CM	20	UNE REINE	Benjamin BEHAEGHEL	93 739,00 €	47 310,82 €	Err :509	40 000,00 €	460 000,00 € Err :509

56	1	1er CT 2021	SARL	INJAM PRODUCTION	75 011	PARIS	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	DES BALEINES ET DES HOMMES	Lionel BOISSEAU	105 584,43 €	48 376,94 €	Err :509	25 000,00 €	
57	2	1er CT 2021	SARL	STELLA PRODUCTIONS	20 240	VINTISARI	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	QUE PIERRES VIVENT...	Mariette FELTIN	95 447,49 €	69 010,00 €	Err :509	30 000,00 €	
58	3	1er CT 2021	SAS	NOVITA PROD	20 090	AIACCIU	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	CLEAN UP	Doris BUTTIGNOL	145 828,00 €	13 058,65 €	Err :509	15 000,00 €	
59	4	1er CT 2021	SARL	INTERVISTA PROD	20 090	AIACCIU	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	SAINTE-CLAIRE PRIEZ POUR NOUS	Lionel DUMAS PERRINI	112 874,27 €	54 995,11 €	Err :509	34 000,00 €	
60	5	1er CT 2021	SARL	INTERVISTA PROD	20 091	AIACCIU	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	EN PREMIERE LIGNE FACE AU COVID	Sabine PACINI / Stefano TERZULLI	85 374,00 €	39 003,00 €	Err :509	20 000,00 €	
61	6	1er CT 2021	SARL	504 PRODUCTIONS	20 250	CORTI	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	DANIEL PENNAC, CE BRILLANT CANCRE	Pascal ALBERTINI	110 286,00 €	61 573,00 €	Err :509	30 000,00 €	
62	7	1er CT 2021	SA	CINETEVE	75 004	PARIS	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	LE NOUVEAU REVE D'ICARE	Anne de GIAFFERI	152 441,00 €	58 012,00 €	Err :509	30 000,00 €	
63	8	1er CT 2021	SARL	PASTAPROD	20 600	FURIANI	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	OGHJE PER TANDU	Jean-Charles MARSILY	96 373,88 €	95 275,88 €	Err :509	48 000,00 €	
64	9	1er CT 2021	SARL	LES PRODUCTIONS DU TRITON	20 167	MEZZAVIA	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	CORRIDORS	Francescu ARTILY	166 003,00 €	129 650,00 €	Err :509	40 000,00 €	
65	10	1er CT 2021	SAS	OMNICUBE	20 090	AIACCIU	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	PIERRE SALVADORI	Lavinie BOFFY	110 495,00 €	89 234,00 €	Err :509	40 000,00 €	
66	11	1er CT 2021	SAS	OMNICUBE	20 090	AIACCIU	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	I WAS CORSICA	Lavinie BOFFY	130 390,00 €	92 764,00 €	Err :509	40 000,00 €	
67	12	1er CT 2021	SAS	SOGNI	20 200	BASTIA	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	31 HEURES 6 MINUTES	Laura SANGUINETTI et Stéphane BENATI	100 318,08 €	77 092,60 €	Err :509	40 000,00 €	
68	13	1er CT 2021	SAS	10.7	75 007	PARIS	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	CORSE FRANCE TOUTE UNE HISTOIRE, LA CONTESTATION	Dominique LANZALAVI	142 058,00 €	82 056,00 €	Err :509	40 000,00 €	
69	14	1er CT 2021	SAS	MARETERRANIU	20 000	AIACCIU	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	REQUIEM POUR UN OUBLI	Paul ROGNONI	147 398,00 €	76 163,00 €	Err :509	40 000,00 €	
70	15	1er CT 2021	SAS	MARETERRANIU	20 000	AIACCIU	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	L'ORSI AIACCINI	Stephan REGOLI	129 918,00 €	90 510,00 €	Err :509	35 000,00 €	
71	16	2ème CT 2021	SARL	STELLA PRODUCTIONS	20240	VINTISARI	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	MARIE SUSINI	François BARAT	118 132,61 €	87 628,90 €	Err :509	40 000,00 €	
72	17	2ème CT 2021	SARL	CINED	20231	VENACU	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	59	A LA RECHERCHE D' EVA FREUD	SIEURNINArthur QUARANTA Isabelle SIEURNINArthur	102 830,00 €	35 995,00 €	Err :509	40 000,00 €	
73	18	2ème CT 2021	SARL	MDAM	78110	LE VESINET	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	JEAN CASALE, LES AILES DE LA CORSE	Jean-Baptiste DUSSEAUX	140 014,00 €	47 591,00 €	Err :509	27 000,00 €	
74	19	2ème CT 2021	SARL	MERAPI PRODUCTIONS	92120	MONTROUGE	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	LES AIGLONS DISPERSES	AGUILA Frédéric ANSART DE LESSAN Bruno	115 935,00 €	19 333,00 €	Err :509	29 800,00 €	
75	20	2ème CT 2021	SARL	INTERVISTA PROD	20090	AIACCIU	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	GHIJACUMU FUSINA, CHIAMU A PUESIA	s-Xavier RENUCCI Mélanie DALSA CE Françoise	118 197,44 €	40 995,40 €	Err :509	32 000,00 €	
76	21	3ème CT 2021	SARL	STELLA PRODUCTIONS	20240	VINTISARI	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	LES PREMIERS PEUPELEMENTS DE CORSE	MICHAUDaniel MICHAUPierre MICHAUDaniel	145 042,00 €	51 081,00 €	Err :509	40 000,00 €	
77	22	3ème CT 2021	SAS	TIRESIAS FILMS	37210	ROCHECORBON	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	DANCING QUEEN	Florian RICHAUD	145 490,00 €	10 031,00 €	Err :509	10 000,00 €	
78	23	3ème CT 2021	SARL	INTERVISTA PROD	20090	AIACCIU	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	MARIELLE CAFAPA	Virginie BERDA	118 656,00 €	15 890,00 €	Err :509	15 000,00 €	
79	24	3ème CT 2021	SARL	LES GENS BIEN PRODUCTION	92190	MEUDON	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	LE MYSTERE DES ANNEAUX DU CAP CORSE	RENARD Pierre de Parscau Laurent BALLESTA	706 643,00 €	30 432,00 €	Err :509	15 000,00 €	
80	25	3ème CT 2021	SARL	INJAM PRODUCTION	75011	PARIS	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	104	MI CHIAMU	VIGNON Daniel MEYERSAnne-Marie VIGNON	170 570,09 €	64 605,72 €	Err :509	24 000,00 €	
81	26	4ème CT 2021 4ème CT 2021	SARL	CINED	20231	VENACU	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	LE PETIT, CONTRE ENQUÊTE SUR UN CITOYEN AU-DESSUS DE TOUT	Jean-Baptiste DELPIASJean GILI Jean-Baptiste	127 433,00 €	33 339,00 €	Err :509	40 000,00 €	
82	27	4ème CT 2021 4ème CT 2021	SARL	MARETERRANIU	20000	AIACCIU	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	A PRIMA ONDA	POGGI Julien MEYNETPaul Joseph POGGI	110 391,96 €	74 081,10 €	Err :509	40 000,00 €	
83	28	4ème CT 2021 4ème CT 2021	SARL	LES FILMS EN VRAC	75011	PARIS	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	AU FIL DE L'EAU, LES EAUX DOUCES DE CORSE	Anthony BINSTAnne-Cécile MONIER	82 443,00 €	15 270,00 €	Err :509	14 000,00 €	
84	29	4ème CT 2021 4ème CT 2021	SARL	MECANOS PRODUCTIONS	20090	AIACCIU	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	JOHANNA, MAGALI, ALAIN ET LES AUTRES...	TERZULLI Sabine PACINIStefano TERZULLI RENUCCI	101 165,00 €	59 759,00 €	Err :509	30 000,00 €	
85	30	4ème CT 2021 4ème CT 2021	SARL	INTERVISTA PROD	20090	AIACCIU	4.8 Aide à la production de documentaires	DOC	52	GHIJACUMU THIERS, U SPECHIU ESTROSU	Frédéric SAUZAYFrançois-Xavier RENUCCI	126 837,00 €	40 088,00 €	Err :509	34 000,00 €	937 800,00 €

